

- ▶ **LUTTE DES MIGRANTS:**
SUR FOND DE RÉFORME DU DROIT D'ASILE
- ▶ **AREVA:**
HISTOIRE DU NUCLÉAIRE FRANÇAIS
- ▶ **RÉFORME DU COLLÈGE :**
ABOUTISSEMENT DE LA CASSE DE L'ÉCOLE



Malgré la militarisation

ils et elles passent !



COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édition en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé à Reims

La commission journal de mars aura lieu à Caen

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- o 10 numéros + hors séries 30 euros
- o Sans les hors séries 25 euros
- o Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- o En soutien + de 30 euros
- o À l'essai (3 numéros) 5 euros
- o Un numéro sur demande **GRATUIT**
- o Gratuit pour les prisonniers

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o egregore BP 81213
51058 Reims
lechatnoir@clubinternet.fr

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

OCLB c/o La mouette enragée
BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

Perigord/Quercy

ocl2446@yahoo.fr

PAYS BASQUE

ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES

ocl-poitou@orange.fr
oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

"courant alternatif"
c/o Maison de l'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

SUD-EST

ocl.se@sfr.fr

CONTACTS

Figeac, Montpellier, Moulins ...
passer par

SOMMAIRE



EDITO ► PAGE 3

IMMIGRATION, DROIT D'ASILE

PAGE 4-7 ► Lutte des migrants sur fond de réforme du droit d'asile

PAGE 7 ► Lutte des expulsé-e-s des centres d'hébergement d'urgence à Caen

PAGE 8 ► Penser l'immigration autrement

NUCLÉAIRE

PAGE 9 ► Déchets radioactifs cherchent loi

PAGE 10 ► La scission d'Areva, nouvelle péripétie dans l'histoire mouvementée du nucléaire français

RÉSISTANCES AUX GRANDS TRAVAUX INUTILES

PAGE 14 ► Notre-Dame-Des-Landes: statu-quo, guérilla juridique et résistance

CONTRES RÉFORMES

PAGE 16 ► Réforme du collège, l'aboutissement de la casse de l'école

PAGE 19 ► Pour empêcher des nouveaux morts tués par la police en manifestant, quoi de mieux que d'empêcher les gens d'aller manifester ???

SOCIAL

PAGE 19 ► Fin de partie pour la Scop Seafrance ?

BRÈVES

PAGE 22 ► Mutuelle des fraudeurs/ Somalies

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ► PAGE 23

BIG BROTHER ► PAGE 24

LIVRES

PAGE 26 ► De la mémoire et de l'anarchie

PAGE 28 ► Lois liberticides

NOTRE MÉMOIRE

PAGE 29 ► La loi Gayssot a 25 ans

RÉPRESSION

PAGE 31 ► Et à la fin, il n'y a pas de procès ?!

RÉPRESSION

PAGE 32 ► La répression politique continue

RENCONTRE LIBERTAIRE D'EYCHENAT ► PAGE 35

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://oclibertaire.free.fr>

A l'heure où nous bouclons ce numéro, le site est en panne. Nous ne savons pas encore quand il sera de nouveau accessible

COURANT ALTERNATIF
Mars 2014
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0615G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

L'Etat : Une bande de terroristes au service de la bourgeoisie !

L'Etat français, actuellement géré par le Parti Socialiste, mène une guerre sociale sur tous les fronts. Le but, pour Valls et compagnie, c'est de récupérer une paire de points de croissance du capitalisme en France afin d'agiter d'ici fin 2016 une baisse tendancielle du nombre de chômeurs permettant ainsi, à Hollande d'espérer gagner les élections de 2017.

Cette guerre sociale et sécuritaire mène la France vers la politique libérale chère aux marchés financiers.

Elle se présente sous la forme de nouvelles lois votées au « pas de charge » comme la loi sur le renseignement ou à coups de 49.3 pour la loi «Macron». Cette loi «Macron», vaste fourre-tout, a pour objectif d'épurer le code du travail de tout ce qui gêne le patronat et ses actionnaires. Au nom de la nécessaire lutte contre les «archaïsmes», les «entraves» et autres freins, les sociaux sont en train de réussir un coup de maître.

Comme d'habitude, la Gauche est au pouvoir pour «nettoyer le terrain» et réaliser, sans trop de risques sociaux et politiques, ce que la Droite n'aurait pas pu faire sans une levée de boucliers des institutions de régulation du capital que sont les directions syndicales et les directions des partis politiques de gauche. Et dire que beaucoup d'électeurs et électrices ont voté Hollande pour simplement se débarrasser du petit excité de Neuilly !

Plus que jamais, le parlement n'est qu'une chambre d'enregistrement des besoins du capital. Mais il existe toujours des institutionnels, de gauche, écolo, «honnêtes», «respectables et responsables» toujours prêts à nous faire croire qu'il existe encore et toujours un espace où l'on peut faire avancer « des choses »...

Et parfois cela leur pète (et finalement nous aussi) à la gueule comme une grenade offensive. Après la mort de Rémi Fraisse à Sivens, les manifestations organisées contre les violences policières ont été féroce ment réprimées à Nantes, Toulouse ou Paris. Les écologistes suivis par le Front de Gauche (PCF en tête avec Marie Georges Buffet) ont lancé une commission d'enquête parlementaire concernant les « modalités du maintien de l'ordre ». Certains espéraient que cette commission allait déboucher sur l'interdiction de certaines armes, de nouvelles pratiques policières plus en accord avec leur label « démocratique »...

En fait cette commission a surtout donné la parole à toutes les forces de répression et déboucher sur un flot de propositions sécuritaires (limitation administrative de la liberté de manifester, brouillage des réseaux sociaux et interceptions des mails et des SMS dans les ZAD et les manif, etc.), une véritable réserve pour de prochaines lois. C'est ainsi que l'initiateur de cette commission, complètement dépassé, Noël Mamère, et MG Buffet qui l'avait suivi, ont été contraint de voter contre son rapport final. Que ces utopistes aillent prêcher dans le désert !

Hollande et sa clique excellent aussi sur le terrain des migrations internationales : Pas de ça chez nous ! Ou alors dans le cadre de nos lois de fermetures des frontières pour l'immigration économique sans qualification (nous en avons toujours besoin mais « nos » sans-papiers remplissent cette fonction) et d'accueil pour les véritables réfugiés labellisés OFPRA. A la limite, la France peut accueillir quelques centaines de chrétiens irakiens ayant de la famille ici et quelques milliers de syriens méritants ! La commission européenne fait pression pour que la France accueille en 2 ans quelques 9 000 réfugiés rescapés

ayant réussi à rejoindre les côtes italiennes... alors que des dizaines de milliers sont déjà en Europe et que d'autres arrivent ; que des Etats (Liban, Jordanie, Turquie) en accueillent des centaines de milliers.

Ce pouvoir applique concrètement la politique du Front National concernant l'immigration. Malgré la répression à Calais, Vintimille ou Paris, ces migrants arrivent à être visibles ! Hollande et sa bande en sont amener à militariser l'espace public afin de tenter de briser cette vague migratoire et rendre invisible la présence de ces migrants. Mais, de toute façon, ils passent et ils passeront et pas forcément pour s'installer dans cette soi-disant «patrie des droits de l'homme».

Ce pouvoir a trouvé ses boucs émissaires que sont les passeurs. Remarquons déjà que les marchandises et les capitaux n'en ont pas besoin. C'est ainsi que ces sociaux vont mener des opérations militaires au large de la Libye ! L'existence de ces maffias est une conséquence évidente de la fermeture de l'Europe alors que nos politiciens, bien relayés par des imbéciles de journalistes des grands médias, veulent nous faire croire que ces passeurs sont la cause de l'afflux de ces migrants sur nos terres. Alors, ouvrons les frontières et il n'y aura plus de passeurs !

L'immigration a toujours été un thème politique central dans notre pays ex-puissance coloniale. Il y a ceux et celle qui la rejette, d'autres qui veulent l'assimiler en la gérant avec l'Etat dans le cadre d'associations caritatives. Très peu, y compris à Gauche, se solidarisent réellement en aidant ces migrants à exprimer eux-mêmes et collectivement leurs revendications, leurs désirs et leurs aspirations. L'épisode des migrants de la Chapelle en est l'illustration parfaite, heureusement la solidarité concrète et respectueuse parmi une partie de la population avoisinante, qui n'a pas forcément d'étiquette politique, donne quelques raisons d'espérer dans une époque bien sombre.

Un autre sujet mériterait une mobilisation et une veille permanente : les violences et les crimes policiers et sécuritaires. Sur ce sujet, comme sur d'autres, leur caractère de classe est essentiel et doit être la colonne vertébrale de nos mobilisations. La répression quotidienne exercée par les serviteurs de l'Etat touchent tous ceux et toutes celles qui contestent les projets, petits ou grands, de l'Etat mais aussi les classes dangereuses qui ne marchent pas dans les clous même si, parmi celles-ci les jeunes des quartiers populaires d'origine maghrébine et d'Afrique noire sont nettement majoritaires, colonialisme oblige !

Alors ? Il y a actuellement assez peu de raisons d'être optimistes c'est vrai. Pourtant si toutes les démarches politiques institutionnelles aboutissent à des impasses, s'il n'y a plus d'espaces réformistes réels, il y a tout lieu d'espérer qu'un mouvement social d'ampleur naîtra un jour ou l'autre et posera concrètement l'alternative débarrassée de la tentation gestionnaire de ce système capitaliste. Nous y travaillons, avec d'autres !

Reims le 25 juin 2015

Le prochain numéro de CA paraîtra début octobre.



IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE

Lutte des migrants sur fond de réforme du droit d'asile

L'évacuation du campement de migrants de La Chapelle à Paris, le 2 juin dernier a mis en lumière la situation du droit d'asile en France. La lutte qui s'en suit permet de reparler de nouveau de la situation particulière que vivent en France et en Europe des milliers de réfugiés contraints de fuir leur pays en raison de guerres ou de régimes oppressifs. Pendant ce temps le parlement finalise l'adoption d'une réforme du droit d'asile qui promet la multiplication des procédures expéditives d'examen des demandes d'asile.

Depuis plusieurs mois, pour ne pas dire plusieurs années, la situation des réfugiés en région parisienne est relativement explosive - Dans les autres régions, elle n'est guère brillante non plus. Plusieurs facteurs se cumulent pour rendre la question de l'hébergement très tendue. Les hébergements d'urgence de droit commun de type Samu Social sont saturés, le dispositif d'hébergement spécifique pour demandeur d'asile est également engorgé, et à cela s'ajoute des délais de procédures administratives proches de 2 années. L'Etat est d'ailleurs en mauvaise posture sur ce sujet car les directives européennes lui imposent d'enregistrer dans les deux premières semaines les demandes d'asile - dans la réalité il faut plusieurs mois. Elles lui imposent également de fournir immédiatement des conditions matérielles d'accueil aux candidats réfugiés, leur permettant de subvenir à leur besoin vitaux (hébergement, nourriture, habillement), car la législation crée une catégorie

de demandeurs d'asile, à part de la population et exclu du droit commun concernant le travail, l'accès au HLM, au RSA, aux prestations familiale, etc. Au fil des ans de nombreuses condamnations des tribunaux administratifs à l'égard du gouvernement ont émaillé la dégradation des conditions d'accueil, sans malheureusement pouvoir faire infléchir la tendance. Résultat, des campements sauvages ont fini par se créer au fil des mois dans la capitale. Les migrants concernés se regroupent dans des endroits plus ou moins protégés se fournissent en tentes Quechua 2" (pub gratuite pour Décathlon !). Au cours de l'hiver, les campements les plus importants s'installent sous le métro aérien près de la station La Chapelle et sous les ponts près d'Austerlitz au niveau de la très branchée Cité de la mode. Ils regroupent essentiellement des réfugiés de la Corne de l'Afrique (Erythrée, Soudan, ...). Ces regroupements affinitaires leur permettent ainsi de bénéficier d'un peu de

chaleur humaine, de solidarité et de sécurité. A son apogée, le campement de la Chapelle recensait environ 380 personnes et ceux d'Austerlitz environ 200 personnes, dans des conditions sanitaires certes précaires, mais maîtrisées par les migrants eux-mêmes qui organisent nettoyage, distribution de nourriture, de vêtements, avec l'aide matérielle de quelques associations.

Seulement voilà, la ville lumière ne peut guère tolérer de tels campements de gueux dans son enceinte. N'oublions pas que Paris est lancée dans la compétition mondiale des mégapoles et que l'objectif numéro 1 de la municipalité est d'attirer les élites de la planète. Les 22 millions d'euros investis uniquement dans le dossier de candidature aux JO sont là pour rappeler où sont les priorités. Politique de prestige et de rayonnement international ne s'accommode guère avec la misère visible. Cachons cette pauvreté que nous ne saurions voir, d'autant plus que l'Etat cou-

Les chiffres de l'asile

Environ 60 millions de personnes réfugiés et déplacés internes sont recensées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Ceux-ci se trouvent principalement dans les régions limitrophes des zones de conflit. Par exemple, le Liban accueille 1,1 million de syriens et la Turquie 8000 00. En France le nombre de réfugiés ayant obtenu une réponse favorable au cours des années précédentes est de 193 000. En 2014, 45 000 demandeurs d'asile adulte ont sollicité une protection à la France, mais seulement 14 000 l'ont obtenu, soit moins de 30%, avec cependant de très fortes disparités selon les nationalités : Syrie, Erythrée, Afghanistan ont des «taux d'accord» très élevés. En revanche le Congo RDC, le Bangladesh, l'Albanie ... ont des taux très faibles.



Campement sous le métro aérien à La Chapelle

pable ne respecte pas ces obligations légales.

1ÈRE TENTATIVE D'EXPULSION DU MÉTRO LACHAPPELLE

Tout d'abord, l'Etat applique la méthode habituelle : on envoie les flics au petit matin du 2 juin, on ajoute une pincée d'associations dociles (FTDA et Emmaüs) pour maintenir l'image d'une « évacuation humanitaire » et on berne les migrants en leur annonçant des hébergements pérennes alors que pour une bonne partie d'entre eux il ne s'agit que de quelques nuitées d'hôtel. Et même pire, certains se font seulement convoquer pendant quelques centaines de mètres en bus, avant d'être largués dans un autre quartier de la capitale. Bref, le mépris coutumier des pouvoirs publics vis-à-vis des exilés - voir ce qui se passe régulièrement à Calais depuis tant d'années. Le hic est que les choses n'en restent pas là. Les jours suivants les migrants reviennent dans le quartier et, ne pouvant plus retourner sous le métro désormais bouclé et surveillé, tentent de trouver un autre lieu d'accueil avec l'aide des sympathisants et militants. S'en suit une pérégrination de plusieurs jours au cours desquels la police s'acharne à les déloger systématiquement de manière violente et à placer une quarantaine de personnes en centre de rétention, qui seront finalement toutes libérées quelques jours plus tard.

Au fil du temps, le rapport de force commence à évoluer. Les soutiens se font de

plus en plus nombreux, notamment parmi les habitants du quartier. Le 11 juin, une première occupation d'une ancienne caserne de pompier permet pour la première fois d'engager des négociations entre les autorités et les migrants eux-mêmes. Le soir, les occupants quittent les lieux sur la proposition de 110 places d'hébergement, sans limite de durée.

Il reste une trentaine de personnes qui n'était pas dans l'occupation. Elles se réfugient dans le jardin d'Eole, au milieu des quartiers populaires du Nord de Paris, en pleine rénovation urbaine. Rapidement leur nombre grossit à près de 200, attirant des personnes isolées et surtout les nouveaux arrivants en provenance d'Italie. Le campement s'organise de mieux en mieux, notamment avec l'aide de soutiens locaux, militants : mise en place de repas, distribution de vêtements, installation de toilettes sèches, création de commissions juridique, action, médias, etc. Tous les soirs une assemblée générale mêlant «soutiens» et «migrants» est organisée, tout en préservant les décisions prises par les migrants eux même lors de leur propres réunions. Le 16 juin, une manifestation de 2 000 personnes part du jardin d'Eole en direction de République, encadrée par un inédit cordon de garde mobile, sur les nerfs dans la crainte d'une nouvelle occupation d'un bâtiment.

Pendant ce temps le gouvernement s'inquiète de plus en plus de la situation dans la crainte qu'une «jungle» à la Calaisienne ne s'instaure au cœur de Paris ! Le 17 juin, le ministre de l'intérieur, Bernard Caze-

neuve, annonce son plan d'action : Une dose d'humanitaire avec près de 10 000 places d'hébergement - à vérifier si elles se concrétisent vraiment ; une dose de répression avec le renforcement des retours dit volontaires et l'optimisation des places dans les centres de rétention administrative (CRA).

Sur place, dans le jardin d'Eole, la situation évolue également rapidement, tandis que les campements d'Austerlitz, moins visibles et attirants moins de mobilisation, sont tranquillement ignorés.

2ÈME ÉVACUATION : CHANGEMENT DE MÉTHODE

Dans la matinée du 19 juin, 48h après l'annonce de Cazeneuve, le très médiatique directeur de l'OFPRA (1) se présente en personne au jardin d'Eole et s'adresse directement aux migrants pour leur annoncer que 227 places d'hébergement sont prévus pour eux. Le climat est à la méfiance, au vu des épisodes précédents. Il leur garantie - de sa personne ?! - que ce seront des places pérennes, sans conditions de situation administrative : demandeurs d'asile, ex retenus en CRA avec obligation de quitter le territoire, personne en réadmission «Dublin» vers un autre Etat européen, réfugiés ayant l'intention de poursuivre leur route ailleurs en Europe, etc.

Pour l'occasion, l'Etat réouvre 6 centres d'hébergement d'urgence fermés pour l'été. On découvre au passage l'existence de places vides une partie de l'année, maintenues en l'état dans quel but ? Pourquoi en chasser les SDF à la fin du plan hivernal si c'est pour les laisser inoccupées après ? La prise en charge des sans domicile à Paris répond toujours à une même forme de logique punitive. Afin d'éviter les hypothermies sur les trottoirs de la ville au moment des grands froids, on crée des structures d'hébergement pas trop confortables d'où il faut en général partir au petit matin pour ne revenir que le soir. Et dès que les températures deviennent plus clémentes on claque la porte et on continue à entretenir à vide les chambres disponibles. L'idée est de ne jamais permettre aux pauvres de s'installer dans la durée et de s'imaginer habiter un logement normal. Même si les migrants sont pressés par le

(1)Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides, administration sous tutelle du ministère de l'intérieur, chargée d'examiner les demandes d'asile.



Evacuation de la halle Pajol, 8 juin 2015



Occupation du jardin d'école, Juin 2015

(2) La liste des pays d'origine « sûr » est établie par le Conseil d'administration de l'OFPPRA selon des critères de stabilité politique et de démocratie. On y trouve actuellement, l'Albanie, l'Arménie, le Bénin, la Bosnie, la Géorgie, l'Inde, la Macédoine, la Moldavie, la Mongolie, le Sénégal, la Serbie, etc.

directeur de l'OFPPRA de prendre une décision immédiate - un dispositif policier discret stationne à quelques rues du jardin - on peut noter un très net changement d'attitude dans la promesse qui semble à ce jour tenue de ne remettre personne à la rue et d'accueillir toutes les personnes quelques soient leur intention : demander l'asile en France ou continuer le voyage pour un autre pays plus accueillant. L'organisation des migrants, la mobilisation qui s'est créée autour d'eux ont indéniablement infléchi le rapport de force. Reste encore de nombreuses inconnues : comment seront traitées les demandes d'asile ? Il semble d'ors et déjà que l'OFPPRA assouplisse fortement sa doctrine vis-à-vis des Erythréens et des Soudanais. Comment seront traités les « dublinés » qui devraient en principe repartir en Italie, ou d'autres pays d'Europe ? Qu'advient-il

des nouveaux migrants débarquant chaque jour à la Chapelle, du campement d'Austerlitz ?...

NOUVELLE RÉFORME, NOUVELLE USINE À GAZ

Pendant ce temps le parlement finalise les derniers détails d'une profonde réforme du droit d'asile. Nous avons détaillée dans un précédent Courant Alternatif (n°242, été 2014, disponible sur notre site) le contenu de la loi en préparation. Depuis, le projet a suivi une longue pérégrination et a été substantiellement amendé par les députés. Les aspects les plus coercitifs pour contraindre les demandeurs d'asile à être hébergés dans des CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) et à y rester ont été atténués. Les fonctionnaires de Bercy ont-ils peut-être refroidi les ardeurs du ministère de l'intérieur : pour as-

signer les gens à leur lieu d'hébergement, encore faut-il avoir les capacités de créer suffisamment de place pour les y maintenir !

Reste cependant un aspect très inquiétant concernant la possibilité de « classer » en procédure accélérée certains demandeurs d'asile. Comme à l'accoutumé, l'Etat aime bien multiplier les catégories de personne à gérer, selon deux vieux principes :

1. Diviser pour mieux régner ;
2. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué.

La loi a donc prévu une dizaine de situations dans lesquelles les demandeurs verront leur dossier traité beaucoup plus rapidement par l'OFPPRA, et, en cas de rejet, par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). De manière arbitraire, l'administration (préfecture ou OFPPRA) pourra considérer, de prime abord et sans entretien, que la demande d'asile présentée par telle personne, ne semble pas sérieuse et la traiter selon cette procédure. Tel sera le cas également des personnes s'adressant tardivement à la préfecture, ou les ressortissants de pays considérés comme sûrs (2), ou les personnes dissimulant leur itinéraire avant d'arriver en France, etc. Pour ces requérants la plus grosse conséquence sera que leur recours devant la CNDA sera examiné en 5 semaines, au lieu de 5 mois, par un juge unique, au lieu d'une formation de jugement de 3 personnes. L'expérience de ce type de procédure juridictionnelle exceptionnelle a amplement démontré que les décisions prises étaient non seulement plus arbitraires en raison du juge unique, mais également plus sévères en raison du délai très bref pour argumenter et compléter le recours. Il est fort probable que ces procédures accélérées seront abondamment utilisées par l'administration pour « déstocker » les dossiers plus rapidement en fonction de la conjoncture de l'asile. Accélération de la



Manifestation en solidarité avec les migrants à Vintimille.

procédure est ainsi le maître mot de cette réforme. Tout doit tenir dans un délai global de 9 mois afin de faire fonctionner à plein régime le dispositif d'hébergement, qui devrait comporter environ 40-50 000 places à terme, et afin d'éviter que les demandeurs ne créent des liens en France, rendant plus difficile leur expulsion en cas de rejet !

Avec le recul, cette obsession du traitement rapide des demandes d'asile fait doucement rigoler. C'était également l'objectif de toutes les précédentes réformes en 1989-90 et en 2003-2004. Sauf que les crânes d'œuf qui nous gouvernent n'ont toujours pas compris - ou font semblant de ne pas comprendre ? — que les arrivées

de réfugiés en Europe ne peuvent se régler à coup de règlements et de lois alors qu'elles sont indissociablement liées aux soubresauts que connaît la planète. Ils ne peuvent également s'empêcher d'imaginer des procédures administratives d'une complexité inouïe, censée décourager les demandeurs d'asile, mais qui au final, ralentissent et paralysent également les institutions chargées de les mettre en application, selon le principe de l'arroseur arrosé ! Sur ce point, les décrets en préparation pour l'application de la future loi laissent présager une jolie usine à gaz : il est question d'ajouter une étape supplémentaire à la procédure de demande d'asile qui imposerait de s'adresser

d'abord à une plateforme associative chargée ensuite de prendre un rendez-vous avec la préfecture, qui permettra après quelques tribulations de saisir finalement l'OFPPA. Cela fait donc au moins 3 interlocuteurs différents pour l'examen du dossier, ce qu'il faut bien en convenir, n'est pas le chemin le plus logique pour simplifier et accélérer le processus. Il y a fort à parier que la lutte des migrants à Paris ne soit qu'un premier épisode d'autres mouvements à venir.

Tonio, Paris le 30 juin 2015

Lutte des expulsé-e-s des centres d'hébergement d'urgence à Caen

A Caen, depuis juin 2013, une lutte est en cours en ce qui concerne, entre autre, les expulsions des centres d'hébergement d'urgence. Déjà deux articles traitant de ce sujet sur Caen - et ailleurs - sont parus dans des Courants Alternatifs. Petit rappel des faits donc.

Dans toutes les villes de France, par centaines, voire par milliers en fonction de la taille des villes, des demandeur-euse-s d'asile et des sans papiers se font refuser l'accès à l'hébergement d'urgence (via le 115), et ce alors même que l'Etat doit, constitutionnellement parlant, héberger les demandeur-euse-s d'asile, même mal (précisons que certains marchands de sommeil peu scrupuleux acceptent l'argent de l'Etat et se font le relai du 115 avec des hôtels miteux et des conditions d'hébergement scandaleuses). Comme pour la fermeture des accueils CAF, la fermeture des certains hôpitaux, d'écoles, etc., la justification est le manque d'argent. Il est évidemment plus intéressant pour nos capitalistes au pouvoir d'offrir au grand patronat par dizaines de milliards d'euros des exonérations de cotisations sociales, afin que ces derniers puissent maintenir la courbe du taux de profit, sur le dos de la majorité de la population. A Caen donc, depuis juin 2013, nous nous sommes organisé-e-s en Assemblée générale de lutte contre toutes les expulsions, ouvertes à tous et toutes. Par «contre toutes les expulsions», nous entendons mettre en avant la lutte contre les expulsions des centres d'hébergement d'urgence, mais également les expulsions locatives, et les expulsions de sans-papiers du territoire national. Car cette situation résulte bien d'une double politique, anti-sociale et xénophobe,

et ce sont en l'occurrence les populations les plus pauvres d'origine étrangère qui en subissent les frais. C'est pourquoi nous prôtons la régularisation de tous-tes les sans papiers, et en finir avec le cas par cas. Rappelons que les sans-papiers, comme les demandeur-euse-s d'asile (qui résident légalement sur le territoire), n'ont pas le droit de travailler (même si certain-es y arrivent, cotisent, mais sans les droits qui vont avec). Cela fait donc deux ans aujourd'hui que nous ouvrons des lieux vides à Caen, permettant d'héberger plusieurs dizaines de personnes, des familles avec enfants, des hommes et des femmes seules. Nous en sommes actuellement au 7ème squat, en ce qui concerne cette lutte. Les squats ont des durées de vie limitée, qu'ils soient expulsés illégalement ou légalement, la justice de classe et la Préfecture préférant inévitablement le droit de propriété au droit au logement, pourtant deux droits inscrits dans la Constitution. Mais l'on sait de quel côté sont ceux et celles qui nous dirigent. Qui plus est, la nouvelle loi anti-quat ne va pas nous aider (Cf. autre article du même CA).

Aujourd'hui, les squats se situent au 37 rue Beuvrelu, au 21 rue de la Prévoyance, et au 10 Bd de la Charité. Il est intéressant de s'arrêter sur ce dernier. C'est un immeuble entier, vide depuis plusieurs années, qui appartient à la Mairie, en plein quartier populaire (la Guérinière). De tous les squats que l'on a pu ouvrir, jamais l'accueil du voisinage et plus largement du quartier n'a été aussi bon. Rien d'étonnant certes, mais il est important de le souligner. Ici, la solidarité de classe est de mise, les habitant-e-s subissant le harcèlement raciste des poli-

ciers en permanence, et les injustices sociales de cette société capitaliste de plein fouet.

Quelques critiques et/ou limites néanmoins relatives à cette lutte. Je précise ici que c'est mon avis, et que ça n'engage que moi. Au début, nous avions un début de rapport de force, en dehors des squats. Des manifs hebdomadaires en passant par des occupations d'institutions, nous étions -un peu gênant-e-s. Depuis un an environ, à part les squats et dénoncer publiquement la situation, nous n'arrivons plus à être suffisamment nombreux-euses pour battre le pavé, et nous nous retrouvons parfois à être de simples gestionnaires de la misère imposée par la Préfecture à ces populations. Fort heureusement, bon nombre d'habitant-e-s des squats sont impliqué-e-s dans l'AG de lutte et dans l'organisation de cette dernière, à peu près à tous les niveaux. Mais il est dérangentant d'être utilisé-e-s par la Préfecture et le 115 parfois comme de simples supplétifs de l'Etat. Car disons-le, même si la Préfecture expulse les squats, le fait que des dizaines de personnes vivent dans ces derniers lui allège une partie de son travail (celui de l'hébergement d'urgence). Il est donc indispensable que l'on arrive à être plus nombreux-euses pour espérer imposer nos revendications, qui sont claires : un logement décent pour tous et toutes ; réquisition ou occupation des logements vides ; et régularisation de tous les sans papiers.

Seb (Caen)

PENSER L'IMMIGRATION AUTREMENT: A propos d'une publication du GISTI



Manifestation de travailleurs immigrés durant la lutte de PSA Aulnay (1983)

Pendant quelques jours, l'attention concentrée sur les migrants de la Chapelle a provoqué une émotion légitime, des témoignages de solidarité et un mouvement relativement inédit dans la capitale. On ne peut cependant que regretter que celui-ci n'ait pas connu un développement plus important. A ce titre il est clair que l'attitude des soutiens qu'ils soient politiques, associatifs ou humanitaires, a été un frein à une réelle auto-organisation des migrants. Au cours de ces derniers mois nous sommes revenus à de nombreuses reprises dans les pages de Courant Alternatif, sur la mémoire et sur les luttes des immigrés, persuadés que pour pouvoir agir il faut comprendre ou tout du moins essayer... à travers ces articles nous voulons faire passer l'idée qu'il nous faut considérer les immigrés comme un sujet politique. De fait les étrangers et les étrangères ne sont pas des objets passifs des politiques publiques : on sait par exemple qu'ils peuvent contourner les dispositifs qui cherchent à limiter leurs capacités d'agir, mais leur répertoire va au-delà des tactiques de résistances quotidiennes à l'emprise du droit et de l'administration. Les étrangers et les étrangères (qu'ils soient immigrés, migrants ou relevant d'autres catégories, dans leur relations aux nationaux c'est à dire en fait avec l'Etat) ne sont pas des victimes. Il s'agit alors de reconnaître les stratégies collectives de luttes et de représentation d'eux-mêmes qui permettent alors d'avoir prise sur leurs visibilités, leurs images, leurs discours et leurs pratiques. Les immigrés et leurs soutiens peuvent donc contribuer à construire les attributs qui sont attachés à leur condition spécifique dans des tactiques de différenciation ou d'indifférenciation dont les résultats ne sont pas anticipés a priori. Les luttes et les mobilisations sont donc des moments particulièrement propices pour faire naître des représentations qui ne coïncident pas avec les stéréotypes ainsi de tels mouvements sont particulièrement subversif pour la société toute entière car il remettent en cause quelques uns des fondements des sociétés contemporaines.

A ce titre la publication du quatrième volume de la série *Penser l'immigration autrement* du Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés (voir encart), est d'une aide précieuse. En six chapitres et 200 pages, les auteurs reviennent sur la longue histoire des mobilisations liées à l'immigration, au carrefour de plusieurs enjeux

politiques et générationnels. La multiplicité des thématiques abordées par les contributeurs, sans prétendre à l'exhaustivité, balaye cependant l'ensemble des champs qu'on aurait pu attendre d'une telle publication. Le droit et l'aspect juridique avec la bataille pour un statut des étrangers pendant l'entre-deux-guerres, l'anticolonialisme avec l'histoire des solidarités franco-algériennes, le travail évidemment avec deux plans l'usine et les luttes des OS et d'une manière plus contemporaine la précarité et l'exploitation maximale des travailleurs sans papiers. Cette question de la classe est fondamentale puisque qu'elle révèle combien les travailleurs et les travailleuses étrangères font l'objet d'une forte hostilité lorsque que les conditions économiques se dégradent. Qu'elle soit dans les actes ou dans les têtes, l'hostilité des ouvriers nationaux contre les étrangers est fortement mobilisatrice et permet à ces derniers de se constituer comme groupe par-delà leurs divisions internes.

Les sans-papiers font l'objet d'un long développement dans le chapitre intitulé *Vivre Ici*, mais sont également abordés les luttes sur le logement avec les grèves dans les foyers Sonacotra mais aussi celles des cités de transit, enfin est sorti de l'oubli la grève générale de 1973 contre le racisme organisée par le Mouvement de Travailleurs Arabes.

Bref on le voit à la lecture du sommaire, tout au long du XX^{ème} siècle les étrangers et les étrangères (la question des femmes relève d'une importance particulière, peut-être pas assez développée), en dépit de l'hostilité des autorités, voire de la population, ont été des acteurs majeurs de la défense de leurs conditions d'existence et de l'amélioration de leur statut juridique politique. Ils n'ont pas attendu que le droit d'association leur soit octroyé à l'égal de

celui des nationaux en 1981 pour s'organiser de manière autonome ou en lien avec le mouvement ouvrier voire avec d'autres organisations de défense des droits des mal-logés aux parents d'élèves. Un capital et des expériences militantes ont été accumulés et doivent être transmis. Car de la manière dont on perçoit l'autre, l'étranger, découle directement le positionnement politique. Dans ce rapport, la fabrication des stéréotypes est un exercice partagé par tous les acteurs de la lutte quelque soit leurs objectifs.

Ainsi les soutiens des étrangers peuvent eux-mêmes jouer sur un certain nombre de simplifications de la complexité du sujet migratoire pour faire ressortir tel ou tel aspect, le plus souvent ayant trait à l'humain. Ces pratiques réduisent le sujet étranger à sa seule dimension victimaire et vident en partie voire totalement la charge politique ayant trait aux questions induites par les étrangers. Le résultat en est la situation actuelle : le retour d'une racialisation des rapports sociaux (faudrait-il encore expliquer que la race n'existe pas en biologie humaine), une essentialisation des individus réduits au mieux à leur apparence au pire à la supposition d'une pratique religieuse, un antiracisme folklorique mais sommes toutes faiblement efficaces...

C'est donc dans cette longue histoire que ce situe le mouvement des migrants de la Chapelle, espérons que ce recueil d'expériences et de luttes servira d'inspiration à ceux et celles qui voudront s'en saisir. L'Histoire continue.

Mémoire des luttes de l'immigration en France, collection Penser l'immigration autrement, février 2014, 216 pages, 16 €

Gisti : Groupe d'information et de soutien aux immigrés, 3 villa Marcès, 75011 Paris

Les origines du GISTI

À l'origine du GISTI, il y a quatre jeunes énarques qui, pris entre leur formation professionnelle de futurs hauts fonctionnaires et l'esprit des mobilisations politiques de leur génération, vont être conduits à imaginer une forme d'engagement conciliable avec cette vocation pour la haute administration. L'évènement déclencheur de la réflexion collective conduisant au GISTI est la signature par plusieurs d'entre eux, en 1969, d'un texte protestant contre la loi «anti-casseurs». Suite à cette protestation, le gouvernement de l'époque réagit en demandant à ces jeunes gens de démissionner de l'ENA ou de retirer leur signature. Cette pression subite du pouvoir induit chez une quarantaine de membres de cette promotion, tout d'abord la peur de devenir des «purs rouages» de l'administration, et d'autre part la volonté de créer des groupes de travail sur des questions précises et de produire une expertise et une réflexion politiques. Ces groupes, dits groupes «Paoletti» du nom de celui qui en prit l'initiative, vont se spécialiser sur des terrains différents. Le GISTI sera l'un d'entre eux. Hé oui l'ENA c'était mieux avant !!!

NUCLÉAIRE

Vue aérienne du futur site de Cigéo

Déchets radioactifs cherchent loi

On trouve de tout dans la loi Macron, ainsi le 18 avril, à 5h du matin, était introduit un amendement qui permettait le dépôt de la demande d'autorisation administrative de Cigéo. Cette nouvelle étape dans la réalisation du laboratoire de stockage doit interroger les opposants sur leurs stratégies et leurs moyens de luttes. Les rencontres du mois d'Août sur le site de Bure en seront-elles l'occasion, rien n'est moins sûr...

En France, la gestion des déchets nucléaires est régie par une loi de 2006 qui prévoit leur enfouissement. Pour l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), ce sera dans la Meuse, à Bure. Le chantier doit bientôt démarrer pour pouvoir accueillir, à 500 mètres sous terre, les déchets nucléaires à partir de 2025. Et durant tout le siècle suivant ! Cependant, la loi de 2006 stipule que l'autorisation de construction de la poubelle nucléaire Cigéo doit être précédée d'un débat public et du vote d'une nouvelle loi qui définit les conditions de réversibilité du stockage.

L'ILLUSION RÉVERSIBLE

L'idée de réversibilité s'est imposée durant les années 1990 comme une concession faite aux élu.e.s et à une partie de l'opposition écologiste afin de permettre l'implantation locale de l'Andra à Bure. Elle sous-entend que durant un certain temps, les déchets enfouis pourront être éventuellement ressortis des profondeurs géologiques si une nouvelle solution de gestion apparaissait miraculeusement. Il ne faut toutefois pas être dupe : une fois les déchets descendus à 500 mètres sous terre, jamais personne ne s'attellera à les remonter. Tout d'abord parce que l'industrie nucléaire ne sait pas quoi faire d'autre des déchets qu'elle produit que de les enfouir – ou de les immerger comme elle a fait jusqu'aux années 1960. Par ailleurs, aucun budget n'est provisionné pour éventuellement ressortir les déchets de leur trou. Enfin, parce que l'incendie dans l'ancienne mine de Stocamine où ont été enfouis des déchets chimiques montre bien qu'en cas d'accident, la réversibilité n'est qu'un leurre. Malgré les nombreuses demandes, aucun déchet n'a été ressorti de Stocamine : les dégâts de l'incendie rendent tout simplement impossible la récupération des déchets à jamais enfouis.

PARTICIPER, C'EST ACCEPTER

En 2013, la Commission Nationale du Débat Public s'est attelée à expliquer la propagande de l'Andra lors d'un « débat public ». A part éventuellement l'essence des arbres plantés autour de la décharge, rien n'était discutable dans ce « débat » sur un projet engagé depuis plus de 20 ans dans une région dont l'économie dépend fortement de la présence de l'Andra et de son laboratoire destiné à l'étude de l'argile locale. En aucun cas, la politique de gestion des déchets nucléaires ne devait être abordée lors des discussions publiques. Saboté dès son démarrage, ce « débat public » fut un fiasco. Pour sauver la face, la CNPD dut réfugier les discussions entre experts sur Internet et convoquer quelques « naïfs » pour une « conférence de citoyen » à huis clos. Cela ne l'empêcha pas de se féliciter de la qualité d'un débat dans lequel les contres-experts officiels du nucléaire réussirent à s'entendre avec l'Andra sur le besoin de débiter l'exploitation de Cigéo par une « phase industrielle pilote ». Une fois construit l'ensemble des infrastructures de surface, des puits d'accès en profondeur et d'une première zone de stockage, il s'agit d'équiper celle-ci de tout un tas de capteurs pour s'assurer que tout se passe comme prévu. (On ne se fait pas trop de soucis...) Cette phase doit être une première étape avant la poursuite de l'enfouissement des déchets nucléaires les plus dangereux ou l'éventuelle modification des ouvrages de stockage.

Comme on pouvait s'y attendre, les participant.e.s au « débat public » ont ainsi pu contribuer – bénévolement – au projet d'enfouissement des déchets nucléaires. En adaptant à la marge le projet de l'Andra, les contre-experts officiels ont ainsi travaillé à habiller la décharge d'un vernis « démocratique » et « responsable ».

UNE LOI POUR CIGÉO

Après le « débat public » de 2013, il ne restait donc plus que la loi sur la réversibilité comme contrainte dans le calendrier de l'Andra avant de débiter les travaux de construction de Cigéo. Afin de tenir son engagement à débiter l'enfouissement des déchets en 2025, le chantier de l'Andra doit débiter en 2020. Il s'agit donc qu'une loi sur la réversibilité soit votée rapidement.

Cet hiver, une première tentative a été menée pour faire rentrer un article sur la réversibilité dans la loi sur la transition énergétique. Suite aux indignations de quelques associations écologistes, l'amendement en question a été retiré du texte de loi. Il reste toutefois dans cette loi un autre amendement qui ouvre la possibilité d'enfouir en France des déchets issus d'autres pays européens – ce que le droit ne permettait pas jusqu'alors.

Le samedi 18 avril dernier, à 5h du matin, le sénateur de la Meuse, Gérard Longuet a déposé un amendement à la loi Macron qui permet le dépôt de la demande d'autorisation administrative de Cigéo. Ancien membre du GUD et d'Occident, Longuet a toujours été un grand défenseur de l'implantation de l'Andra en Meuse en tant que président du Conseil Général puis en tant que ministre. Son amendement à la loi Macron donne une définition sommaire de la réversibilité et prévoit la mise en place de la « phase industrielle pilote ». Il a été adopté par les sénateurs de droite, majoritaire au Sénat. Le 8 juin, l'Assemblée Nationale a retiré l'amendement en question du texte de loi. Nous verrons bien assez tôt dans quelle loi les parlementaires arriveront à faire rentrer l'amendement qui permettra à l'Andra de débiter ces travaux. Ce n'est sûrement pas sur le terrain législatif que pourra être empêché ce projet mortifère.

All Nucleocrats Are Bastards !

(1) cf. Courant Alternatif n°239 d'avril 2014, Déchets radioactifs. Débat public ? Débat bidon !

La scission d'Areva, nouvelle péripétie dans l'histoire mouvementée du nucléaire français

Avec 4,8 milliards d'euros de pertes en 2014 et des provisions qui s'enchaînent, les comptes d'Areva n'en finissent pas de s'enfoncer dans le rouge. Cet accident industriel et financier (près de 8 milliards d'euros de pertes cumulées depuis quatre ans - -2,4 en 2011, -0,1 en 2012, -0,5 en 2013 -), ce "Crédit Lyonnais en puissance", est devenu aujourd'hui un dossier politique. Le gouvernement, qui exige une «refonte de la filière nucléaire», envisage une recapitalisation de l'entreprise et somme Areva et EDF de s'entendre.

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE EST INTIMEMENT LIÉE À L'ÉTAT

Alors que l'atome représente 75% de la production électrique du pays avec 58 réacteurs en activité, et représente des dizaines de milliers d'emplois, le gouvernement ne pouvait pas ne pas sauver l'un des trois piliers de la filière française, avec EDF et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Car l'industrie nucléaire est intimement liée à l'Etat, qui détient 87% d'Areva et 84,5% d'EDF.

En fait, il a toujours été à la manœuvre. Dès mars 1945, Raoul Dautry (alors ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme du gouvernement provisoire) informa le général de Gaulle (alors président du gouvernement provisoire) que le nucléaire bénéficierait à la reconstruction ainsi qu'à la Défense nationale. C'est ainsi que le général de Gaulle chargea Raoul Dautry et Frédéric Jo-

liot de proposer une organisation de l'industrie française du nucléaire. De Gaulle crée le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) le 18 octobre 1945. Lors du Conseil de défense qui se tient le 17 juin 1958, il met un terme au projet de coopération nucléaire franco-germano-italienne initié en 1957 et accélère le programme nucléaire national en confirmant la date de la première expérience française.

Au début des années 1960 la commission pour la Production d'électricité d'origine nucléaire ou commission PEON, une commission consultative auprès du gouvernement français créée en 1955 afin d'évaluer les coûts liés à la construction de réacteurs nucléaires, préconise le développement de l'énergie nucléaire pour pallier le manque de sources énergétiques nationales. Deux positions vont alors s'affronter : celle du CEA qui préconise la filière UNGG et celle de EDF qui souhaite développer la filière

américaine, uranium enrichi et eau sous pression des REP. Suite à la décision interministérielle du 13 novembre 1969, où la filière UNGG est abandonnée au profit des réacteurs à eau légère, EDF est autorisé à construire deux REP à Fessenheim, au lieu des deux UNGG prévus. Ils seront raccordés au réseau en 1977.

Même après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, la construction de réacteurs en série se poursuit et la France consolide son modèle électrique "tout nucléaire". Tout juste François Mitterrand stoppe-t-il en 1981 le chantier de la centrale de Plogoff dans le Finistère, cible d'une vive contestation populaire.

Après la catastrophe de Tchernobyl en 1986, la donne change. La critique de l'exception française du nucléaire monte en puissance. Les recherches ne s'arrêtent pas pour autant autour de la technologie dite de 3ème génération, qui aboutira à la mise au point



Conteneur de stockage de déchet radioactif



Vue intérieur de l'EPR de flamanville

par Areva de l'EPR, toujours avec le soutien de l'Etat.

En parallèle, l'opposition s'intensifie contre le réacteur Superphénix (Rhône), qui divise Verts et socialistes. Superphénix est définitivement arrêté en 1998 par le gouvernement Jospin, auquel participent les Verts. La France croit au "renouveau" du nucléaire dans le monde mais EDF et Areva, duellistes de l'atome français, se tirent dans les pattes à l'international, sans que l'Etat ne fasse la police.

Mais la catastrophe de Fukushima en 2011 relance les interrogations sur la filière. Le marché du nucléaire s'effondre et peine depuis à se relever, pénalisant EDF et Areva dont les débouchés se tarissent. L'effondrement des cours de l'uranium accentue les difficultés d'Areva.

François Hollande est élu président en 2012. Pour obtenir le soutien des écologistes, il a promis la fermeture d'ici 2017 de la centrale de Fessenheim. La loi sur la transition énergétique prévoit une réduction à 50% de la part du nucléaire dans le système électrique.

DE CEA INDUSTRIE À AREVA

En 1983, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est autorisé par décret à faire apport de l'ensemble de ses parts de capital d'entreprises industrielles à la Société des participations du CEA, alors dénommée CEA Industrie. De 1983 à 2001, CEA Industrie pilote les activités industrielles et commerciales du CEA, et contrôle notamment la COGEMA, Framatome et Technicatome. En juin 2001 est créée l'entreprise Topco, réunissant Cogema, Framatome et CEA Industrie. En septembre 2001, la société abandonne le nom commercial "Topco" pour

celui d'Areva.

La société AREVA est donc née quand la holding du CEA est passée du rôle de simple holding financière à celui de holding industrielle, avec directoire et conseil de surveillance. Anne Lauvergeon, PDG de la COGEMA devient présidente du directoire d'Areva. En 2006, le groupe Areva décide d'imposer une dénomination unique à toutes ses sociétés de premier rang : COGEMA est renommée Areva NC, Framatome ANP est renommée Areva NP et Technicatome est renommée Areva TA.

Jusqu'en 2010, Areva est organisée autour de 4 pôles (le pôle Amont, le pôle Réacteurs et Services, le pôle Aval et le pôle T&D Transmission et Distribution). Le pôle de transmission et de distribution d'électricité (T&D) regroupait des activités de production, d'installation et de maintenance des équipements ainsi que les opérations de transmission et distribution d'électricité, en haute et moyenne tension. T&D a été vendu en juin 2010 aux groupes industriels Alstom et Schneider Electric.

En 2010, Areva adopte une nouvelle organisation divisée en cinq «Business Groups» (groupes d'affaires) : BG Mines, BG Amont, BG Réacteurs et Services, BG Aval, BG Énergies Renouvelables. Chacun de ces "Business Groups" sont eux-mêmes subdivisés en «business units» (unité d'affaires). Areva a par ailleurs créé une direction Ingénierie et Projets transverse aux activités nucléaires et renouvelables.

LES MÉTIERS D'AREVA

Areva est un des premiers producteurs mondiaux d'uranium, matière première indispensable de la technologie nucléaire. Le groupe possède de nombreuses mines (no-

tamment au Canada, Kazakhstan et en Afrique) qui lui ont permis de produire 9 470 tonnes d'uranium en 2014. La division chargée d'explorer de nouveaux gisements, d'extraire et traiter le minerai d'uranium a réalisé 16 % du chiffre d'affaires total du groupe et emploie 5 000 personnes.

Afin d'utiliser l'uranium comme combustible pour les réacteurs nucléaires, celui-ci doit d'abord être purifié puis enrichi avant d'être assemblé dans une structure en zirconium. Areva est l'un des leaders mondiaux dans toutes ces étapes qui se situent en amont du cycle nucléaire. Le groupe fournit environ 2 000 tonnes de combustibles par an, principalement à des centrales en Europe (France, Allemagne et Belgique) mais aussi aux États-Unis. Soit 27 % du chiffre d'affaires d'Areva en 2014, pour une part de marché mondial de 35%. Cette division emploie 8 000 salariés dans le monde.

Aspect méconnu d'Areva, le groupe public est le leader mondial des métiers de l'aval du cycle du combustible nucléaire. Spécialiste du recyclage, Areva est capable de fabriquer de nouveaux combustibles à partir de matières déjà utilisées. Le groupe propose aussi des solutions de gestion de déchets nucléaires, de logistique et de démantèlement des sites. Areva a notamment été appelé pour sécuriser la centrale de Fukushima. Ces activités ont représenté 18 % du chiffre d'affaires d'Areva en 2014 et comptent 12 000 salariés dans le monde.

En plus de ses activités nucléaires, Areva développe un portefeuille d'activités autour de quatre énergies renouvelables : l'éolien en mer, la bioénergie, le solaire thermique à concentration (CSP) et le stockage d'énergie. Le groupe construit et gère notamment des éoliennes installées en mer, des centrales solaires ou utilisant les bioénergies.



Si elles sont en progression, ces activités représentent toutefois moins de 2% des ventes d'Areva, soit environ une centaine de millions d'euros.

LES CONCURRENTS D'AREVA DANS LE MONDE

Fin 2011, Areva présentait le plan stratégique du groupe pour la période 2012-2016. Le Président du Directoire déclarait alors : «notre plan fonde sa dynamique sur notre confiance en l'avenir des énergies nucléaire et renouvelable. Il vise à conforter notre leadership sur ce marché, à faire de nous un acteur de référence dans les énergies renouvelables et à nous donner les moyens d'y parvenir». Areva misait sur un doublement de la demande mondiale d'énergie à l'horizon 2050 entraîné par la croissance économique des pays émergents et le développement de nouveaux besoins en électricité (transports individuels et collectifs, technologies de l'information), la nécessité d'assurer l'indépendance énergétique des pays, la lutte contre le changement climatique avec la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Areva. Plus conservateur dans ses prévisions que l'Agence Internationale de l'Energie, le groupe anticipait une croissance de 2,2 % par an pour atteindre 583 GWe nucléaires installés à l'horizon 2030 contre 378 GWe en 2011. Malgré la catastrophe de Fukushima, une trentaine de pays frappent à la porte du club des Etats nucléaires. Le cabinet Roland Berger Strategy Consultants estime que le nombre de réacteurs passera de 435 à 489 d'ici à 2030, soit une hausse de 26 % de la capacité installée (+ 100 gigawatts). Ce qui ne fait pas un «gâteau» énorme à se partager dans les quinze prochaines années sur un marché de plus en plus concurrentiel.

«Certains concurrents, comme Rosatom par exemple, sont beaucoup plus intégrés [qu'Areva]», soulignait mi-mars le ministre de l'économie dans Le Figaro. Si la Russie a fait de gros efforts depuis la catastrophe de Tchernobyl (1986) pour atteindre les standards de sûreté internationaux, ni sa gouvernance ni sa transparence financière (normes IFRS, etc.) ne permettent de considérer Rosatom comme une entreprise normale. Issue du ministère de l'énergie (Minatom) et dirigée par un ancien premier

ministre de Boris Eltsine, cette agence fédérale, composée de nombreuses sociétés spécialisées, est une sorte d'Etat dans l'Etat. Elle contrôle toutes les activités civiles et militaires, assure une partie de la recherche comme le Commissariat à l'énergie atomique en France (CEA), fabrique tous les équipements et le combustible, assure les services nucléaires, produit de l'électricité et traite les combustibles usés. Comme si, peu ou prou, EDF, le CEA et Areva formaient la même entreprise.

Aux Etats-Unis, l'intégration y est faible et les rôles très partagés. Les exploitants de centrales, nombreux et de taille moyenne (Exelon, Duke Energy...), ont confié la maîtrise d'ouvrage à des spécialistes comme Bechtel ou Shaw, et la fourniture des grands composants et du combustible à General Electric (GE) et Westinghouse (racheté par Toshiba en 2006), comme le faisait l'ex-Framatome en France. Quant à l'enrichissement, il est assuré par l'USEC (United States Enrichment Corporation), une société privée très suivie par le gouvernement fédéral pour des raisons de sûreté.

En Corée du Sud, la volonté de l'Etat de développer un ambitieux programme électro-nucléaire national, dès la fin des années 1950, a conduit à une forte intégration. Kepco (préférée au consortium français à Abou Dhabi en 2009) produit de l'électricité nucléaire à travers sa filiale KHNP (Korea Hydro & Nuclear Power), dispose de sa propre ingénierie (Kopco), fabrique aussi du combustible et assure la conception et la maintenance de ses centrales. Seule lui échappe la fabrication des grands composants (cuves, générateurs de vapeur...), confiée à la société privée Doosan. Contrôlé par l'Etat à 51 %, Kepco bénéficie aussi de facilités de financements publics.

Au Japon, il existe plusieurs exploitants (Tepco, Kansai, Shikoku...) de centrales nucléaires, comme en Allemagne (E.ON, RWE, EnBW...), mais chacun a choisi un grand fournisseur et un architecte-ensemblier capable de concevoir toute la centrale. Dans le sud de l'archipel, ils ont fait affaire avec Mitsubishi Heavy Industries avec des réacteurs sous licence Westinghouse, qui a fourni des centrales clés en main aux électriciens. Dans le nord, ces derniers ont fait appel à Hitachi et Toshiba avec des réacteurs GE, qui leur ont livré les centrales.

Il y a un mouvement de concentration dans l'univers nucléaire civil chinois, notamment avec le rapprochement en cours des deux plus grands groupes d'électricité, la Compagnie nucléaire nationale chinoise (CNNC), et la China General Nuclear Power Corporation (CGN), qui développent en commun un réacteur de troisième génération concurrent de l'EPR français. Le premier assure le rôle de recherche dévolu au CEA en France, mais il a aussi lancé le réacteur civil (Qinshan 1) en 1991, première réalisation concrète de l'ambition électronucléaire affichée dès 1983 par Deng Xiaoping. L'autre grand acteur, CGN, est né d'une initiative de la province du Guangdong et s'est construit sur le modèle EDF (architecte-ensemblier et exploitant). Il est passé sous le contrôle de l'Etat central en 2012. Mais les composants des centrales chinoises sont fabriqués par des industriels comme Dongfang Electric.

LES RAISONS D'UNE DÉROUTE

L'une des causes de la déroute : "un manque d'adaptation à l'évolution des marchés après l'accident de Fukushima", affirme Philippe Varin, président d'Areva. Après la catastrophe de 2011 au Japon, le marché du nucléaire a ralenti. Plusieurs pays ont arrêté tout programme nucléaire, d'autres ont annoncé des moratoires. Areva perd alors ses clients allemands et japonais. En mars dernier, Philippe Knoche, le directeur général d'Areva, a reconnu "une stagnation durable des activités".

Areva accumule les retards, voire même les échecs. La réglementation ESPN, "équipements sous pression nucléaire", est créée en 2005. Elle impose aux matériaux de pouvoir se déformer sans se rompre, et résister à la propagation d'une fissure. Problème : le fond de la cuve de l'EPR de Flamanville, construit par Areva et EDF, ne répond pas à ces normes. Une anomalie jugée "très sérieuse" par l'Autorité de sûreté du nucléaire. Le réacteur de troisième génération ne sera pas inauguré avant 2016, soit avec quatre ans de retard. La construction de l'EPR d'Olkiluoto 3 en Finlande est un fiasco. Sur ce chantier, Areva s'improvise constructeur de centrale alors qu'il est fournisseur d'équipements. Le chantier reste comme l'un des plus grands échecs industriels français, rappelle "Les Echos". Montant de la perte : 4,6 milliards d'euros. Années de retard : neuf. Areva voulait vendre dix EPR avant 2016. Le compteur est bloqué à deux. EDF est en négociations avec Londres pour construire deux unités en Grande-Bretagne. Mais le groupe n'a pas été retenu dans aucun des autres appels d'offres en cours au début des années 2010.

L'investissement financier d'Areva tourne mal. En 2007, l'équipementier achète la société minière canadienne UraMin pour 1,8 milliard d'euros. Elle doit permettre de sécuriser l'approvisionnement en uranium, qui sert de combustible nucléaire. Mais UraMin est déprécié, et les investissements

sur les gisements acquis le sont aussi. En cause : les difficultés d'exploitation des gisements et la baisse des cours, particulièrement après Fukushima.

UN PLAN DE SAUVETAGE

Le gouvernement doit répondre à plusieurs grands enjeux : assurer le bon fonctionnement et la coûteuse modernisation des 58 réacteurs du parc EDF (55 milliards d'euros d'ici à 2025), maintenir la France dans le peloton de tête des pays exportateurs d'équipements nucléaires et sauver les quelque 200 000 emplois directs et indirects d'une filière aussi stratégique que celle de l'aéronautique. «Le gouvernement souhaite une chose simple, c'est garantir la pérennité des entreprises dans cette filière nucléaire.»

«L'enjeu, c'est non pas de répondre à une difficulté financière que pourrait rencontrer Areva, mais de pouvoir restructurer l'ensemble de la filière pour la doter d'une nouvelle perspective», indique l'entourage du président François Hollande.

Lors du conseil d'administration du 2 mars 2015 qui a arrêté les comptes clos au 31 décembre 2014, Philippe Varin, Président du Conseil d'Administration déclarait : «Au nom du Conseil d'Administration, je salue le travail effectué par le groupe AREVA pour établir un diagnostic précis de la situation et élaborer un plan de transformation à la hauteur des enjeux. AREVA possède des savoir-faire reconnus dans le monde entier, et la France a besoin d'une filière nucléaire forte. Le groupe doit désormais suivre le cap du redressement en réalisant des efforts très importants (...)».

Philippe Knoche, Directeur Général, ajoutait : «L'ampleur de la perte nette de l'exercice 2014 illustre le double défi auquel AREVA est confronté : stagnation durable des activités nucléaires, manque de compétitivité et difficile gestion des risques inhérents aux grands projets. Le groupe a pris la mesure de la gravité de la situation. Il a entrepris depuis novembre 2014 une revue stratégique complète de ses activités, et l'a fait sans concession. AREVA peut ainsi annoncer un plan de transformation cohérent qui fixe pour toutes les équipes, un cap exigeant mais réaliste sur le plan économique.

Tout d'abord, AREVA va se recentrer sur son cœur de métier, la maîtrise des procédés nucléaires clés pour le fonctionnement du parc mondial. Ce recentrage stratégique conduira à la révision de certaines ambitions, que ce soit dans la conduite des projets de nouveaux réacteurs ou dans les énergies renouvelables. L'objectif d'AREVA c'est d'atteindre l'excellence en tant que fournisseur de produits et services à très forte valeur ajoutée.

Ensuite, AREVA, dont les moyens avaient été dimensionnés pour accompagner une croissance à court terme du nucléaire, doit s'adapter aux nouvelles réalités du marché et redevenir compétitif. L'urgence pour le groupe est de sortir de la crise qu'il traverse

et d'assurer son avenir avec le lancement immédiat d'un plan de compétitivité ambitieux, fondé sur la simplification des organisations, la qualité des opérations, et une toute nouvelle approche de la gestion des risques pour les grands projets.»

Première conséquence : une augmentation des provisions pour opérations de fin de cycle (6 985 millions d'euros contre 6 437 millions d'euros au 31 décembre 2013) consécutive aux «lettres de suite» reçues aux premier et second semestres 2014 de l'autorité administrative, pour renforcer la couverture des incertitudes relatives aux opérations de démantèlement et de reprise et reconditionnement des déchets du Business Group Aval. Le processus de consultation sur le chiffrage du devis CIGEO à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 n'est pas achevé. Compte tenu des incertitudes sur le niveau des coûts qui en résultera, AREVA attend la publication du chiffrage définitif par les autorités de tutelle pour réviser sa provision.

Deuxième conséquence : des activités vont être cédées, en particulier celle Energie éolienne et Energie solaire (-555 millions de résultat net en 2014, dont 205 millions de provisions pour risques et pour garantie sur les contrats).

En outre, EDF va devenir l'actionnaire majoritaire d'Areva NP, dont Areva restera actionnaire et dont le capital pourrait être ouvert à d'autres partenaires industriels. Parallèlement, EDF et Areva NP créeront ensemble une société commune regroupant leurs activités d'ingénierie et de conception des réacteurs. «Dès à présent, les activités de conception, gestion de projets et commercialisation des réacteurs neufs d'EDF et d'Areva seront rapprochées dans une société dédiée. Ce rapprochement permettra une politique d'exportation ambitieuse et le renouvellement futur du parc nucléaire français», a expliqué l'Elysée. Dans un communiqué, Areva a affirmé que le groupe travaillera «dans un esprit de complète coopération» avec EDF sur la décision prise par l'Etat de faire passer sous le giron d'EDF

la majorité de l'activité réacteurs du spécialiste du nucléaire. «Le groupe et ses instances de gouvernance vont travailler avec EDF dans un esprit de complète coopération (...) notamment sur les termes de l'accord de partenariat stratégique global et les conditions de la participation majoritaire d'EDF au capital d'Areva NP».

A l'issue des arbitrages rendus par l'Etat début juillet, le groupe ne sera plus présent dans tous les métiers comme il l'était depuis sa création en 2001, où il assurait l'extraction et l'enrichissement de l'uranium, l'assemblage des combustibles, la conception et la fabrication des réacteurs, la maintenance, le traitement-recyclage des déchets et le démantèlement des centrales. C'est une nouvelle forme d'intégration qui se profile autour d'EDF, qui reprendra la main sur la conception des réacteurs. Et probablement sur leur fabrication dans le cadre d'une filiale spécifique et ouverte à des partenaires français et étrangers (dont Bouygues, Vinci...). Le risque est désormais que cette activité industrielle diluée dans le mastodonte EDF continue d'être sous-performante. Quant au groupe Areva, amputé d'un de ses vecteurs de diversification, il va se retrouver encore plus dépendant de son principal client, un certain EDF.

La France aura ainsi son propre modèle dans un monde nucléaire où chaque grand pays a développé sa propre organisation, fruit de l'histoire et de la volonté plus ou moins affirmée des gouvernements de créer une filière électronucléaire pilotée par l'Etat.

Le nucléaire est malade. Qu'il crève !

Camille, OCL Reims, le 12 juin 2015

Sources : Communiqué de presse d'Areva en date du 3 mars 2015, L'OBS, Libération, Le Monde, France 3 Bourgogne, Les échos, Valeurs actuelles,...



Chantier EPR à Olkiluoto en Finlande

Notre-Dame-Des-Landes: statu-quo, guérilla juridique et résistance

Cet été divers jugements sont rendus sur la validité du projet d'aéroport. A priori, juges, policiers et élus... devraient s'entendre.

DES JUGES DU CÔTÉ DU MANCHE

Depuis la manif du 22 février 2014, chaque mois amenait son lot de procès et de condamnations pour participation diverse à cette mobilisation nantaise mémorable qui avait poussé le premier ministre à suspendre tout lancement des travaux au règlement des divers recours d'opposants. Les juges reprenaient ainsi d'une main ce que le gouvernement avait concédé de l'autre, histoire d'empêcher l'opposition de paivoiser et d'instiller dans les têtes le prix à payer pour avoir fait plier le pouvoir.

Le 10 avril, la procureure Lamy classait sans suite les plaintes de six manifestants éborgnés ou blessés par des tirs de flash-balls ou de LBD40. Les BACs à l'oeuvre sur le terrain ce jour-là se voyaient blanchies de toute brutalité, malgré photos et vidéos accablantes en ligne! Lamy a plus réagi et a porté plainte quand elle s'est vue placardée en rouge sang sur les murs nantais comme une sainte-patronne des policiers violents (voir affiche ci-contre)! Lui aurait elle tapé dans l'oeil?

Sur cette lancée, la justice nazairienne condamnait le 13 mai la famille Herbin (une des dernières familles habitant toujours sur la ZAD) à une expulsion dans 18 mois, avec le versement d'arriérés de loyer sur 23 mois (!), pour une maison déclarée insalubre donc expulsable. Mais alors, pourquoi verser un loyer?... Ce sursis de 18 mois repousserait une éventuelle expulsion au début de la campagne présidentielle de

2017 (à charge pour le futur pouvoir de trancher le dossier...) et le mouvement anti aéroport interprétait cette décision comme une façon du juge de botter en touche, pour ne pas rajouter du social à un mouvement multiforme.

Le 16 juin la cour de cassation a rejeté les pourvois de 39 propriétaires et exploitants contre les expulsions de terres (décision appuyée par les conseil d'Etat et conseil constitutionnel) en faveur d'AGEO VINCI, maître d'oeuvre du chantier. Puis le 18 juin, c'est au tour du rapporteur du tribunal administratif nantais (équivalent du procureur pour la justice administrative) de rejeter les arguments en faveur des espèces protégées et de la loi sur l'eau, arguant en faveur des arrêtés préfectoraux pour des « raisons impératives d'intérêt public ». Bel euphémisme pour évoquer les profits du BTP ! Quatre fois sur cinq, l'avis du rapporteur est suivi par le tribunal... qui ne se prononcera que le 17 juillet prochain.

Cette avalanche de camouflets judiciaires – de la base au sommet des cours de justice – fait miroiter une victoire possible aux partisans du projet d'aéroport qui salivent déjà sur les juteux chiffres d'affaires annoncés ; le 22 juin ils invitaient même la FNSEA du Tarn à une réunion publique près de Nantes, pour un exposé de leur méthode utilisée à Sivens pour chasser les zadistes du Testet, en vu de son application à NDDL dès que possible! Le possible reste à définir! Par contre, pour les anti-aéroports citoyens faisant confiance à la justice de leur pays, les propositions alternatives, les appels et les recours juridiques, nombreux et longs, risquent d'être une voie toujours plus étroite sous les appels des bétonneurs à lancer les travaux. Lors du prochain rassemblement annuel des 11 et 12 juillet organisé par la coordination anti aéroport, un bilan provisoire sera peut-être tenté.

SUR LE TERRAIN...

Sème Ta Zad continue la culture de terres occupées, en expérimentant et recherchant d'autres formes d'organisation collective (cf C.A. d'avril). Mais ces dernières semaines, de nombreuses actions devant des abattoirs, usines agro-alimentaires ou hypermarchés rassemblent les agriculteurs hexagonaux saignés par les prix imposés par la grande distribution ; ces agriculteurs sont généralement déjà engagés dans le productivisme pour que leurs fermes soient encore viables économiquement, mais peu feront le poids à l'avenir devant les usines à

lait, version ferme des mille vaches, ou les porcheries et poulaillers géants rentabilisés par des économies d'échelle, des méthaneurs associés, intégrés dans des filières de distribution européenne et adossés à des banques.

Or l'expérience concrète de la ZAD, si précieuse soit-elle avec son modèle d'agriculture « collective » et alternative sur plusieurs plans, est ignorée très majoritairement et passe à côté d'un enjeu qui se joue maintenant. Avec la globalisation de l'économie à travers le TAFTA – accord de libre échange européen avec les USA – et la levée des limitations de production comme les anciens quotas laitiers, le capitalisme tend à liquider les restes de la paysannerie française (il y a aujourd'hui 500 000 exploitations agricoles dont les deux tiers, sur de petites surfaces de moins de 20 hectares, disparaissent progressivement au profit des grandes, dont le nombre croît; 50 % de fermes de moins en 20 ans, selon l'INSEE), pour imposer le modèle US de l'entrepreneur agricole et de ses salariés, avec les multinationales derrière.

Mais par ailleurs la culture du productivisme et de la performance est très ancrée dans le monde et les pratiques agricoles, rendant plus difficile une remise en cause radicale de l'impasse dans laquelle tous sont engagés.

Avec le chômage de masse croissant, avec le modèle productiviste de plus en plus critiqué pour ses conséquences écologiques, sanitaires et sociales, un modèle alternatif d'agriculture collective ne sera pas promu par les médias et les institutions, toujours pour des « raisons impératives d'intérêt public ». La communication tous azimuts – et pas seulement par le net – est donc un vrai enjeu, malgré une méfiance très forte et

A voir, l'émission surprenante d' « Envoyé spécial » du 7 mai passée à 20 h sur France2, à propos des subventions publiques énormes versées au transport aérien: entre autres ratés, les aéroports de Dôle et de Dijon en compétition pour capter une escale de Ryanair... qui ne rapporte rien à l'économie locale. Mais aussi un président de région, aveuglé par le crédo de la croissance, qui fait voter de nouvelles subventions comme un joueur au casino, avant de devoir passer la main: « la récré est fini »... Un vrai désaveu du projet de Notre Dame des Landes, sans l'évoquer une fois! A trouver sur Youtube "Aéroports, le grand gaspillage?"



compréhensible pour les médias et les journalistes en général (voir encart).

QUELLES PERSPECTIVES PROCHAINES ?

Les prochains mois, des mobilisations contre des projets ou des sites industriels imposés sont prévues: à Bure, un camp-action anti autoritaire et anticapitaliste contre le projet CIGEO de stockage souterrain de déchets radio-actifs se tiendra du 1 au 10 août, avec des journées d'information, débats, discussions, puis actions.

Fin octobre, un an après la mort de Rémy Fraisse, une mobilisation aux modalités à préciser selon la dynamique aura lieu contre l'usine Nobel Sport de Pont-de-Buis, dans le Finistère, où sont fabriquées, entre autres matériels militaires, le modèle des

grenades offensives utilisées à Sivens par les gendarmes mobiles.

Il s'agit bien sûr de pointer dans une démarche collective quelques aspects: d'abord le dispositif industriel à l'oeuvre dans la répression actuelle, mais aussi de souligner l'importance du lobby militaro-industriel hexagonal toujours subventionné grassement quand on restreint crèches, hôpitaux et maisons de retraite. Également l'importance de la politique répressive et interventionniste du gouvernement Valls-Hollande à l'intérieur ET à l'extérieur des frontières, avec trois guerres menées depuis 2012, et une répression des mouvements sociaux !

Enfin, quatrième point, et non le moindre, l'usine Nobel Sport fait partie d'un dispositif militaro-industriel très important dans

le Finistère, où la politique d'aménagement du territoire de l'Etat a favorisé deux secteurs d'activité: d'une part l'armée et l'armement dès l'ancien régime, d'autre part l'agro-alimentaire avec ses porcheries, étales et poulaillers industriels, ses abattoirs et ses conserveries, ses emplois sous-payés et ses conséquences sociales et environnementales.

Nobel-Sport est classé site Seveso. Une manifestation même modeste déclenche l'arrêt de la production, ce qui fut le cas lors d'une première manif en décembre dernier. Au cours de l'été, à l'occasion des différentes rencontres, des textes sur ces aspects seront diffusés. Début septembre un programme définitif sera précisé. A suivre.

Nantes, le 22 juin 2015.

Communiqué de l'inter-collectif du 22 novembre

Après deux ans de procédure «en urgence», le rapporteur du tribunal administratif a finalement rendu sa décision sur le projet d'aéroport de NDDL*. Cette étape est présentée comme décisive pour le lancement des travaux.

L'inter-collectifs organisateur de la manifestation nantaise du 22 novembre 2014 tient à affirmer trois points:

D'abord, ce ne sont pas les jugements d'un tribunal qui déclencheront les travaux, mais bien le résultat d'un rapport de forces: d'un côté le lobby du BTP, les calculs politiques et électoraux du pouvoir, sans compter la volonté des dirigeants à ne pas perdre la face, et de l'autre les diverses mobilisations des populations.

Bien sûr l'Etat justifiera sa décision finale en s'appuyant sur les jugements, mais les difficultés actuelles du couple Hollande-Valls constitueront les vrais déterminants du choix ultime, qui sera avant tout politique. Ensuite l'enjeu de la ZAD de Notre Dame des Landes dépasse le simple aéroport. En effet, tout le secteur du BTP s'estime menacé par un éventuel succès de la lutte. Ce serait une centaine de grands chantiers imposés qui, selon le «Moniteur», journal du BTP, risqueraient alors d'être annulés: pourtant l'abandon du projet de Plogoff ou du Carnet n'a malheureusement pas arrêté la filière du nucléaire..! De fait, la lutte de Notre-Dame-des-Landes pose la question du choix démocratique par les

populations concernées. Et que l'on ne nous parle pas de démocratie participative, de « débat public amélioré » et encore moins de référendum: nous nous souvenons de celui sur l'Europe, quand le Traité Constitutionnel Européen rejeté en 2005 avait été imposé en 2007, au mépris de la majorité des votants.

Enfin, lors des prochaines élections régionales en décembre, et même présidentielles en 2017, le pouvoir PS devra s'attacher les voix écologistes, voix qui se sont déjà montrées indispensables aux dernières élections départementales en Loire-Atlantique: la gauche et Grosvallet conservent une majorité de 16 cantons contre 15 à la droite grâce au canton de Blain et son ticket gagnant d'une écologiste et d'un socialiste anti-aéroport!

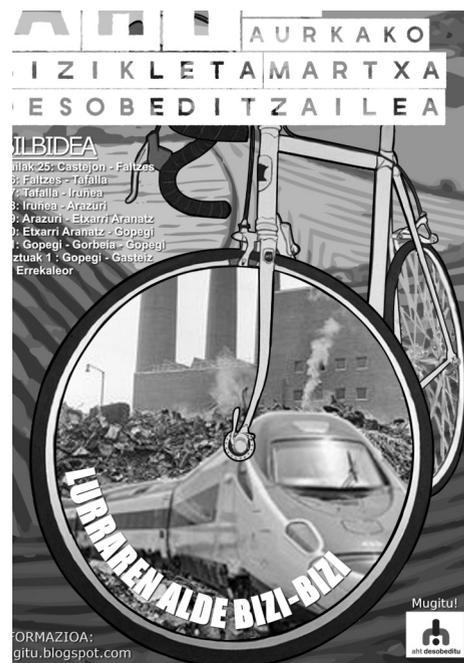
Le pouvoir PS se sait en sursis et pourrait botter en touche jusqu'en 2017, pour éviter un nouvel échec après le fiasco de l'opération César, d'autant que CRS et gardes mobiles renâclent de plus en plus à rester mobilisés 24 heures sur 24, suite à Vigipirate en vigueur depuis janvier. L'inter-collectif du 22 novembre est certain que le maintien d'un rapport de forces, appuyé sur une diversité des tactiques, sera la seule garantie de l'abandon du projet.

Nantes, le 18 juin 2015

Manifestation à bicyclette contre le TGV au Pays Basque sud

Cette manifestation de désobéissance contre le TGV est organisée par le mouvement Mugitu ! pour la 3ème année. Elle se fera à bicyclette de Castejon (Navarre) à Vitoria (Alaba), du 25 juillet au 1° août. Sur le parcours, il y aura des débats, des ateliers, des tables rondes, du théâtre, des concerts et des actions de protestation. La Bici-manif permettra ainsi l'échange d'expériences, la rencontre de personnes et de collectifs impliqués dans des luttes de défense de la terre et dans des initiatives pour le changement de modèle social.

Il s'agit de dénoncer le projet de TGV, absurde et destructeur, ainsi que d'autres projets, tels que l'exploitation du gaz de schiste, les incinérateurs, les lignes à très haute tension ..., qui détruisent la terre et sont le produit du modèle capitaliste qui met l'argent au centre de la vie sociale. Il s'agit aussi d'appeler à la lutte pour exiger l'arrêt du chantier du TGV et de poursuivre les nouvelles expériences déjà entreprises, en considérant la désobéissance comme un instrument important pour le changement social.



RÉFORME DU COLLÈGE, l'aboutissement de la casse de l'école

Courant mai, le collège s'est subitement retrouvé au centre de débats fiévreux concernant la réforme à venir pour la rentrée 2016. Jusque là, ce niveau avait été relativement épargné par la réformite du gouvernement Valls mais il fallait bien passer sous les fourches caudines de la toute « républicaine » loi de refondation de l'école de 2013, cheval de bataille de Hollande lors de son élection. Au delà de cette manœuvre politicienne, il faut y voir la suite logique d'une casse progressive de l'Éducation nationale qui devient de plus en plus une éducation à la carte qui va renforcer les inégalités territoriales et sociales. Côté résistance, le ministère a les coudées franches car la mobilisation des professeurs a de la peine à se construire. Preuve en est, la réforme a été promulguée le lendemain de la grande grève des professeurs, le 20 mai dernier.

PLUS DE TRAVAIL ET PLUS DE CHEFFERIE POUR À TERME MOINS DE MOYENS POUR LES ÉLÈVES

Le grand changement de cette réforme consiste à prendre 20% du temps disciplinaire pour en faire du temps interdisciplinaire (les fameux EPI, enseignements pratiques interdisciplinaires) pendant lesquels les élèves, à partir de la 5ème, travailleront sur 6 des 8 thèmes proposés et définis comme des enjeux du monde actuel : développement durable, communication, citoyenneté, monde économique et professionnel, etc. Une pédagogie de projet met en place où les élèves et les professeurs devront remplir des objectifs et valider des compétences déjà mises en place avec le livret personnel de compétence depuis 2009. Du temps sera dégagé aussi pour de l'aide personnalisée notamment en 6ème (3 heures) mais le ministère oublie de dire que cela existe déjà. Du point de vue des contenus, les programmes sont réécrits et allégés car il y aura moins de temps par matière, certaines pourront même être semestrialisées comme la musique ou l'art-plastique et les matières scientifiques seront regroupées en « pôles ». La réforme supprime les classes européennes (anglais renforcé pour les bons élèves à partir de la 4ème) et les classes bilangues (allemand et anglais dès la 6ème) et les remplace par l'introduction de la LV2 dès la 5ème. Quant au latin et au grec, ils ne disparaissent pas

vraiment car ils peuvent être inclus dans l'EPI « langues et cultures de l'antiquité » mais il y aura une nette diminution des heures enseignées avec les conséquences que cela induit pour les postes des professeurs de lettres classiques.

La flexibilité est donc à l'ordre du jour, certains professeurs surtout pour les « petites matières » (arts, sciences) devront aller à la chasse aux heures dans les EPI pour remplir leur service de 18 heures et cela sans doute sur plusieurs établissements (1). Les équipes pédagogiques devront aussi travailler davantage pour préparer les EPI par exemple entre des professeurs d'histoire-géographie et de sciences pour un projet autour du développement durable. Cela induit des heures de concertation et de réunion qui ne seront plus rémunérées comme le veut la récente réforme des statuts des enseignants passée quasi incognito en août 2014. Avec le recul, cela s'imbrique parfaitement. Finalement, les socialistes vont réussir ce que les autres rêvaient de faire depuis longtemps : garder un professeur et un élève 35h sur son lieu de travail car en plus des réunions, les emplois du temps des classes seront alignés sur les différents projets qui peuvent se faire par groupe.

En bonne réforme libérale, la flexibilité s'accompagne d'un renforcement des hiérarchies. On est bien loin de la liberté pédagogique que prône la ministre. Tout d'abord, il n'y a que 8 thèmes, très balisés

qui ne répondent uniquement qu'aux besoins dits actuels mais en réalité économiques (le développement durable, la communication notamment avec la LV2, la citoyenneté, etc.), or jusque là un prof était plutôt libre de faire les projets qu'il voulait avec qui il voulait grâce à l'accompagnement éducatif et les itinéraires de découvertes qui permettaient par exemple de faire des clubs. Mais tout ça va disparaître, faute de moyens alloués. Pire, les EPI seront décidés par le chef d'établissement. Dans les textes, c'est plus alambiqué car il est dit que les 2 thèmes étudiés pour chaque niveau scolaire seront votés par le conseil d'administration (1/3 prof ; 1/3 parents d'élèves, 1/3 direction) sous l'avis du conseil pédagogique (regroupant un référent de chaque matière + la direction) mais la conclusion reste la même car quand on connaît le fonctionnement de ces conseils, ils n'ont rien de démocratiques, ils servent trop souvent à entériner la décision de l'administration. Aussi, une hiérarchie intermédiaire est prévue avec la nomination par le chef d'établissement de plusieurs coordinateurs d'EPI qui pourront être payés jusqu'à 3 750 euros/an. La belle carotte pour certains va se transformer en bâton pour la plupart des enseignants car immanquablement des histoires, des tensions voire des frustrations pour les plus impliqués vont naître et diviser !

Et les élèves dans tout ça ? Ils seront les victimes de cette casse du temps scolaire au

(1) Un professeur « doit » 18 heures de cours devant des classes (on peut lui imposer une heure supplémentaire) mais à cela il faut rajouter le travail essentiellement fait à la maison : préparation de cours, correction de copies, etc. En août 2014, un décret a modifié les statuts des enseignants rendant plus flexible leur emploi du temps et leur indemnisation.





nom d'une interdisciplinarité annoncée comme nouvelle (ce qui est en partie faux) et qui cache en réalité une cure d'austérité. Ils seront toujours plus nombreux en classe car la question des moyens n'est pas solutionnée. Le ministère de l'EN annonce faussement la création de 4 000 postes pour supporter cette réforme mais en réalité il s'agit d'équivalent temps plein soit 4 000 x18 heures qui seront dispatchées bien souvent en heures supplémentaires. Or la question des moyens est centrale dans des collèges où il n'y a pas assez d'AED (les surveillants), d'AVS et d'AVSI (assistants pour les élèves en difficulté) et où la précarité est de plus en plus importante notamment pour ces postes pourtant essentiels au bon fonctionnement d'un établissement.

DIFFICILE DE S'Y RETROUVER ENTRE LES DÉBATS ET LES SYNDICATS

Dans ses interventions, Najat Vallaud Belkacem s'appuie sur les enquêtes PISA pour dénoncer le «collège le plus inégalitaire d'Europe», avec les fameux 15 % : 15 % des élèves les plus favorisés socialement disposent de dispositifs spéciaux comme les classes européennes ou le latin tandis que 15 % des plus défavorisés sont abandonnés ce qui représente 150 000 élèves qui sortent de leur scolarité obligatoire (16 ans) sans aucun diplôme. La ministre avance alors le nouvel esprit de la réforme avec des mots comme «épanouissement», «démocratie collégienne», «fin de la ghettoïsation», etc. Fumisterie quand on sait que les moyens de mesure du mauvais état de santé du système éducatif, ici l'enquête PISA, sont les outils inventés et utilisés par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) qui prône la libéralisation des enseignements, la généralisation des compétences et la privatisation de l'école du moins pour celles et ceux

qui ont les moyens (2). Fin de la ghettoïsation vraiment ? Ou début de l'apartheid ! Aussi, les réactions à cette réforme sont allées bon train opposant schématiquement les élitistes et les égalitaristes. A droite, la réforme ferait baisser le niveau général et entretiendrait la médiocrité. Le FN, mais c'est aussi la position de la droite classique, à travers le collectif Racine qui rassemble des « enseignants patriotes » défend l'école de la IIIe république, du temps des hussards noirs qui colonisaient alors les territoires et les têtes et qui inculquaient une morale citoyenniste et guerrière. Ils ne veulent pas non plus entendre parler d'interdisciplinarité qui perdrait les élèves. A gauche et notamment dans le milieu enseignant, c'est plus désordonné car beaucoup n'ont pas encore fait le deuil du socialisme. Comme la réforme prévoit la disparition des classes européennes et bilangues, profs et parents des bons élèves se sont arc-boutés. En même temps, ils sont nombreux à reconnaître le dysfonctionnement du collège. Le miroir pédagogique de la réforme fait passer le reste. On se résigne dans le pragmatisme, il faut bien que ça bouge... Et si on n'hésite encore, il y a les intellectuels et les pédagogues comme Philippe Meirieu, Antoine Prost mais aussi Laurent Berger (CFDT) et François Chérèque (président de Terra Nova, think tank du PS) qui signent la tribune «contre l'école inégalitaire, vive le collège du XXIème siècle» dans le Monde du 19 mai.

Contre cette réforme, la réaction syndicale a été plus que timide. Une seule grande grève a été lancée pour le 19 mai rassemblant le SNES (majoritaire), la CGT éducation, FO, Sud éducation mais aussi le SNALC (plutôt à droite et élitiste) (3). Elle a été plutôt bien suivie quand on sait l'état de la mobilisation des professeurs ces dernières années puisque dans le secondaire à peu près 50% des profs l'ont faite. Mais dès le

lendemain, l'arrêté de décret est signé par un gouvernement qui joue la carte de la fermeté et de la précipitation. L'effet a été dévastateur, les centrales syndicales ont eu du mal à reposer des dates et il a fallu attendre le 11 juin pour une nouvelle journée de grève beaucoup moins suivie que la première et qui, en réalité a enterré le mouvement. Et pourtant sur cette histoire de réforme, la base a poussé et pousse encore. Des initiatives en direction des parents d'élèves sont prises, des réunions d'information ont eu lieu avec aussi des tracts. A la FCPE (principale association des parents d'élèves), le bureau a même été déposé à leur congrès à cause de leur soutien à la réforme. Mais comme d'habitude le temps joue en défaveur des résistances, bientôt les vacances ...

DÉNONCER LES NOUVELLES INÉGALITÉS ET LA PRÉCARITÉ DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Comment se positionner face à cela ? Il ne s'agit pas ici de défendre le collège tel qu'il existe aujourd'hui ni d'entretenir des illusions sur le rôle de l'école qui, définie par le pouvoir, reste et restera la courroie de transmission des valeurs dominantes (démocratie représentative, concurrence, individualisme, autorité) et l'antichambre des besoins économiques de demain via l'orientation en fin de 3ème dans les filières générales ou professionnelles (4). Mais il convient tout de même pour les travailleurs de l'éducation (les profs, AED, AVS, AVSI, etc.) et les usagers (parents et élèves) de dénoncer cette réforme et d'essayer de mettre en place un rapport de force pour proposer une autre vision de l'école.

Ce que l'on nous propose, c'est un système éducatif de plus en plus libéral dans le sens où il est de plus en plus territorialisé et donc autonomisé. Cette territorialisation se

(2) Lire sur le site internet «Questions de classes», l'article de Didier Muguet «Pisa, un fétiche utile à quoi?»

(3) Pour un argumentaire plus complet, lire le hors-série n°16 de Courant Alternatif

(4) Unsa et SGEN-CFDT du côté de la réforme

décline dans tous les niveaux. En primaire, il y a la réforme des rythmes scolaires où chaque commune gère les TAP (temps périscolaire) à sa manière et surtout selon ses moyens et il existe aussi les Pedt (projet éducatif territorial) qui sont des contrats entre la collectivité territoriale, les organismes publics mais aussi privés qui œuvrent dans le champ éducatif, l'éducation nationale et le préfet. Dans le secondaire, il y a déjà la réforme du lycée où le temps scolaire a été allégé pour de l'accompagnement personnalisé qui en réalité se fait en classe complète (bonjour l'efficacité) et des enseignements d'exploration. Enfin, dans l'enseignement supérieur, il y a eu les lois LRU d'autonomie et de mise en concurrence des universités. Le désengagement de l'État se traduit par des gels de postes, l'explosion de la précarité et des conditions de travail et d'étude de plus en plus dégradées (formations supprimées, locaux indignes, restructurations de services, externalisation, mobilités forcées, souffrance au travail...) dans une mise en concurrence de tous contre tous. Avec la réforme du collège, la boucle va être bouclée. Désormais, l'éducation se fera à la carte géographique et à la

carte bancaire. Pas de problème, a priori, pour les établissements dits favorisés dans des régions plutôt riches et socialement avantagées mais dans les bahuts les moins favorisés, on proposera moins de projets inter ou extra disciplinaires. Cela entraînera immanquablement le départ des bons élèves dans le privé car les élites sont toujours soucieuses de la bonne reproduction de ses rejetons. Finalement, c'est une casse planifiée d'un service public pour faire des économies mais aussi pour servir les intérêts privés. Face aux difficultés scolaires, les parents déboursent de plus en plus d'argent pour des cours particuliers au black ou via Acadomia. L'économie de l'éducation a de beaux jours devant elle.

Comment lutter face à cela ? Il convient tout d'abord recadrer la pédagogie qui sert de cheval de Troie au libéralisme dans l'éducation et qui endort tout le monde. Elle est certes nécessaire et importante à prendre en compte dans une classe devant des élèves (et en cela, elle doit être la plus émancipatrice possible) mais elle ne doit pas cacher le reste et notamment les conditions matérielles du métier et l'arsenal idéo-

logique que véhicule l'école dans son ensemble, avec ou sans pédagogie alternative en son sein. Dès lors, il faut savoir garder le cap en se rappelant la trajectoire générale pour marteler et imposer des revendications claires contre ce processus. Dénoncer les inégalités nouvelles et surtout la précarité grandissante dans l'EN semble une bonne porte d'entrée pour construire la lutte la plus large possible. Une grève qui inclut des assistants d'éducation par exemple est bien plus efficace qu'une simple mobilisation du corps enseignant car plus personne n'est là pour garder les élèves et la responsabilité retombe sur les épaules des directions. Aussi, parler des conditions de travail permet de tisser des liens entre les personnels qui n'ont pas forcément les mêmes contrats mais qui travaillent ensemble. Enfin, dénoncer les inégalités sociales que va renforcer la réforme des collèges peut paraître plus entendable pour des parents d'élèves qui connaissent déjà ces réalités et cela permet d'ancrer et élargir une lutte sur un territoire.

Fabien, prof en collège

LOI ANTI-SQUAT : nouvelle attaque contre les plus démunis

Non content de voter des lois de plus en plus xénophobes et anti-sociales, les parlementaires, bien au chaud avec leurs nombreux privilèges, ont décidé de s'attaquer aux squats, seuls moyens de s'héberger pour des milliers de personnes en France, et ce alors même qu'il existe plus de logements et bâtiments vides que de gens à la rue.

Ce projet de loi a été déposé par le groupe UMP (euh pardon, Les Républicains, ça change tout !) du Sénat en décembre 2014, à l'initiative de la Sénatrice-Maire de Calais Natacha Bouchart, qui considère les squats comme «un fléau à Calais». Calais est emblématique des politiques impérialistes et anti-migratoires de la France et de l'Union Européenne. C'est une des principales étapes pour tous-tes migrant-e-s passant par la France et souhaitant se rendre en Grande-Bretagne. Si ces personnes quittent leurs pays d'origine, ce n'est pas par plaisir, c'est le plus souvent pour fuir la guerre, la répression politique, ethnique ou confessionnelle, dans des pays où les régimes sont tous plus autoritaires les uns que les autres, et où l'Europe – la France en tête de file – a une écrasante responsabilité dans leur existence même et leur pérennisation. Pour ceux et celles qui ont réussi à ne pas mourir aux portes de l'Europe forteresse (l'année 2015 est en train de tristement éclater le record du nombre de morts), le calvaire est loin d'être terminé. Sans aucun droit, traqué-e-s par les flics, c'est à la misère qu'il

faut dorénavant faire face. A Calais, ce sont des milliers de migrant-e-s qui tentent de survivre, sans aucun logement. Evidemment et le plus normalement du monde, les bâtiments vides sont occupés. C'est ce à quoi a voulu mettre fin la réactionnaire Sénatrice-Maire de Calais.

Cette loi, aujourd'hui entérinée par le Sénat et l'Assemblée Nationale – à l'unanimité – (en termes de répression, l'ensemble des partis politiques représentés au Parlement s'entendent généralement très bien !), vise notamment à accélérer les procédures d'expulsions des squats.

Les parlementaires ont donc décidé d'attaquer le délai de 48h d'occupation d'un bâtiment ou logement vide. Actuellement, passées ces 48h, un-e propriétaire, pour pouvoir faire légalement usage des forces de l'ordre pour une expulsion, DOIT lancer une procédure au Tribunal d'Instance. Et c'est seulement à l'issue de cette procédure et en fonction de la décision du juge (délai supplémentaire d'occupation accordée ou non par exemple) qu'un propriétaire peut envoyer les flics expulser, contrôler, interpellé, remettre des gens à la rue... Cette procédure a déjà fait gagner de précieux mois sous un toit à bon nombre de personnes. A noter malgré tout qu'il est très régulier que les Préfets se contre-foutent de ce délai et expulsent illégalement des squats. Mais ça, on le sait depuis longtemps, l'Etat s'octroie le monopole de la violence et de l'illégalité. La loi détruit donc ce délai de

48h, et met en place un «délai de flagrance permanent». Si l'on comprend bien donc, les expulsions pourront avoir lieu n'importe quand ? Et qu'en est-il des Procédures au Tribunal d'Instance ? Pour le moment, le texte de loi ne précise rien, et il est probable qu'il faille attendre l'application sur le terrain de cette loi, soit à partir du 1er juillet, pour en savoir un peu plus.

Autre prérogative de cette foutue loi : la possibilité pour un-e Maire d'ordonner une expulsion par simple arrêté municipal, lorsque le propriétaire d'une maison ou d'un bâtiment est introuvable. Les pauvres Maires, imaginez, c'est rageant, un squat non expulsable car pas d'aval du proprio... Affaire réglée !

Il s'agit donc bien ici d'une volonté de criminaliser ceux et celles qui squattent, pourtant seule alternative immédiate pour les plus démunis, de faciliter les contrôles et donc, par exemple, des expulsions de sans papiers ! De plus en plus de bidonvilles apparaissent en France. Dans les métropoles, c'est monnaie courante, et en pleine expansion. Les parlementaires préfèrent visiblement voir les gens crever à petit feu dans la misère. Ce n'est évidemment pas une surprise, bien au contraire. La vraie question maintenant : jusqu'où pourront-ils/elles aller, sans que rien, ou presque, ne se passe ???

Seb (Caen)

Pour empêcher des nouveaux morts tués par la police en manifs, quoi de mieux que d'empêcher les gens d'aller manifester ???

"Nous n'avons pas vocation à investiguer sur ce qui s'est passé à Sivens, mais à réfléchir aux moyens de mieux articuler liberté de manifester et maintien de l'ordre républicain. Nous n'avons fait ni le procès des forces de l'ordre, ni le procès des manifestants"

Daniel Popelin, député socialiste, rapporteur de la «Commission d'enquête sur les missions et modalités du maintien de l'ordre républicain dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de manifestation», mai 2015.

Ca, c'est le discours officiel. Mais regardons de plus près les prérogatives de ce rapport, bientôt transformé en loi.

Il s'agit notamment d'«améliorer la prévention», de «développer la communication», et «renforcer l'organisation des unités de maintien de l'ordre».

«AMÉLIORER LA PRÉVENTION», OU COMMENT EMPÊCHER UN CERTAIN NOMBRE D'INDIVIDU-E-S D'ALLER EN MANIF.

Les personnes ayant déjà été condamnées suite à des manifestations pourraient se faire interdire l'accès aux manifestations, en se faisant interpellé, et encourront éventuellement des poursuites judiciaires. Toutes personnes connues des services de renseignement pourraient également se faire interpellé préventivement, afin d'empêcher la participation à telle ou telle manif. Ces interpellations préventives existent déjà dans les faits. Mais l'affirmer dans une loi généralisera ce type d'actions liberticides des forces de l'ordre. Et autant dire que, couplée à la nouvelle loi renseignement, les flics vont s'en donner à cœur joie !! Le renforcement des contrôles d'identité collectifs

serait également à l'ordre du jour du rapport. Ces derniers sont une technique d'intimidation policière, qui permettent de garder bloqué pendant plusieurs minutes, voire plusieurs heures, un certain nombre de manifestant-e-s à un endroit donné, cloîtré-e-s dans un coin et entouré-e-s par les forces de l'ordre.

« DÉVELOPPER LA COMMUNICATION », OU COMMENT RESTREINDRE LES AUTORISATIONS PRÉFECTORALES POUR MANIFESTER.

Le rapport introduit une nouvelle disposition pour qui voudrait déclarer une manifestation à la Préfecture : la «concertation préalable». Actuellement, il n'y a pas besoin de rencontrer directement de représentant-e-s de la Préfecture pour faire une demande d'autorisation à manifester. Il faut remplir un formulaire, le transmettre à la Préfecture, et attendre la réponse du Préfet. Si cette loi passe, une rencontre physique deviendrait obligatoire. Il est clair que cette « concertation préalable » sera utilisé comme un levier supplémentaire par les Préfectures pour réduire les possibilités du «droit à manifester»,

et insister un peu plus auprès de bon nombre d'organisations d'organiser des services d'ordre à la botte de la Police.

«RENFORCER L'ORGANISATION DES UNITÉS DE MAINTIEN DE L'ORDRE», OU COMMENT GÉNÉRALISER LES ARMES DE LA POLICE QUI BLESSENT, VOIRE QUI TUENT.

Alors là, chapeau ! La commission a décidé d'interdire l'utilisation des flashballs, responsables de blessures parfois très graves... pour les remplacer par une arme déjà utilisée par les flics : le LBD 40 (lanceur de balles de défense), plus précis et plus puissant ! Ca, c'est le clou du spectacle. Car il est évident que c'est parce que les flashballs ne sont pas assez précis que des gens perdent des yeux ! Non, jamais les flics ne visent la tête... Jamais !

On résume : interdiction d'aller en manif, réduction de la possibilité d'organiser des manifs, renforcement des armes de la police. C'est sûr, il n'y aura plus jamais aucun mort en manif !

Seb (Caen)



FIN DE PARTIE POUR LA SCOP SEA-FRANCE ? MYTHE ET LIMITES D'UNE EXPÉRIENCE COOPÉRATIVE

C'est une fois encore la concurrence acharnée pour le contrôle du marché Transmanche qui a motivé la non reconduction du contrat initialement passé entre le groupe Eurotunnel et la Scop Seafrance. Cette fois, par un renversement d'alliance Jacques Gounon a rompu les engagements qui liaient son groupe à la coopérative en louant ses navires au concurrent d'hier, la compagnie danoise DFDS.

(1) in : "La scop : tentative de réappropriation collective ou nouvelles formes de dépossession des travailleurs. Seafrance/My Ferry Link". Sur le site de la mouette enragée.

(2) Calais est actuellement le premier port français et le deuxième port européen de voyageurs. Il accueille chaque année plus de 10 millions de passagers. Pour une présentation du projet "Calais Port 2015" : http://www.nordpas-decalais.fr/upload/docs/application/pdf/2014-07/a5_port_francais.pdf

Qui pensait sérieusement que l'union nouée entre le Syndicat Maritime Nord, exclu de la CFDT et le groupe Eurotunnel résisterait aux échéances fixées par l'accord ? En août 2013, convaincus du contraire nous écrivions : "Lors de ces derniers mois, les marins de Seafrance ont démontré une réelle détermination dans la lutte, tant à l'encontre de leur ancienne direction que contre l'appareil de la CFDT. Ils ont par ailleurs résisté sans fléchir à l'une des pires campagnes de dénigrement orchestrée par les médias à l'encontre de travailleurs en lutte. Nous aimerions imaginer qu'ils pourrions à l'avenir se consacrer exclusivement à l'élaboration de nouvelles manières de penser et vivre leur activité. En réalité, nous croyons qu'à terme ils seront appelés à reprendre le chemin de la lutte, tout comme leurs camarades des autres compagnies condamnés, comme eux, à subir la guerre que se livrent sur la Manche les patrons du secteur ..." (1). Force est de reconnaître que deux ans plus tard, le conflit est de nouveau à l'ordre du jour.

LE TRAFIC TRANSMANCHE À L'HEURE DE LA MÉTROPOLISATION.

Pour le patron d'Eurotunnel, ce serait la guérilla juridique que lui mènent de concert l'autorité britannique de la concurrence (CMA), et son rival DFDS qui le contraint à jeter l'éponge. Accusé de position dominante sur le marché Transmanche, il s'est vu interdire l'accès du port de Douvres à ses navires. Depuis, la cour d'appel de Londres a annulé cette décision et les ferries de la compagnie My Ferry Link circulent à nouveau. Il est avéré que le groupe franco-anglais a acquis une position dominante sur le marché mais c'est pour lui la condition indispensable afin de rester maître du jeu et de redistribuer les cartes au gré de la conjoncture. Un rang à tenir qui peut occasionnellement se payer de quelques escarmouches en justice.

En réalité, la raison de la rupture est d'un autre ordre. Elle repose sur les intérêts qui opposent le groupe Eurotunnel à la région Nord-Pas-de-Calais et depuis peu à la Scop

Seafrance. Sur la Côte d'Opale, comme partout ailleurs sur le territoire, affleurent de grands projets d'aménagement portés, ici, par les initiateurs d'un "Pôle de Métropolisation du Littoral". A sa tête on retrouve le Conseil régional aux mains du Parti Socialiste qui travaille à fusionner les deux ports de Boulogne-sur-mer et Calais au sein d'une seule entité pilotée par une société anonyme dans le cadre d'une délégation de service public. Tablant sur une croissance de 40 % du trafic Transmanche pour les quinze ans à venir, un plan de grands travaux prépare une extension assez spectaculaire de l'actuel port de Calais (2) afin de doubler sa capacité. Ironie de l'histoire, le groupe Eurotunnel, qui, de "grand projet" qu'il fut baptisé en son temps, se voit aujourd'hui disputé son titre et sa place et décide à son tour de saisir les tribunaux pour dénoncer une entreprise menaçante et par trop subventionnée ... Au milieu de cet imbroglio juridico-financier, Jacques Gounon se devait d'envoyer des signaux rassurants à ses actionnaires au moment où, de son côté, la direction de la Scop rendait public ses projets pour l'avenir.

DU SYNDICALISME À UN PATRONAT SOUS LABEL COOPÉRATIF

Le mariage d'intérêt célébré entre les ex de la CFDT et Eurotunnel offrait l'avantage aux marins de sauvegarder pour un temps leurs emplois ainsi qu'un cadre collectif de lutte, ce qui, avouons-le, n'est pas rien dans une région comme le Calaisis. Elle avait par contre le défaut de placer la scop dans la position inconfortable d'un sous-traitant assujéti aux desiderata du groupe ferroviaire sur un marché très concurrentiel. Et contrairement à ce que certains pensent encore, le coopérativisme ne préserve en rien des rapports marchands et sociaux qu'impose la logique capitaliste. S'imaginant sans doute s'émanciper de cette tutelle, le promoteur puis président du conseil de surveillance de la Scop, Didier Capelle, caressait depuis peu le projet de bâtir une société d'économie mixte (SEM) adossée à certaines collectivités locales qui auraient reçu le soutien et l'engagement financier de la région pour le





rachat des trois ferries sur lesquels naviguaient les anciens de Seafrance. Une solution qui mettait au mieux Eurotunnel devant l'obligation d'accepter d'être actionnaire minoritaire, au pire de revendre ses parts. Se rêvant sans doute à la tête de sa propre entreprise, l'ex patron du Syndicat Maritime Nord informa le PDG d'Eurotunnel de son dessein, non sans avoir préalablement révoqué de la Scop l'un de ses proches. La réaction de Jacques Gounon fut immédiate et sans appel, il loua les bateaux à une société concurrente et la coopérative se retrouva placée en redressement judiciaire.

HIÉRARCHIE ET LUTTE DE SCOP

Il n'en fallut pas d'avantage pour que les divisions hiérarchiques s'exacerbent et mettent à leur tour en crise la coopérative Seafrance. Une fraction des salariés, c'est à dire la totalité des cadres, les commandants et les officiers s'est alors rangée auprès du directoire de la Scop proche du patron d'Eurotunnel. Sous la tutelle du syndicat FO, ils ont décidé de créer une nouvelle Scop afin de solliciter la bienveillance de Jacques Gounon après qu'il ait déclaré poursuivre une activité de transport maritime avec un seul navire au lieu de trois. Cette scission de l'en-

cadrement d'avec la base des marins démontre, s'il le fallait encore, que non seulement la hiérarchie perdue au sein d'une Scop, mais qu'en cas de difficulté, une lutte sans fard s'y déclare entre les différents échelons de la main d'oeuvre comme dans n'importe quelle autre entreprise capitaliste.

ET MAINTENANT ?

Au delà des démêlées juridiques sur le devenir fortement compromis de la Scop, deux questions essentielles se posent dorénavant aux marins. La première, dans l'hypothèse probable où la coopérative disparaît, la loi prévoit que les sociétaires perdent la totalité de leur apport initial, soit dans le cas présent 50 000 à 60 000 euros qui provenaient des indemnités de licenciement versées après la disparition de la filiale de la SNCF. Hors, Eurotunnel avoue avoir engrangé des profits dans cette affaire, le groupe compte-t-il en restituer une partie aux salariés ? Il est permis d'en douter. Par ailleurs, se révèle au travers de cet exemple de la Scop Seafrance toute l'ambiguïté du statut de sociétaire, qui entremêle les conditions du salariat à une forme de participation et d'association au capital qui entretient la fable d'un capitalisme diffé-

rent, plus équitable.

Le deuxième point, concerne la disparition du registre sous lequel travaillent encore les marins de la Scop, celui du pavillon français. Celui-ci disparaîtra de la surface de la Manche si la faillite de la coopérative est actée. Ce qui signifie dans le cas où ces marins se retrouvent à embarquer pour une des compagnies de ferries concurrentes de devoir accepter des conditions de travail, de navigation et de rémunération autrement plus défavorables. La défense des conventions de travail afférentes à ce registre est un des points cruciaux de la partie qui se joue actuellement. C'est un des leviers qu'il s'agirait d'actionner auprès des marins des autres compagnies, en réclamant son application à l'ensemble des navires qui circulent entre la France et l'Angleterre, dans un premier temps. C'est cette solidarité affirmée dans le cadre de la lutte qui pourrait ouvrir des brèches dans le front uni qui veut la peau de la Scop. Dans le cas contraire, la défense du pavillon français apparaîtra comme un combat d'arrière garde aux rejets corporatistes et patriotards assez nau-séabonds.

Pour le moment les marins se réunissent régulièrement en assemblée générale sur le Rodin afin de préparer les actions : entrave au débarquement de navires du concurrents DFDS, blocage du port, de l'autoroute A 16 et enfin du Tunnel sous la Manche. Ils ont reçu le soutien d'une partie du personnel de la CCI Côte d'Opale qui s'est également mis en grève. A suivre ...

Xavier. Boulogne-sur-mer, le 27/06/2015

La nature du contrat établi entre la Scop et Eurotunnel.

La Scop Seafrance emploie 600 salariés dont 370 travaillent en CDI sur trois navires et 106 à quai du côté français, les autres embauchent en CDD, enfin quelques dizaines sont des travailleurs britanniques. Concrètement le donneur d'ordre achetait les traversées à la Scop, il encaissait le chiffre d'affaire du transport, du fret et des véhicules de tourisme tandis que la Scop

recevait le bénéfice des ventes à bord. Mais au final, c'était Eurotunnel qui garantissait l'équilibre financier de ce marchandage. Selon les critères de gestion capitaliste, l'entreprise apparaissait rentable avec un chiffre d'affaire en hausse de 25 % et un équilibre financier proche d'être atteint avant les délais établis.

RÉSULTAT DU PROCÈS DE LA MUTUELLE DES FRAUDEURS

Décidément la justice est mauvaise joueuse, quand ils sentent qu'ils vont être ridicules les magistrats filent à l'anglaise, ainsi après avoir abandonné, à Toulouse, les charges contre le camarade 1074099..., voici qu'elle déclare prescrite, c'est-à-dire passé de délai, les poursuites contre les soi-disant animateurs de la mutuelle des «fraudeuses» lilloise.

Ne boudons pas notre plaisir, car pour tous ceux qui ont eu à souffrir de ses contrôleurs, l'annonce d'une déconfiture de la part de Transpôle ne peut qu'être réjouissante. On imagine les explications que va avoir à fournir le baveux à ses clients, bien incapable qu'il semble de pouvoir ficeler une procédure dans les clous. Mais il faut également

voir plus loin, une condamnation dans cette affaire aurait pu constituer une dangereuse jurisprudence pour l'ensemble des mutuelles ou autres regroupements de fraudeurs.

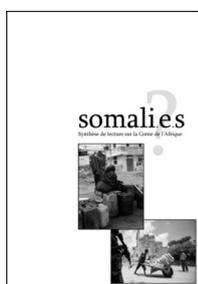
Rappel des faits : il était reproché aux camarades jeunes l'incitation à la commission d'un délit par voie de presse, numérique ici, en l'occurrence, par le biais d'un blog. On leur reprochait une «incitation à la fraude à l'encontre de Transpôle». La fraude n'est évidemment pas un délit, mais elle l'est presque devenue avec la création récente d'un «délit d'habitude» pour les fraudeurs récidivistes.

C'était du moins, l'argument de l'avocate de l'entreprise qui accusait donc ces deux

membres de la mutuelle d'avoir propagé des idées encourageant «le vol régulier» de Transpôle. On comprend dès lors toutes les conséquences qu'aurait eu une condamnation. Quiconque promotionnant les transports gratuits, ou l'auto organisations des fraudeurs aurait eu à affronter cette jurisprudence.

Petite mesquinerie, le juge, s'il a accepté la restitution d'une partie des scellés, a refusé la rétrocession d'une tirelire contenant huit cent euros, estimant que les explications des prévenus n'avaient pas été suffisamment claires. Enfin bon en ces temps difficiles une bonne nouvelle est toujours bonne à prendre.

SOMALI.E.S ?



Brochure à trouver sur le site internet: segment.noblogs.org

La corne de l'Afrique est une péninsule de l'Afrique de l'Est qui s'étend depuis la côte sud de la mer Rouge jusqu'à la côte ouest de la mer d'Arabie, en passant par le golfe d'Aden et dont la forme, sur une carte, évoque une corne de rhinocéros. Le terme désigne aussi la région occupée par quatre États, la Somalie, Djibouti, l'Éthiopie et l'Érythrée. De par sa position stratégique, elle est de longue date au cœur d'enjeux géopolitiques. La Corne de l'Afrique couvre environ 2 millions de km² et compte 106,2 millions d'habitants. La région est surtout connue pour le drame de ses réfugiés et sa flibuste. Par exemple la Somalie s'est rappelée à nous ces deux dernières années grâce aux spectaculaires actes de piraterie maritime. Ce pays, complètement échoué depuis 1990, oublié depuis le fiasco américain de la bataille de Mogadiscio en octobre 1993 et le retrait précipité des casques bleus onusiens en mars 1995, incarne aujourd'hui l'échec de la communauté internationale. Pourtant, même sans Etat, la Somalie est l'une des économies les plus dynamiques de la région...

Il apparaissait donc plus qu'intéressant de se pencher sur ce pays, c'est ce que nous propose l'auteur d'un passionnant et érudit ouvrage broché intitulé Somali.e.s ?, disponible en ligne sur le net (<http://segments.noblogs.org>) ou à prix libre dans quelques librairies. Mais laissons l'auteur nous présenter lui-même sa démarche. «La raison première de mon intérêt pour cette région est l'absence d'État depuis plus de deux décennies, curieux de comprendre

les mécanismes de pouvoir qui s'y substituent (...). Les actes de piraterie au large des côtes somaliennes et les arrestations qui s'en sont suivies m'ont incité à approfondir. Ainsi, j'ai écumé les bibliographies pour finalement trouver à lire une quarantaine de livres et plus d'une centaine d'articles universitaires consacrés à la Somalie, écrits en français entre 1950 et aujourd'hui. Et d'autres encore sur les pays alentour. Malheureusement, mon monolinguisme sévère ne me permet que très peu d'aller puiser dans d'autres sources.

Je n'ai jamais mis les pieds en Somalie, ne connais aucun Somalien, ne parle pas la langue et mes connaissances ne sont qu'une synthèse intellectuelle de mes lectures, une sorte d'abstraction lointaine. Je n'ai aucun lien direct, familial ou sentimental particulier avec ce pays. De par cette situation incongrue, il me semblait pour le moins compliqué et déplacé de pouvoir écrire quoi que ce soit sur le sujet. La rédaction de cet abrégé historique est loin d'être une évidence, et me pose de multiples questions. Les discussions avec quelques proches m'ont amené à repenser cela.

Cet abrégé n'est rien de plus qu'un condensé de ce qui m'a été accessible sur le sujet, par le prisme déformant des auteurs, universitaires et autres spécialistes. Il résume en quelque sorte ce qu'il nous est donné de voir sur la Somalie lorsqu'on en est aussi éloigné que je le suis. Il se veut être un simple outil permettant quelque peu de mieux situer chaque individu dans le contexte qui est le sien. De mes lectures je

n'ai gardé que ce qui me semblait le plus intéressant, en appuyant lorsque cela était possible sur les rapports de pouvoir économique, politique ou social. Je n'ai pas vraiment su échapper au style manuel scolaire ! Les deux premières parties, intitulées Somali et Somalies, sont consacrées aux définitions anthropologiques, économiques, historiques et politiques qui permettent à certains de se désigner comme «étant somali» ou à d'autres de les considérer comme tels. Les parties suivantes sont des tranches chronologiques. Somalie ? correspond à la période coloniale, du début du XIXe siècle jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pan-somali dresse le tableau de la société somali à la veille de l'indépendance de la République de Somalie en 1960. Somalie est l'histoire de cette république dont les structures étatiques s'effondrent en 1991. La période de guerre civile qui s'ensuit est développée dans la partie Ex-Somalie. À partir de la fin des années 90, le territoire somalien se fragmente entre tous les protagonistes de la guerre civile, dans un processus de Somalisation. L'apparition, la prise du pouvoir, puis les tentatives de pacification par différentes milices islamistes, ainsi que l'émergence de micro-États, constituent la partie intitulée Somalistan ? qui s'étale, selon les sujets, jusqu'en 2014. N'étant pas spécialiste – et n'aspirant l'être en rien – cet abrégé n'est pas une «Histoire de la Somalie», il permet tout au mieux d'être plus familier avec un sujet inconnu pour beaucoup. Deux fois rien n'est pas rien...»

SALAIRE DES ENSEIGNANTS

Contrairement à ce que prétend la rumeur, les enseignants français ne sont pas les plus mal payés d'Europe : ils sont mieux payés que les slovaques, les polonais, les hongrois, les tchèques et les grecs (dans l'ordre croissant des salaires) pour le primaire, et même mieux payés aussi que les slovènes pour le secondaire. Pour une raison que j'ignore, les roumains et les bulgares ne sont pas inclus dans le comparatif, donc peut-être qu'ils sont plus mal payés. Il s'agit d'une comparaison qui tient compte du

pouvoir d'achat (on a pondéré la valeur de la monnaie par son pouvoir d'achat dans le pays). Il s'agit des salaires de débutants. Au bout de 15 ans de carrière, la situation s'améliore encore : leur pouvoir d'achat rejoint celui des italiens et les dépasse même au lycée. Ils n'ont qu'à émigrer en Allemagne ou en Hollande, leur salaire doublerait presque, ou encore mieux, au Luxembourg.

Source: *Le monde* – blog des *décodeurs*

LE DÉFICIT PUBLIC

Rappelons que c'est le déficit de l'Etat (collectivités locales et sécurité sociale comprises). Il a très légèrement diminué en 2014 (4 % contre 4,1 % en 2013), ce qui à mon humble avis n'est pas une nouvelle très importante. Ce qui est intéressant, par contre, c'est de voir comment il a fait pour diminuer. En réalité, les recettes ont augmenté plus vite que les dépenses. Intéressons-nous d'abord aux dépenses. Elles ont augmenté de 1,6 % (1,8 % en 2013). En fait, la moitié de cette augmentation vient de ce magnifique cadeau aux entreprises qu'est le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, qui a coûté à lui tout seul plus de 10 milliards d'euros. Les autres dépenses n'ont augmenté que de 0,9 %. Certes, dans ce ralentissement, il y a la baisse des taux d'intérêt qui allège la charge de la dette (-1,7 %). Mais c'est surtout l'investissement public qui a reculé (-7,3 %). L'investissement public peut être nuisible (rocades, casernes, etc.) (l'investissement en équipements militaires a d'ailleurs diminué) mais c'est aussi ce qui nous est le plus utile (hôpitaux, équipements sportifs et culturels, écoles, etc.). Le déficit des administrations locales (régions, départements, communes) a diminué de 4 milliards, celui de la sécu de 600 millions. En ce qui concerne les recettes, le taux de prélèvement obligatoire a légèrement augmenté, autrement dit, contrairement à ce qu'on nous avait claironné, nous avons payé plus d'impôts.

INÉGALITÉS DANS L'OCDE

L'OCDE regroupe 34 pays. Pendant longtemps, ce qui était dénoncé, c'est que les revenus des plus riches augmentaient plus vite que les revenus des plus pauvres. Depuis 1995, les 10% les plus riches ont vu leur revenu réel progresser de 51%, il n'a augmenté que de 25% pour les 40% du bas de l'échelle. Mais depuis la crise, la situation s'est aggravée. Entre 2007 et 2011, le revenu réel (corrige de l'inflation) des 40% de ménages les moins aisés a diminué de près de 4%, estime l'OCDE. La nouveauté

de ce rapport, en regard des précédents sur le sujet, est notamment l'insistance qu'il met à dénoncer les effets de la précarité croissante dans l'emploi. Entre 1995 et 2013, plus de la moitié des emplois créés dans les pays de l'OCDE étaient à temps partiel, sous contrat à durée déterminée ou relevaient de travailleurs indépendants. Plus de la moitié des emplois temporaires étaient occupés par des moins de 30 ans.

Source: *La Tribune*

LE CHÔMAGE DES IMMIGRÉS

Près d'un cinquième des immigrés actifs sont au chômage, contre 9 % des Français nés en France. Cet écart est d'abord lié au diplôme: les immigrés sont en moyenne moins qualifiés que les personnes nées en France. En 2013, 45,3 % des immigrés de 15 à 64 ans disposent au maximum du brevet des collèges ou du certificat d'études primaire selon l'Insee, contre 28,1 % pour l'ensemble de la population vivant en France de cet âge. Mais à niveau de diplôme équivalent, le taux de chômage des immigrés de-

meure supérieur. 6,1 % des Français nés de parents français titulaires d'un bac sont au chômage, contre 18 % des immigrés non ressortissants de l'Union européenne, trois fois plus. Pour les titulaires d'une licence et plus, les chiffres sont respectivement de 4,7 % et 14,8 % (données 2011). Les immigrés qui n'ont pas la nationalité française sont exclus d'environ 5,3 millions d'emplois (inspecteur, policier, mais aussi architecte ou buraliste), un poste de travail sur cinq.

Source: *Observatoire des Inégalités*

QUELQUES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Plus du tiers des personnes pauvres sont inactives et près de 12 % sont des retraitées. L'autre moitié de la population pauvre est active: 20,7 % sont des chômeur(se)s, mais près de 30 % ont un emploi : 20,8 % sont salarié(e)s et 8,3 % sont des indépendant(e)s. Pour les salarié(e)s, le taux de pauvreté est beaucoup plus faible (3,4 %) que pour les inactif(ve)s (17,9 %) et les chômeur(se)s (25,9 %). Ca nous fait plus d'un million de personnes qui sont pau-

vres avec un emploi, et plus de 400 000 retraité(e)s pauvres (sur un total de 3 670 000 pauvres). Le quart des personnes pauvres vivent au sein d'une famille monoparentale, soit près de 1,2 million de personnes. Très souvent, il s'agit de femmes avec des enfants. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans une famille monoparentale est de 20,5 %, deux fois et demi la moyenne nationale. A l'opposé, les couples sans enfant représentent une

personne pauvre sur dix et leur taux de pauvreté atteint 3,1 %. Une grande partie de la population pauvre (42,4 %) vit au sein d'une famille avec des enfants.

Pour ces données l'observatoire des inégalités a défini le seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian, et non 60 % comme le veut la doctrine officielle européenne.

Source: *observatoire des inégalités*

LA DETTE GRECQUE

Elle est de 284 milliards d'euros, mais sur 40 ans globalement. La Grèce doit 131 milliards d'euros au fonds européen de stabilité financière, remboursables à partir de 2023 (jusqu'en 2054). 53 milliards correspondent à des prêts bilatéraux (d'état à état) et sont remboursables à partir de 2020 (jusqu'en 2041). La Grèce doit encore 27 milliards à la BCE, dont plus de 6,5 milliards remboursables cette année, et 24 milliards au FMI, dont là encore 6,5 milliards remboursables cette année. C'est ce dernier prêt qui est en train d'être négocié et qui défraye la chronique. Le FMI menace de ne pas débloquer le prêt suivant (7,2 milliards) si la Grèce ne rembourse pas d'ici le 30 juin. Notez qu'en fait, ne pas rembourser sa dette de 6,5 milliards lui coûterait donc à très court terme moins d'un milliard. Elle doit 34 milliards à des investisseurs privés, mais remboursables à partir de 2017 (jusqu'en 2042). Que peut-on tirer de cette avalanche de chiffres ? Tout d'abord qu'on doit se méfier des chiffres bruts lâchés par les medias. Ce qui compte dans une dette, c'est ce qu'on doit rembourser maintenant (plus tard, on verra). La Grèce n'a pas 284 milliards d'euros à rem-

boursier en 2015, mais un peu moins de 15 dont 13 à la BCE et au FMI. Et cette information est intéressante : on voit bien comment ces institutions utilisent la dette à court terme pour tenter d'imposer leur politique économique. Que se passera-t-il si la Grèce ne paye pas ? Vous le savez déjà, puisque vous lisez cette brève après le 30 juin (délais de rédaction et de parution obligent). Personnellement, je n'en sais rien. Le FMI et la BCE utilisent la menace de la ruine pour imposer leurs diktats, mais la ruine de la Grèce entraînerait la faillite ou au moins la fragilisation de très grandes banques allemandes et françaises notamment. Et ça, ni le FMI ni la BCE n'y tiennent. Sauf que ces derniers ont l'avantage du court terme (c'est maintenant qu'ils doivent être remboursés) alors que les banques ont 2 ans devant elles pour se préparer. Si on additionne le fonds européen et les prêts bilatéraux, la Grèce doit plus de 42 milliards à la France, et plus de 56 à l'Allemagne. Peut-être que ça va les aider à trouver un compromis...

Source: *Le Figaro*

Il est définitivement condamné en France pour avoir téléchargé des documents en libre accès !

Été 2012, au hasard de recherches sur Google, Olivier Laurelli tombe sur des documents de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Il télécharge toutes ces données qui n'auraient jamais dû être indexés par Google car « sensibles », et s'ils l'ont été, c'est suite à un défaut de sécurisation de l'Extranet, le réseau interne accessible depuis l'extérieur, de l'Anses.

C'est à l'occasion de la parution, en août 2012, d'un article consacré aux « nanoargents » (des nanomatériaux produit à base d'atomes d'argent) que l'Anses découvre la « fuite ». Elle croit alors à un piratage et porte plainte. L'Anses étant un « opérateur d'importance vitale », considéré comme stratégique par les autorités, l'enquête est confiée à la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). S'ensui-

vent, pour Olivier, perquisition, confiscation d'ordinateurs, garde à vue et poursuites judiciaires. A noter que l'Anses ne se portera pas partie civile.

En avril 2013, Olivier est relaxé par le tribunal correctionnel de Créteil. Pour ce tribunal, Olivier « a pu récupérer l'ensemble des documents sans aucun procédé de type hacking » et que, s'il a pu « légitimement penser que certaines données sur le site nécessitaient un code d'accès et un mot de passe », il a pu tout aussi légitimement considérer que « les données informatiques qu'il a récupérées étaient en libre accès ».

Le parquet décide de faire appel de cette décision de relaxe. Bizarre !? Mais Olivier Laurelli est le cofondateur et rédacteur du site d'information en ligne « Reflets.info », plus connu dans le monde de la sécurité informatique sous son pseudonyme de Bluetouff.

Reflets.info s'est illustré par des révélations sur les systèmes de surveillance numérique fournis par des entreprises occidentales dont la Française « Amesys » à des régimes dictatoriaux dont celui du colonel Khadafi en Libye... Ceci doit expliquer cela !

Le procès en appel a lieu en décembre 2013. Le 5 février 2014, le verdict tombe : Olivier Laurelli est condamné à 3 000 euros d'amende pour « maintien frauduleux dans un système automatisé de données » et « vol de fichiers informatique ».

La cour de cassation vient de rejeter son pourvoi ! Reste éventuellement un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il fut donc faire attention aux aiguillages proposés par Google surtout lorsqu'on est un journaliste d'investigation.

Sources : Libération, article d'Amaelle Guiton

Pôle Emploi ne pourra pas encore fouiller les comptes bancaires de ses allocataires

Le gouvernement a finalement retiré l'amendement qu'il venait de déposer au projet de loi sur le dialogue social et l'emploi qui prévoyait de donner, aux agents de Pôle Emploi chargés de lutter contre les fraudes, le droit de se faire communiquer tout un ensemble de documents (relevés bancaires, téléphoniques, électricité et gaz, données de géolocalisation, ...) provenant de prestataires privés, sans que le secret professionnel ne puisse leur être opposé. Le ministre du travail, F. Rebsamen se serait rendu compte que ça n'avait pas été suffisamment concerté... en d'autres termes le pouvoir a eu peur que cette stigmatisation des chômeurs fasse des remous.

Ce « droit de communication » est une incroyable intrusion dans notre vie privée, sans aucun contrôle judiciaire, qui existe déjà sous diverses formes au bénéfice de l'URSSAF, des Douanes, du Fisc, de la répression des fraudes et de la protection des consommateurs, et de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce « droit de communi-

cation » s'exerce à titre gratuit auprès des opérateurs qui sont sollicités et qui ne peuvent s'y soustraire sans risquer une amende de 7 500 euros. A noter que ce très certainement « futur-ex » amendement émanait d'une proposition du rapport annuel de la Cour des comptes de 2014.

Actuellement, Pôle Emploi peut interroger le fichier national des comptes bancaires et assimilés (Ficoba) pour vérifier qu'une personne n'a pas de comptes dont il dissimulerait l'existence. Mais attention, il existe aussi de nouvelles méthodes de pistage des internautes via leur adresse IP qui permet d'identifier des demandeurs d'emploi (utilisant leur adresse mail pour s'actualiser sur le site de Pôle Emploi) qui auraient durablement quitté la France tout en continuant à percevoir leurs allocations. Rappelons que toute absence de plus de 7 jours doit être déclarée et un demandeur d'emploi ne peut déposer plus de 35 jours de congés par an.

Source : numérama.com

Morbide : les « bavures » de la police municipale devraient augmenter !

Connaissez-vous la différence entre un pistolet et un revolver ? Le pistolet demande une franche pression pour que le coup parte. Le revolver, reconnaissable par son barillet, a la détente plus facile. C'est pour cette raison, nous dit-on, qu'il a progressivement disparu des ceinturons de la police nationale. Mais que faire du stock ? Rien ne se perd, tout se transforme, un nouveau décret du 29 avril 2015 met à la disposition des maires désireux d'équiper leur police municipale les 357 Magnums délicats. Au prochain trou dans la peau, l'excuse est déjà rodée : pas ma faute, le coup est parti tout seul ...

Source : extrait du bulletin « résistons ensemble » n°142 de juin 2015



Les « luttes » contre le projet de loi sur le renseignement

Ce projet, après avoir été voté par l'Assemblée nationale le 5 mai, a été voté au Sénat le 9 juin. Après la décision de conformité de ce texte à la constitution qui sera prise par le conseil constitutionnel, ce projet deviendra loi de la République ... en attendant d'un nouveau projet sécuritaire. Ses passages dans les assemblées n'ont pas réellement modifié l'avant projet décrit dans notre numéro de mai.

La lutte contre ce projet a connu plusieurs aspects : manifestations de rue dont la plus importante a regroupé le 8 juin que plusieurs centaines de personnes, pétitions diverses, appels téléphoniques aux

députés puis aux sénateurs pour les alerter, opération « Usual suspects » où des citoyens se sont fichés eux-mêmes pour dénoncer la surveillance de masse. Par contre, la déclaration de 949 professionnels du Net dite « ni pigeons, ni espions » a de quoi nous interroger et tend à vérifier la maxime : « Les ennemis de nos ennemis ne sont pas forcément nos amis ». Extraits : « Les hébergeurs français qui connaissent une croissance de 30% par an, se verront obligés de délocaliser leurs datacenters et leurs emplois à l'étranger pour que leurs clients internationaux continuent à leur confier leurs précieuses informa-

tions.... Les entreprises du numérique créent de l'emploi et sont le relais de croissance dont la France a besoin. Mettre Internet sous surveillance, c'est sacrifier l'avenir numérique de la France, ses emplois et sa contribution à l'économie française ». Valls a dû les rassurer en leur affirmant que sa loi va compenser largement ces pertes par des créations d'emplois dans le sécuritaire. De très bons ingénieurs venant du privé se retrouveront ainsi dans le « renseignement ».

Sources : numerama.com, la quadrature du Net.

Brother

La Gendarmerie veut brouiller les réseaux sociaux dans les ZAD et les manifs

La commission d'enquête chargée de tirer les conséquences de la mort de Rémi Fraisse, initiée et présidée par le député écologiste Noël Mamère, va servir de sources pour de futures et nouvelles pratiques sécuritaires tout en nous donnant des informations indispensables.

Auditionné par cette commission, le Général Devis Favier, Directeur général de la Gendarmerie nationale, a pu exprimer ses souhaits. Après avoir remarquer que « nous ne sommes pas assez performants pour tout ce qui concerne les réseaux sociaux ». Il estime qu'un « travail colossal reste à mener dans l'exploitation des métadonnées pour développer une analyse prédictive des situations d'ordre public. Il s'agirait d'examiner les situations avec la plus grande exactitude possible pour mieux dimensionner le nombre de forces engagées ». A noter que la loi sur le renseignement va lui apporter satisfaction puisqu'elle confie aux services de renseignement la possibilité de collecter des données pour prévenir les « violences collectives de nature à porter atteinte à la sécurité nationale ». Puis, ce Général a été plus loin dans l'exploitation des réseaux sociaux : « A l'occasion de manifestations, on observe que, par le biais de Twitter, de textos, des consignes de déplacement de tel point à tel autre sont don-

nées et les forces de l'ordre en sont réduites à suivre plus qu'à anticiper ». Il termine par des propositions : « L'idée peut choquer mais il faudra examiner les conditions permettant, en situation dégradée, d'être plus contraignants sur les réseaux sociaux, d'examiner, sous le contrôle de l'autorité judiciaire et des autorités administratives, la question du brouillage et celle de l'interception de certains textos ».

Autre auditionné : Jérôme Léonnet, chef du Service central du renseignement territorial (SCRT) qui a expliqué que le SCRT utilisait « les logiciels dont se servent les entreprises pour identifier, par des mots-clés ou des scénarios, des mots d'ordre ou des réactions » sur les réseaux sociaux, et ainsi « glaner beaucoup d'informations sur les ZAD ». Il a ensuite précisé ce que nous savons déjà depuis des décennies : « Quand certains militants, plus impliqués, sont soucieux de confidentialité, nous employons d'autres moyens, comme le recrutement de sources. Nous avons des contacts même dans le monde de la contestation violente. A cet égard, nous partageons notre compétence avec la DGSI, qui travaille sur la prévention du terrorisme ».

Source : numerama.com

Offensive européenne contre le journalisme d'investigation

La journaliste Elise Lucet, rédactrice en chef de l'émission « Cash Investigation » diffusée sur France 2 depuis avril 2012, a lancé une pétition sur le Net contre la directive « Secret des Affaires » qui devrait être discutée au Parlement européen. Cette directive dont la fonction serait de défendre les intérêts économiques des entreprises européennes empêchera, si elle est votée, toute enquête dans le « monde merveilleux des affaires ». En effet, si une source ou un journaliste « viole » ce « secret des affaires », des sommes colossales pourraient lui être réclamées, pouvant atteindre des millions voire des milliards d'euros, puisqu'il faudra que les « dommages-intérêts correspondent au préjudice subi ». On pourrait même assister à des peines de prison dans certains pays européens. Les reportages de « Cash Investigation », mais aussi d'autres émissions d'enquête, ne pourraient plus être diffusés. Avec cette directive, nous n'aurions jamais entendu parler du scandale financier de Luxleaks, des pesticides de Monsanto, du scandale du vaccin Gardasil, etc.

A noter que cette directive européenne a failli être dans la loi Macron (voir CA d'avril).

Cette pétition d'E. Lucet a recueilli des centaines de milliers de signatures, ce qui n'a pas empêché une commission de députés européens de valider ce texte. Les lobbies industriels, en particulier des multinationales, ont fait « leur travail ». A ce jour, la mobilisation des journalistes d'investigation se poursuit. A suivre !

Source : change.org

Dans le Quartier d'Isolement du centre de détention de Bourg en Bresse

Voici quelques informations pour expliquer la situation dans laquelle se trouve G. ASKAROGLU, prisonnier au CD de Bourg en Bresse, en isolement depuis 6 mois pour ne pas se laisser marcher sur les pieds par la matonnerie.

Auparavant incarcéré au CD de Roanne, il s'était mobilisé contre différents aspects de la détention. Il avait chèrement payé son insoumission, de trois mois d'isolement puis 5 mois de régime en porte fermée. Puis il a été transféré. Plus tard, alors qu'il a fait un recours pour placement abusif en isolement, la justice a reconnu, une fois n'est pas coutume, les torts de la pénitencier qui a été condamnée à lui payer une amende comme forme de dédommagement. Ce que la matonnerie veut lui faire payer aujourd'hui.

Depuis le 21 octobre 2014, il est à l'isolement. Cette mesure vient d'être relancée jusqu'au 27 juillet ! Il lui est reproché des « tentatives d'intimidations exercées à l'encontre des personnels d'établissement par des pressions verbales ou des remises en cause professionnelles » ainsi que de s'enfermer dans une attitude de contestation systématique envers les décisions prises par la direction de l'établissement, de multiplier les requêtes ou demandes d'audience... Ceci se déroule dans un contexte

où les insoumissions sont fréquentes. On peut rappeler qu'il y a eu des mutineries au centre pénitentiaire de Bourg en Bresse, en août 2013 et plus récemment en janvier 2015 où des prisonniers se sont rebellés contre la matonnerie.

La direction lui a également refusé la possibilité de participer aux activités en commun avec les autres personnes placées en QI pour qu'il n'ait ni contact, ni activité... et voit défilé par centaines les heures dans la solitude et l'ennui. Il est important de rappeler que l'isolement est un régime qualifié de torture, qui altère les sens, la réflexion, le rapport à soi-même et aux autres.

Cela fait des mois que G. ASKAROGLU demande à être transféré aux Murets près de Toulouse. Or rien ne bouge. Il tient à entamer concrètement les démarches d'un aménagement de peine, et préparer sa sortie (il a une promesse d'embauche et des proches qui l'attendent) après 14 ans d'enfermement.

Il est possible d'appuyer sa demande de transfert en appelant le centre pénitentiaire au 04 26 16 10 00 et en demandant à parler à M. Motuelle (directeur) ou Courche (« directeur en charge de la détention »).

Sources : Indymédia Grenoble du 29 avril et kalimerosouslesoleil@no-log.org

Refus de se soumettre au prélèvement ADN

Le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG) contient désormais plus de 3 millions de profils ADN nominatifs.

Les procès de personnes refusant de se soumettre au prélèvement ADN lors d'une simple garde à vue se poursuivent. Il faut savoir que ce refus est un « délit permanent ». En effet, les flics ou les gendarmes ont le droit de demander son ADN à toute personne condamnée dans les douze mois suivant le jugement.

C'est cette opportunité qu'ont saisie les gendarmes de Chateaubriand (Loire Atlantique) pour harceler R., militant actif dans le milieu associatif local,

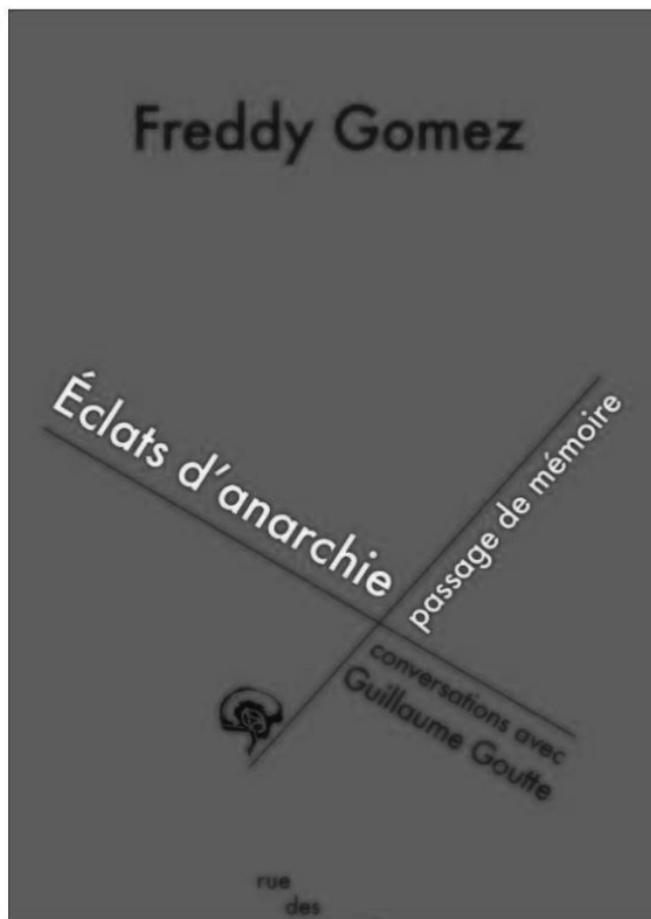
le convoquer plusieurs fois à la gendarmerie, puis l'arrêter à son domicile le 11 mars 2015, le poussant, encore une fois, à refuser le prélèvement ADN.

Pour son 3ème procès, R. était convoqué par le tribunal de Nantes le 10 juin. Il a déjà été condamné à 2 mois de prison avec sursis. Sa défense fut un refus de principe, une plaidoirie contre le fichage généralisé. R a refusé la proposition de la procureure d'un travail d'intérêt général. « Navrée », elle n'a pas hésité à demander un mois de prison ferme ! Le 24 juin, le tribunal a décidé 30 jours amende à 10 euros. La lutte continue !

Source : zad.nadir.org

DE LA MÉMOIRE ET DE L'ANARCHISME

Dans le joli livre *Eclats d'anarchie, passage de mémoire (1)*, Freddy Gomez entremêle souvenirs et réflexions avec une qualité d'écriture certaine et une certaine connaissance des œuvres de révolutionnaires ou d'écrivains. A travers ses conversations «au caractère écrit, c'est-à-dire réfléchi, construit» avec Guillaume Goutte, il revisite les événements qui ont marqué son existence.



MAI 68 EN RENFORT DE LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE

Un autre événement important a cependant été pour Freddy Mai 68, intensément vécu dans le comité d'action lycéen qui a surgi à Michelet, établissement de Vanves. Quoique imprégné de références anarcho-syndicalistes, il a alors été attiré par Informations et correspondances ouvrières ou le groupe-revue Noir et Rouge ; et il a également éprouvé de la «curiosité» pour la prose situationniste, qui avait «l'éclat d'une radicale nouveauté». Notamment par sa «critique du Spectacle, règne autonome de la marchandise, des apparences et du mensonge» ; mais aussi par son «Ne travaillez jamais» – qui le tente même s'il reste marqué par l'importance que les anarcho-syndicalistes accordent au métier et à la qualité du travail. Il apprécie surtout la plume de Debord et celle des autres «stylistes de grand talent qui articulaient, avec un bonheur rare, la critique sociale, la théorie, la poésie, l'insulte et l'humour».

Freddy n'est donc pas insensible aux thématiques «mouvementistes» de l'après-68, et il s'est investi dans Frente libertario par «desir de rompre avec le dogmatisme pour se confronter au présent», parce que a reparu en Espagne un mouvement antiautoritaire englobant à la fois des groupes universitaires (comme les Acratas de Madrid), ouvriers (comme les Groupes ouvriers autonomes de Barcelone) et étudiants-ouvriers. La mort de Franco, en novembre 1975, suscite beaucoup d'espoirs et de passion pour la période qui s'ouvre – et pourtant les incertitudes et la confusion prédominent : le système franquiste ne s'effondre pas, la gauche négocie la «transition démocratique»... et le souffle libertaire porté par la reconstruction de la CNT, au printemps 1976, ou les grands rassemblements tels que les Journées libertaires internationales de Barcelone de l'été 1977 s'épuise vite. Si cette année-là, de juin à décembre, la confédération voit son nombre d'adhérent-e-s multiplié par dix en six mois, la guerre qui se développe en son sein, en particulier avec la reconstitution de la Fédération anarchiste ibérique (FAI), ne tarde pas à provoquer le départ dans les mêmes proportions de militant-e-s éceurée-s. Freddy a «la conviction que la CNT devait garder le même centre de gravité – de classe – que par le passé, tout en s'ouvrant, dans la mesure du possible et du vivable, aux diverses thématiques anti-autoritaires

de l'époque». Mais il a l'expérience de l'après-68 en France, où il y eut le grand reflux de la cause commune qu'était la question sociale dans l'émergence de dynamiques différentialistes et communautaires (retour à la nature, identité sexuelle, féminisme...), et où s'est opéré un mouvement de bascule vers l'hédonisme ainsi qu'un redéploiement de l'imaginaire vers un individualisme consommateur vécu comme responsable et citoyen – dont l'écologie politique fut sûrement le principal vecteur». Il sait que ce fut «la grande chance du Spectacle qui, avec le temps, s'entendit à merveille pour intégrer ces dissidences parcelaires au grand tout du Marché». En Espagne, Almodovar était plus assimilable par le système marchant que Durruti, ajoute-t-il, car l'anarchie qui s'en dégageait n'avait rien de très politique : elle participait surtout d'un desir de sortir des normes du vieux monde... que le mouvement du capital se préparait lui-même à transgresser. Recentré sur Paris, Freddy retrouve du travail comme correcteur dans la presse quotidienne et quitte pour raisons personnelles le champ militant pendant quelques années. Se revendiquant «hétérodoxe» et pour un «anarchisme éclectique, pluriel», il confie qu'il n'appréciait pas qu'on aille «foutre de bordel» dans les meetings de la Fédération anarchiste chaque fois que Maurice Joyeux y parlait ; ou encore qu'il aime un Victor Serge quand d'autres libertaires le rejettent ; et il prône l'ouverture de passages entre l'anarchisme et le conseilisme. De même, il défend une position «nuancée» sur un certain nombre de sujets – en particulier la participation des anarchistes au gouvernement de Front populaire, jugeant la situation trop complexe pour être réduite à une opposition entre la base et la direction de la CNT ou à une explication d'ordre purement idéologique fondée sur des catégories morales. «On peut toujours simplifier les choses à l'extrême en se référant à des schémas anarchistes préétablis, mais, ce faisant, on passe forcément à côté de la vérité du moment, qui tenait beaucoup de l'improvisation et qui était changeante», estime-t-il. Dans cette logique, Il préfère à la critique d'un Vernon Richards (2) celle d'un José Peirats (3), qui cherche «la clé interprétative du grand écart que pratiqua la CNT entre ses principes et sa gestion du réel (...) dans l'inadéquation entre la manière dont (elle) avait pensé la révolution et son inscription dans un processus guerrier qu'elle était incapable de maîtriser». Quant à la violence révolutionnaire, Freddy

En premier lieu, il y a l'exil des militant-e-s libertaires espagnol-e-s en France. Freddy retrace le quotidien de leurs milieux, dans lesquels sa jeunesse a baigné – entre autres les causeries et conférences organisées dans les locaux parisiens de la Confédération nationale du travail (CNT), qui ont sans doute contribué à éveiller son intérêt jamais démenti pour la question sociale et à enraciner de façon heureuse ses analyses dans le terreau de la classe ouvrière.

A la fin des années 1960, une grosse crise éclate au sein de cette CNT : sa direction – dont le profond immobilisme était fondé sur la défense bien comprise de ses petits intérêts bureaucratiques, les ambitions personnelles et les enjeux de pouvoir, rappelle Freddy – procède à de nombreuses expulsions de militants historiques. Bientôt, toute une dissidence se regroupe autour de Frente libertario, mensuel dont le père de Freddy, Fernando Gomez Pelaez, correcteur d'espagnol, assumera la responsabilité éditoriale de 1970 à 1977. Freddy, historien de formation et devenu également correcteur, aide à la fabrication et à l'administration du journal... et réalise déjà des recensions d'ouvrages, un exercice qui relève «de la pensée critique et du débat d'idées».



avoue n'avoir jamais été « fasciné » par elle, et s'être toujours méfié de la logique militante que son exercice implique, mais sans être pour autant non-violent ; il explique ainsi ses désaccords sur la question avec des militants tels que Ottavio Alberola, représentant de la Fédération ibérique des jeunes libertaires (FIJL) ou des groupes tels que le Mouvement ibérique de libération (MIL) et les Groupes d'action révolutionnaire internationalistes (GARI). Enfin, sur le terrain du travail salarié, Freddy en est venu à « comprendre », dit-il, le monopole de l'embauche qu'avait jusqu'à récemment le syndicat CGT des correcteurs en presse comme étant une nécessité pour l'établissement d'un rapport de forces avec la direction des entreprises (il a occupé les

fonctions de délégué puis de secrétaire au placement de ce syndicat de 1982 à 1986 et de 1988 à 1991). Un choix pragmatique que nous ne partageons pas, mais nous n'entrons pas ici dans ce débat.

MAI 68 EN RENFORT DE LA RÉVOLUTION

S'il est un trait qui caractérise Freddy, c'est à coup sûr son permanent souci d'alimenter la mémoire d'une « histoire empêchée » – à commencer par celle de l'Espagne libertaire – à partir d'une « approche désidéologisée des événements ». Il l'a démontré tout au long de son parcours. Par sa contribution à la « revue internationale de recherche anarchiste » quadrilingue *Interrogations*, de Louis Mercier, en 1974-1977. Par son actif recueil, en 1976-1977, de témoignages sur la révolution espagnole – à l'initiative de Paolo Gobetti, réalisateur et responsable de l'ANCR (Archive nationale cinématographique de la Résistance) de Turin (4). Et encore par son investissement, à partir de 2001, dans le bulletin de critique bibliographique *A contretemps* – où l'on soignait l'écriture tout en étant résolument « inactuel » et antispectaculaire, donc « démodé », et où on élargissait l'horizon de l'anarchisme au marxisme critique, au communisme de conseil et à l'Internationale situationniste. Cette publication, qui a cessé de paraître l'an dernier seulement, se voulait effectivement « à contretemps » de l'époque, « mais aussi de tous les mythes véhiculés par un anarchisme paresseux et autosatisfait, ces légendes qui ont fini par devenir, sans preuve ni examen, des vérités premières ».

Une préoccupation salutaire, à une heure où l'oubli semble gangréner peu à peu la société jusqu'aux sphères libertaires et où les théories postmodernes ont déjà causé bien

trop de ravages. Le système a réussi à vanter les mérites de sa marchandise technologique et, ce faisant, à déréaliser la révolte même, jusqu'à convaincre la jeunesse indignée que la contestation de l'ordre passe par Facebook, remarque à raison Freddy ; mais, sans contenu réellement critique ni perspective un tant soit peu politique, l'indignation est le degré zéro du refus, et ne peut que convenir aux médias du consensus. Aussi, laissons-le conclure : « L'oubli, c'est le pouvoir politico-économique dominant qui l'organise, en déconstruisant pièce à pièce tout ce qui faisait la mémoire de l'émancipation, et plus largement ce sens commun qui portait les individus à souhaiter une vie simplement décente. (...) Dans un tel contexte, l'une des tâches qui restent à notre portée consiste sans doute à retisser du lien entre les révoltes orphelines de ce présent sans mémoire et le passé, aujourd'hui ignoré ou disqualifié, de l'idée d'émancipation. »

Vanina

COURANT ALTERNATIF

A besoin de nouveaux abonnés !

10 numéros + hors série : 30 euros

Pour les fauchés : 18 euros (gratuit pour les prisonniers)

chèque à l'ordre de « la Galère »

OCL égregore, BP 81213, 51058 Reims CEDEX

Lois liberticides ! Vous avez dit, Etat totalitaire ? Pléonasme !

Pourquoi ces lois ? Quand la sauvegarde des sources de profits leurs devient nécessaires, les capitalistes invitent leurs vassaux "les états-nation", à maintenir les peuples par la peur et la répression, dans un état de passivité et/ou d'approbation et/ou de division, seules conditions indispensables au maintien de leurs privilèges.

UN PEU D'HISTOIRE :

Retour sous la troisième république. Sa constitution eut lieu après la guerre de 1870 et l'abdication de Badinguet. Il est convenu de dire que sa longévité, jusqu'en 1940 avènement de l'état français, dont les pleins pouvoirs furent votés, par une partie des socialistes et des radicaux de gauche, à Pétain, fut la plus longue, 70 ans. Son premier acte de "gloire" a été la répression sanglante de la commune de Paris. Dans le début des années 1890, alors que des scandales financiers éclaboussaient les politiciens, telle l'affaire du canal de Panama, une partie du peuple français rejetait le parlementarisme et leurs représentants, s'opposant aussi au développement d'un capitalisme international. Prétextant l'action directe de certains anarchistes individualistes et l'assassinat du président Sadi Carnot par un anarchiste italien, les assemblées promulguèrent, en 1893 et 1894, à une forte majorité les lois dites "lois scélérates". Ces lois ne seront abolies quand 1992. Un texte de Francis de Pressensé qui sera co-président de la nouvelle ligue des droits de l'homme à sa création en 1898 et participera aussi à l'unification des socialistes par la création de la SFIO, ce texte est tiré du manifeste de la revue blanche sur les lois scélérates dont les co-auteurs ont été Emile Pouget et Léon Blum. "Il s'agit de savoir à cette heure si la République Française en est là. Je m'empresse de dire bien haut que, s'il ne s'agis-

sait que de la République telle que l'ont faite vingt-cinq ans d'opportunisme, telle que nous la connaissons sous les espèces d'un Président-parvenu qui joue au souverain, d'un premier ministre sournoisement brutal qui essaye d'adapter à sa lourde main la poignée du glaive de la raison d'État, d'un Parlement où tout est représenté, sauf la conscience et l'âme de la France, il ne vaudrait sans doute pas beaucoup la peine de se préoccuper bien vivement du sort de cet édifice branlant." (Francis de Pressensé)

ALORS POURQUOI S'INDIGNER ?

L'esprit de ces lois est bien l'ancêtre de nos lois liberticides actuelles et à venir. Quand les oligarques qui nous gouvernent ressemblent à s'en méprendre à ces bourgeois de la troisième république. Quand ce capitalisme mondial qui mène une guerre contre toutes formes de contestation, contre les pauvres, contre les immigré(e)s, contre le monde du travail, contre les militant(e)s qui remettent en cause leur monde, contre les habitant(e)s des quartiers populaires, contre les conquis sociaux, contre tout ce qui ne peut-être source de profits. Alors pourquoi s'indigner si leurs valets politiciens en reviennent aux lois qui ont participé à la mise aux bans de la société, de l'idée de révolution, par la répression des mouvements révolutionnaires et pas seulement anarchiste, par la peur distillée de toutes idées d'un changement des structures de la société au-

tres que celles passant par les assemblées et les partis politiques agissants dans les limites du droit républicain.

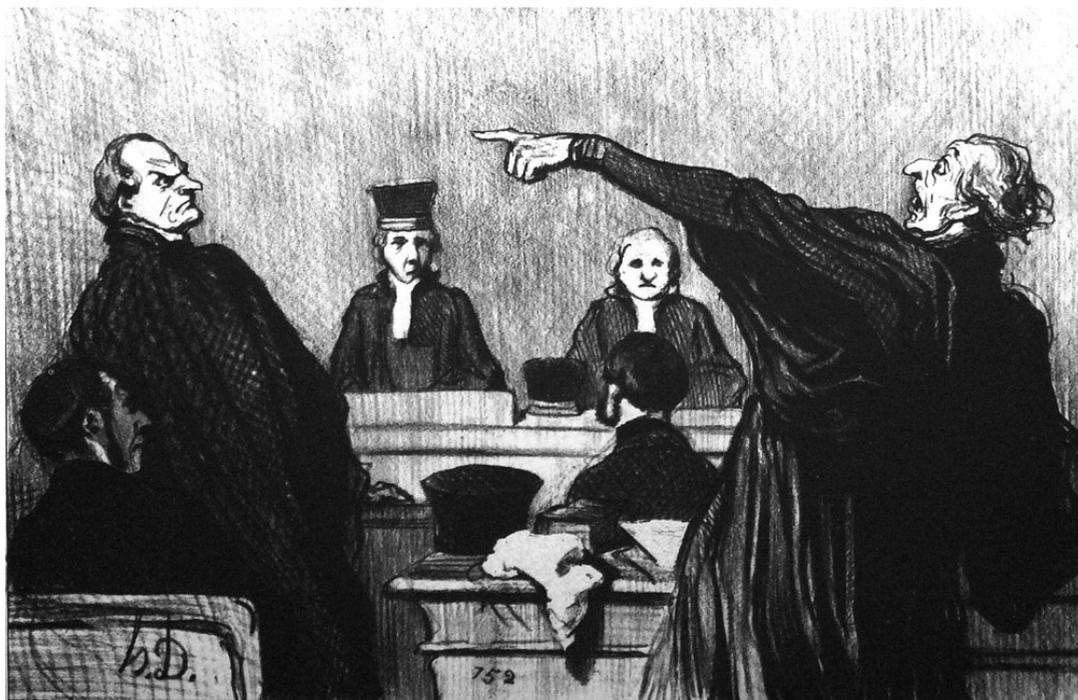
VOUS AVEZ DIT, SCÉLÉRATES ! NON LIBERTICIDES !

Alors lois scélérates ou liberticides, les deux "mon capitaine". Leurs objectifs restent les mêmes. La troisième république, prétextant le terrorisme anarchiste et pour défendre le droit républicain, elle promulgue des lois remettant en cause la liberté de la presse, le délit d'apologie et l'association de malfaiteurs. Ces lois ne sont en réalité, que la réponse aux idées révolutionnaires montantes, face au développement du capitalisme et de ses profits. Aujourd'hui encore le prétexte est le terrorisme, mais cette fois islamiste. La loi de programmation militaire, la loi sur le renseignement et un amendement de la loi Macron sont les pendants des lois de 1893 et 1894. La montée aux créneaux de tous ces indignés qui n'ont fait que réclamer qu'ils ne soient pas amalgamés avec ces manifestants "casseurs", n'ont été que les fossoyeurs de leurs propres "libertés individuelles". Ces contestataires de salon en réclamant l'aménagement d'un capitalisme à visage humain, ont permis la mise en place de cette guerre de basse intensité et donner les armes de la contre insurrection à ce gouvernement de la nouvelle droite qui sévit aujourd'hui en France. Alors, que des centaines de militant(e)s, syndicalistes et autres habitant(e)s des quartiers populaires sont poursuivi(e)s par la justice républicaine, que d'autres sont mutilés ou tués. Ces mêmes indignés s'interrogent sur le bien fondé d'un capitalisme d'état, national ou vert. Les gouvernements mondiaux s'ingénus à mettre en place les structures qui permettront la main mise par le capitalisme, de la totalité de nos ressources et de nos vies, par la proclamation de lois liberticides et commerciales, la mise sous surveillance des populations. Nous devons espérer que la prise de conscience collective de cette réalité sera à même d'anéantir le capitalisme et tous ses fervents admirateurs. La troisième république fut la plus longue période de gouvernance, si nous exemptons la monarchie, gageons que la cinquième république ne battra pas ce funeste record.

OCL Moulins



Les lois scélérates de 1893-1894 Par Francis de Pressensé, un juriste & Emile Pouget
Le flibustier
11 euros



LA «LOI GAYSSOT» A 25 ANS

Le 13 juillet 1990 était voté un article 24 bis, dit Loi Gayssot, en complément de celle de 1881 sur la liberté de la presse. Après avoir rappelé que toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite (un rappel de la dite loi Pleven de 1972) elle qualifie de délit et punit la contestation d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels que définis par le tribunal militaire de Nuremberg en 1946. Essayons de comprendre le pourquoi d'une telle loi à un tel moment.

L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant. L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique. (Pierre Vidal Naquet)

LE CONTEXTE

Pour comprendre les tenants et les aboutissants de la loi Gayssot il faut revenir à 1983, une date clé de la vie politique et sociale contemporaine. Au pouvoir depuis l'élection présidentielle de mai 1981, François Mitterrand et son premier ministre Pierre Mauroy n'ont pas attendu longtemps avant de prendre le tournant de la rigueur, en mars de cette année-là, officialisant un ralliement au libéralisme et à l'économie de marché déjà officiels depuis longtemps.

1983, c'est, en mars, la percée aux municipales (17 %) de JP Stirbois (FN) à Dreux qui fusionne avec le RPR au second tour.

1983, ce sont tout au long de l'année la multiplication d'actes racistes anti-maghrébins, en particulier en octobre.

1983, ce sont les mouvements de grève dans l'automobile.

1983, c'est, en décembre, la «Marche pour l'égalité et contre le racisme» suite aux nombreux et violents affrontements entre la police et des jeunes dans la banlieue lyonnaise.

LE FN MONTRE LE BOUT DE L'OREILLE

Déjà défaite l'année précédente aux cantonales, la gauche perd de nombreuses et importantes villes aux municipales de 1983. C'est le début de la fin du communisme municipal pour le PCF qui abandonne quelques bastions comme Saint-Etienne, Nîmes, Béziers, Sète, ou récemment conquis comme Reims, pour les plus importantes. Le PS perd Nantes, Roubaix et Tourcoing, entre autres. Les sondages sont mauvais et indiquent clairement la fin de l'état de grâce du début du règne et une montée significative des sentiments xénophobes dans la population hexagonale.

Par ailleurs la fusion de la liste FN à Dreux avec le RPR de l'époque laisse présager des jours difficiles pour le PS au pouvoir et pour François Mitterrand à la présidence si cette

inclinaison à la fusion entre droite classique et FN persiste..

L'UTILISATION DU FN PAR LE PS

Pour faire face à ces problèmes, une stratégie élaborée à l'Elysée est en train de se mettre en place pour diviser la droite et, à cette fin, rendre le FN plus visible qu'il ne l'est. Mitterrand fait pression pour qu'on invite sur les chaînes de TV le président du Front national jugé jusqu'alors peu fréquentable. Il s'agit de faire jouer à Jean-Marie Le Pen un rôle de repoussoir actif pour déstabiliser la droite et pour ressouder une gauche qui pourrait se diviser après le tournant de la rigueur. L'homme, avec son style provocateur, ses «bons mots» qui laissent apparaître plus que chez d'autres leaders (comme Stirbois) l'idéologie profonde qui sous-tend le parti, est bien «the right man in the right place». Il commence à être persona grata dans les medias aux ordres du Sphinx. L'année suivante, le FN fait 10 % aux européennes. Et puis, au cœur de cette stratégie l'introduction de la proportionnelle en 1986 qui amènera 35 députés frontistes à la Chambre. Le FN est alors bien ancré dans le paysage politique français et restera durablement une épine dans le pied de la droite classique et une arme de dissuasion et de chantage vis-à-vis de tous ceux qui seraient tentés par une dissidence du parti de la rose.

Roland Dumas a résumé dans une émis-

sion, Face aux Français, cette stratégie : «il faut qu'on trouve un moyen de les diviser [à droite]. Et le moyen de les diviser ça a été la loi électorale, c'est-à-dire la proportionnelle [qui a donné du poids au Front National]». Favoriser en sous-main l'émergence du FN pour diviser la droite, puis crier au « danger fasciste » pour se présenter comme un rempart face à Le Pen aux yeux de celles et ceux qui pourraient être tentés de se détourner électoralement du PS et de la rigueur. Une stratégie qui fonctionnera puisque jusque dans les rangs anarchistes ou «antifa» se manifesteront de ces idiots utiles qui, tout en se bouchant le nez, voteront pour lui ! Mais comment cela s'est-il articulé sur la réalité politico sociale de l'époque ?

LA «MARCHE DES BEURS»

La montée réelle et fabriquée du FN comme celle de la multiplication des actes racistes et discriminatoires dans la société française, essentiellement vis-à-vis des populations maghrébines ou d'origine, entraîne une prise de conscience accélérée de la jeunesse dite de deuxième génération dans les banlieues. Cette dernière, qui subi quotidiennement les violences policières, commence depuis quelques années à s'organiser en dehors des partis traditionnels et à poser ses propres revendications. C'est ainsi qu'en décembre 1983 se déroule à travers la France une «marche pour l'égalité et contre le racisme» qui rencontre un succès considéra-



Convergence 84, les mobylettes à l'assault du ciel



ble compte tenu de l'ambiance de l'époque. Laisser se développer un mouvement qu'il ne contrôle pas est inconcevable pour le PS. L'année suivante, en 1984, SOS-racisme est alors créé, officiellement pour lutter contre le racisme. Mais en fait il ne s'agit que d'un contre feu contre un mouvement autonome et d'un élément de plus dans la stratégie mitterrandienne pour conserver le pouvoir en contrôlant les mouvements antiracistes. La «petite main» se veut ouverte et indépendante, mais de fait c'est une officine du PS qui conduit à une marginalisation du mouvement «beur». Il s'agit de détourner ce dernier en pleine ébullition des questions de banlieues pour le canaliser essentiellement contre le Front national. Un front national que le PS et FM ont contribué à renforcer pour diviser la droite mais qui doit être officiellement combattu pour donner l'illusion qu'on est de gauche et pour garder son socle électoral.

CONFLITS DANS L'AUTOMOBILE

Mais l'hypocrisie de ce balancier ne peut faire illusion lorsqu'on se réfère à un autre aspect des luttes des immigrés.

1983 c'est le cœur des mouvements de grève dans l'automobile, en particulier dans le groupe Peugeot, menés par des OS, essentiellement des immigrés, concernant leur situation salariale et sociale dans l'entreprise et qui débutèrent dès 1982. Des grèves sans préavis, menées par des syndicats et des associations d'immigrées quasi-clandestins étant donné que l'ordre patronal règne violemment chez Peugeot et Citroën par l'intermédiaires de milices syndicales jaunes tandis que les incidents racistes violents se multiplient dans les murs mêmes des usines. En juillet 1983 un plan de restructuration élaboré par le groupe Peugeot menace 4200 emplois chez Talbot, 4000 chez Peugeot proprement dit, et 4500 chez Citroën. C'est l'usine de Poissy qui est la plus

concerné avec 3000 licenciements prévus, essentiellement sur les chaînes, des immigrés pour la plupart. Les mouvements se poursuivent et s'amplifient toute l'année jusqu'au début 1984.

Il n'est plus alors question de lutte contre le racisme. Un bon immigré ne fait pas grève et se plie à l'austérité. Le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre sur Europe 1 déclare le 26 janvier 1983 en parlant des grévistes : «Il s'agit d'intégristes chiites». Puis le premier ministre Mauroy déclare au Monde du 11 février que les grévistes de Renault «sont agités par des groupes religieux et politiques qui se déterminent en fonction de critères ayant peu à voir avec les réalités sociales françaises». C'est enfin Jean Auroux, alors ministre des affaires sociales qui martèle : «Il y a à l'évidence une donnée religieuse et intégriste dans les conflits que nous avons rencontrés» (L'Alsace, 10 février 1983). L'importance au sommet de l'Etat de ces personnages et la simultanéité des déclarations ne laissent aucun doute sur le fait qu'il ne s'agit nullement d'une maladresse mais bel et bien d'une stratégie qui va inaugurer une nouvelle forme de racisme d'Etat dont nous payons la facture aujourd'hui. On ethnise un conflit comme s'il ne s'agissait pas d'une lutte de classe, on lui donne une dimension religieuse au lieu de dénoncer l'exploitation.

LA LOI GAYSSOT UNE LOI LIBERTICIDE

Quelques années plus tard, en 1990 la loi Gayssot va être un élément de plus dans cette stratégie machiavélique. Le deuxième gouvernement Rocard vient d'être mis en fonction. Il ne comporte pas de ministres communistes (ils y entreront de nouveau en 1997). Gayssot est alors député PC de la Seine-Saint-Denis.

Les thèses négationnistes qui nient l'existence des chambres à gaz et de l'Holocauste ont tenté péniblement d'occuper le devant de la scène intellectuelle pendant des années. Ils vont y parvenir en partie avec l'aide d'une partie de leurs opposants qui vont se servir de leur existence pour se faire passer pour d'authentiques antifascistes (tout en faisant oublier leur responsabilité dans la montée du FN). Faire voter la loi Gayssot devra être la preuve que le PS et ses alliés ne pactisent pas avec le diable et sont à la pointe du combat contre le fascisme.

Parmi les nombreux opposants à la loi Gayssot (il y en eu de droite et d'extrême droite bien entendu !, les négationnistes ne pouvaient pas ne pas être contre) il en est trois auxquels nous nous référons particulièrement et dont nous livrons des citations qui nous paraissent faire le tour de la question. D'abord le grand historien de l'anticolonialisme Claude Liauzu : «Nous ne sommes pas pour la loi Gayssot en tant qu'historiens, loin de là. Il est dangereux d'empêcher la li-

berté de la recherche et il est préférable d'affronter les négationnistes dans un combat d'idées» (chat Nouvel Obs, 22 septembre 2005).

Ensuite Pierre Vidal-Naquet l'infatigable combattant contre les « assassins de la mémoire » qui déclare au Monde : «J'ai toujours été absolument contre cette loi, avec d'ailleurs la grande majorité des historiens, expliquera-t-il. Elle risque de nous ramener aux vérités d'État et de transformer des zéros intellectuels en martyrs. L'expérience soviétique a montré où menaient les vérités d'État...»

Enfin Noam Chomsky qui critique une loi qui «a pour effet d'accorder à l'État le droit de déterminer la vérité historique et de punir ceux qui s'écartent de ses décrets, ce qui est un principe qui nous rappelle les jours les plus sombres du stalinisme et du nazisme», une loi que «Staline et Goebbels auraient admirée».

Pour faire bonne mesure ajoutons Max Gallo un socialiste parrain de SOS racisme ! : «Pour l'historien, il n'est pas admissible que la représentation nationale dicte l'histoire correcte, celle qui doit être enseignée.»

La loi Gayssot n'a en rien mis fin à la propagande des négateurs des chambres à gaz qui, trop heureux de la publicité qui leur était faite depuis quelques années et qui a débouché sur cette loi leur a permis «de se draper dans les plis de la liberté, eux qui ne haïssent rien tant que la liberté» (Dominique Vidal).

La perversité d'une telle loi a failli s'illustrer de belle manière en 2005 lorsqu'un autre projet prétendait imposer aux manuels scolaires la défense des «aspects positifs de la présence française outremer et notamment en Afrique du Nord. D'abord voté il fut ensuite abrogé suite aux nombreuses controverses et protestations qu'il avait suscitées.

Gayssot quelques années plus tard sera ministre des transports du gouvernement Jospin de cohabitation. Avant de sa rallier à Georges Frêche le leader populiste/socialiste de Montpellier ! Il est assez savoureux de constater qu'après avoir contribué au plumage de la volaille communiste, les socialistes ont confié à l'un des derniers représentants du stalinisme de gouvernement le soin de rédiger une loi liberticide à la soviétique !

JPD

Et à la fin, il n'y a pas de procès ?! TOUT ÇA POUR ÇA !

L'affaire a fait un peu de bruit, une personne était accusée d'être le directeur de publication du site d'information collaboratif iaata.info et risquait 5 ans de prison et 45 000 euros d'amende du fait d'un texte séditieux considéré comme un «appel à la provocation de crime et délit». Après deux mois d'enquête, 10 heures de garde à vue, 9 semaines d'attente anxieuse d'un procès, l'affaire fait pshitt, le procureur «abdique» tout simplement. Circulez y a rien a voir. Dénouement heureux certes mais des questions demeurent.

PETIT RETOUR SUR LES FAITS

Pour le camarade Toulousain, l'histoire commence le 6 mai dernier avec une visite matinale de trois officiers de police judiciaire. Journée foutue, interrogatoires, un brin d'humiliation, un soupçon d'intimidation, banal garde à vue, il ressort avec sa convocation pour un procès le 29 juin. Pour rien de moins que « appel public à la provocation de crime et délit contre les biens et les personnes » du lourd, du costaud, de quoi intimider. Mais, pour la justice, l'affaire avait commencé dès le 2 mars, lendemain de la parution de l'article incriminé, intitulé «21 février : Lapin de garenne acte 2». Sous ce titre sibyllin, l'article revenait sur une manifestation mouvementée qui avait clairement tourné à l'avantage de la maréchaussée. Conseils de protection, réflexion sur ce qui aurait pu être fait collectivement, etc. Malheureusement, pas grand chose pour réfléchir sur le fond la question de l'affrontement. Bref, rien de très nouveau, et pas de quoi casser cinq pattes à un lapin, d'ailleurs aucune plainte n'est déposée. Cela suffit pourtant au parquet pour qu'il décide de lâcher un fonctionnaire sur la piste. Une enquête entièrement 2.0, qui se résume à demander des informations à des fournisseurs d'accès Internet et des opérateurs téléphoniques, et qui permet de retrouver deux traces électroniques sur un renouvellement de nom de domaine. Un dossier quasi-vide au final mais qui suffit à décider le ministère public de poursuivre. Un peu comme en fin de manifestation, quand ils attrapent les derniers pour leur coller les délits constatés ou imaginaires, mais cette fois-ci sans les flics qui viennent témoigner pour arrondir leur fin de mois.

DÉNOUEMENT

Le comité de soutien avait lancé un appel pour le 29 juin, et il y a du monde devant le tribunal de Toulouse. Grand soleil, ballons multicolores, sardinade, sono et chants : le procès de «celui qui appelait à l'émeute sur Internet» est l'occasion d'un rassemble-

ment aux allures de pique-nique familial. Surtout, ont été conviées à témoigner des personnes qui, du fait de leur activité, de leur vie, de leurs luttes se trouvent confrontées à la répression et la censure. Ce procès veut bâillonner les luttes en attaquant les médias libres ? Le comité tente d'en faire un moment d'expression et d'échanges, retransmis en direct sur Canal Sud, et simultanément sur Radio Bartas, radio Escapade, radio St Afrique, Fréquence Paris Pluriel, La Locale (St Girons) et sur Internet [1]... Ce n'est pas encore l'audimat de l'Eurovision mais on y travaille ! Et déjà, pas besoin des habituels commentateurs à la solde de la maison poulaga pour que l'information soit diffusée. L'émission le Front du lundi anime les prises de paroles, et pendant deux heures, on entend des profs attaqués par leur hiérarchie pour faits de grève, des squatteurs et squatteuses menacés d'expulsion, la campagne BDS entre autres choses. Les absents de Riposte Radicale ou du journal Bad Kids ont fait la bonne surprise de préparer un enregistrement à diffuser.

Pour un peu on oublierait le procès... A 14h, notre «électricien de 40 ans» et des soutiens se dirigent vers l'intérieur triste du palais de justice. On redoute alors un éventuel report, au mieux, une longue après-midi passée à entendre des horreurs en attendant son heure. Mais nous n'étions pas au bout de nos surprises. C'est cette affaire qui ouvre le bal des audiences... et à peine le prévenu est-il à la barre que tout est déjà fini. Le procureur prend la parole pour indiquer qu'il «abdique». Etonnement, moment de flottement, les avocats interrogent cette drôle de formule. Le proc reprend la parole, pour indiquer que le parquet, celui-là même qui avait diligenté l'enquête abandonne toute poursuite. 1 74 09 99 est toujours à la barre, personne ne lui a adressé la parole, ni même un regard. Circulez, au suivant.

QUELQUES RÉFLEXIONS À CHAUD POUR CONCLURE

Cet épilogue est bien sûr une bonne nou-

velle. Pour autant, ils nous ont privé de victoire. La défense était soignée, tant en ce qui concernait la demande abusive de prise d'empreintes (digitales et photo), que sur la défense de la liberté d'expression ou sur le caractère atypique des médias collaboratifs tels que iaata.info. Un jugement favorable aurait pu faire jurisprudence dans de futures affaires. La preuve de l'infini mesquinerie de l'institution judiciaire qui ne joue que pour gagner et écraser et qui, dans le cas contraire abdique, nous dépossédant d'un levier précieux. Nous ne retiendrons pas que la justice est juste ou clémente mais plutôt qu'elle agit à sa convenance selon des intérêts qui ne sont pas les nôtres. Je me permettrai une analyse toute personnelle pour vraiment conclure. Il me semble que la vraie bonne nouvelle, c'est la vigueur et la réactivité des médias libres. En très peu de temps l'information a largement circulé, par des relais locaux : blogs de syndicats, radios, sites collaboratif, journaux... Sans compter les traductions et diffusions à l'étranger en grec, en anglais, en espagnol... Il y a évidemment possibilité de faire encore mieux mais c'est une force qu'il nous faut cultiver. Dans tout les cas, l'affaire «iaata» est terminée pour cette fois, on n'oublie pas les camarades de la coordination anti-nucléaire du Sud-Est, pris dans 8 mois d'instruction pour avoir diffamé Areva. Ni toutes celles et tous ceux qui subissent la violence étatique. Il en faudra plus pour nous faire taire. Et si vous aviez commencé à stocker des oranges pour le camarade, n'hésitez pas à en faire une vente de soutien : cette sardinade judiciaire nous a quand même coté plus de 1000 euros [2].

Rico, Toulouse



[1] réécoutable sur canalsud.net à la rubrique le front du lundi.

[2] Vous pouvez envoyer des chèques à l'ordre de CAJ (c'est tout, rien d'autre) à Caisse d'autodéfense juridique c/o Canal sud 40 rue Alfred Duméril 31400 Toulouse.

La répression politique continue

En dépit du contexte créé, il y a bientôt quatre ans, par la déclaration de paix d'Aiete suivie par l'arrêt définitif de la lutte armée d'ETA, les Etats espagnol et français continuent de refuser tout dialogue et poursuivent sans répit leur politique répressive : arrestations, procès, condamnations, conditions de détention ...

Les cas présentés ici paraissent disparates mais ils montrent, dans leur accumulation, la violence et l'acharnement répressif que se permettent d'exercer les Etats contre les militant-es politiques basques.

PAS DE CONFUSION DES PEINES

Au début de l'année, le Tribunal Suprême espagnol, au mépris de la législation européenne, décide qu'il n'appliquera pas la loi sur la confusion des peines. C'est à dire qu'une partie de la peine d'un-e prisonnier-e déjà accomplie dans une prison d'un pays de l'Union européenne, en France par exemple, n'est pas reconnue par le Tribunal et devra à nouveau être effectuée dans les geôles espagnoles. 56 prisonnier-es basques sont concernés. Rappelons qu'en Espagne, l'emprisonnement peut atteindre jusqu'à 30 ans.

DEMANDES DE LIBERTÉ CONDITIONNELLE EN FRANCE, DEMANDES DE RAPPROCHEMENT EN ESPAGNE... TOUTES REJETÉES !

Xistor Haranburu, Jakes Esnal, Ion et Unai Parot, sont incarcérés depuis plus de 25 ans, les trois premiers en France, Unai en Espagne. Xistor, arrêté en 1990, condamné en 1997 à perpétuité avec une peine de sûreté de 8 ans, pouvait bénéficier d'une liberté conditionnelle depuis avril 1998. Il en a fait la demande et la décision a été rendue le 27 mars dernier. Elle est négative et il reste emprisonné. Raisons invoquées par les juges : l'indemnisation de la partie civile est insuffisante et sa volonté de vivre dans les Pyrénées-Atlantiques non adaptée.

Dans l'Etat espagnol, 30 prisonnier-es ont fait une demande de rapprochement pour être incarcérés dans une prison au Pays Basque ou au plus proche. Demande rejetée

par la justice espagnole qui a estimé que leurs droits – droit aux visites de leurs proches et droit à une défense réelle et efficace – étaient respectés.

INTZA OXANDABARATZ INCARCÉRÉE

Originnaire de Saint-Jean-Pied-de-Port, cette jeune femme a été condamnée le 16 avril à trois ans de prison pour « association de malfaiteurs ». Son ADN l'incriminerait, selon les juges. Intza a toujours nié, disant que cela venait de sa relation avec son compagnon Julen Mugica qui, lui, a purgé sa peine. Mais la décision judiciaire a une fois de plus suivi les motivations politiques des Etats, malgré l'important soutien dont Intza bénéficie de la part de la population et de nombre d'élus.

IBON FERNANDEZ IRADI RESTE EN PRISON

Le 7 mai dernier, la Cour d'appel de Paris a rejeté la demande de suspension de peine d'Ibon Fernandez, gravement malade, incarcéré à Lannemezan. Le procureur a invariablement plaidé pour le maintien d'Ibon en prison, montrant bien la volonté politique du gouvernement. Pourtant, deux expertises médicales avaient conclu à la nécessité de la mise en liberté pour qu'Ibon Fernandez puisse bénéficier des soins appropriés. Une troisième expertise – procédé inhabituel, car elle n'aurait dû avoir lieu que si les deux précédentes avaient donné des avis contraires - a été requise et a conclu que son état était compatible avec la prison et que, s'il y avait aggravation, il faudrait le transférer dans une prison adaptée. Sur ce, la « justice » a conclu que la sclérose en plaques d'Ibon « n'est pas invalidante » et qu'il restera incarcéré !

L'Etat français s'assoit sur sa propre loi, la loi Kouchner de 2004, votée précisément pour permettre des suspensions de peine en cas de maladie grave. Maurice Papon en a bénéficié...mais pas le militant basque Ibon Fernandez.

JON ANZA : UNE INJUSTE ET SCANDALEUSE DÉCISION DE «JUSTICE»

Rappelons que ce militant basque avait disparu en avril 2009 après avoir pris le train de Bayonne à Toulouse. Il n'était jamais arrivé à son rendez-vous. Son corps ne sera "découvert" que onze mois plus tard, le 11 mars 2010, à la morgue de l'hôpital de Purpan à Toulouse, alors que, très vite, sa disparition avait été signalée à la police, que ETA informait que Jon Anza était un de ses militants et affichait son inquiétude de ne plus avoir signe de lui et que, de son côté, l'hôpital avait prévenu de la présence d'un corps non identifié. On ne peut que penser à un nouvel épisode de guerre sale en Pays Basque, avec la présence d'agents espagnols en France qui auraient interrogé et torturé Jon Anza.

En 2013, le parquet de Toulouse a classé le dossier sans suite après avoir pourtant reconnu «des dysfonctionnements constitutifs de faute lourde» dans l'enquête menée par la police judiciaire.

Le 13 mai dernier, le recours civil déposé par la famille de Jon Anza visant à faire reconnaître la responsabilité de l'Etat français dans ces dysfonctionnements a été rejeté par le Tribunal de Grande Instance de Paris. Pour les juges, il y a bien eu «un dysfonctionnement au niveau de l'enquête tant de la part de la police que du Parquet», mais «pas de faute lourde». Le silence couvre, comme à l'habitude, cet épisode de la guerre sale.

LEUSE DÉCISION DE «JUSTICE»

Sabin Mendizabal Plazaola, originaire de Gipuzkoa, avait été condamné en 2009 à 4 ans et demi de prison par les tribunaux espagnols pour des faits de kale borroka (guérilla urbaine) : il était accusé de «vandalisme et jet de cocktail Molotov» contre un local du Partido Popular. Après son procès, il s'était réfugié au Pays Basque nord. Il y a été interpellé le 23 mars par la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Bayonne. Le 8 juin, la justice française a livré le jeune militant aux autorités espagnoles, au titre d'un MAE délivré par Madrid et validé par la cour d'appel de Pau le 14 avril dernier.



Manifestation contre la répression le 14 Juin à Biarritz

ESPAGNE : CONDAMNATION DE SEPT JEUNES MILITANT-ES INDÉPENDANTISTES À 6 ANS DE PRISON

Ils-elles font partie des 28 personnes jugées en décembre dernier pour appartenance à Segi. Segi, déclaré illégal en Espagne en 2002, mais gardant pignon sur rue en France, se définissait comme une organisation de jeunes indépendantiste, révolutionnaire et socialiste. Elle s'est auto-dissoute en 2012, ce qui n'a pas empêché les condamnations actuelles !

Tout au long de la procédure judiciaire, les jeunes militant-es ont dénoncé des inculpations fondées sur des témoignages arrachés sous la torture. Le 5 mai, le verdict est tombé : 7 jeunes écopent de 6 ans de prison, un verdict dur et inacceptable, "un jugement politique au sein d'un état d'exception". Quatre d'entre eux-elles ont été aussitôt arrêtés ; les trois autres, protégés par « un rempart » humain composé de centaines de manifestant-es solidaires, l'ont été par la Ertzaintza le 18 mai ; les policiers basques ont mis trois heures à défaire le mur humain manu militari, provoquant 60 blessés. Les organisateurs de la manifestation ont porté plainte contre les flics.

NOUVELLE OPÉRATION POLICIÈRE CONTRE L'« APOLOGIE DU TERRORISME » SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En avril 2014, 15 personnes avaient été arrêtées au Pays Basque sud, et 6 autres en Espagne pour « apologie du terrorisme » sur les réseaux sociaux. Puis, au mois d'octobre, 11 arrestations au Pays Basque sud et 8 en Espagne.

Le 19 mai 2015, la Guardia Civil espagnole a encore arrêté 15 personnes au Pays Basque sud pour ce même motif. Selon le ministère de l'Intérieur espagnol, « dans leurs commentaires, les inculpés glorifiaient les assassinats d'agents de la Guardia Civil commis par ETA (...) ». Ils sont également accusés de publier des écrits « offensifs et se moquant des victimes du terrorisme ». Neuf autres personnes ont aussi été arrêtées en Castille, Galice et Catalogne. Cette opération répressive, baptisée « Araignée », est toujours ouverte et d'autres arrestations risquent de suivre. Au Pays Basque, le mouvement anti-répressif Eleak (Paroles) appelle à se mobiliser en faveur de la liberté d'expression.

OIER OA PUJOL : UN TRAITEMENT KAFKAÏEN

Fuyant un procès dans l'Etat espagnol pour son appartenance à Segi, ce jeune militant a été incarcéré en juin 2012 en France pour « détention de documents en relation avec une entreprise terroriste ». Il a purgé sa peine de trois ans de prison et a été récem-



ment libéré mais avec une interdiction de territoire français. Madrid a lancé un Mandat d'Arrêt Européen (MAE) à son encontre, qui n'a pas été validé par le tribunal français. Bien que sa femme et ses enfants résident à Larressore, village du Pays Basque nord et qu'il ait un contrat d'embauche, il a été assigné à résidence à Saint-Germain-en-Laye, ensuite à Sartrouville, dans un hôtel social puis sous une tente puis dans une caravane, avec l'obligation de se présenter trois fois par jour au commissariat et de respecter le couvre-feu à 21h !

A la mi-juin, l'Etat espagnol a classé son dossier pour appartenance à Segi. Oier Oa pourra retourner au Pays Basque Sud sans craindre de se faire arrêter par les autorités locales et risquer une nouvelle détention. En revanche, il ne peut pas retourner à Larressore, commune dans laquelle il a construit son projet de vie.

Depuis le 18 juin, Oier Oa a été placé en centre de rétention à Plaisir (Yvelines) (parce que, selon la police, il représenterait un « risque ») avant que ne soit ordonné son renvoi vers l'Etat espagnol. Il a demandé une remise en liberté et a également déposé un recours pour pouvoir vivre sur le territoire français.

Sa situation, précaire et absurde, est dénoncée lors de nombreuses manifestations de solidarité.

DEUX PERSONNES EMPRISONNÉES APRÈS LA DÉCOUVERTE À BIARRITZ D'ARMES PRÉSUMÉES APPARTENIR À ETA

Le 28 mai, la police française, en collaboration avec la Guardia Civil, a perquisitionné une villa à Biarritz, dans laquelle ont été trouvés des armes et du matériel explosif, supposés appartenir à ETA. Dans le cadre de cette opération, deux personnes ont été arrêtées et incarcérées à Paris.

L'opération policière de Biarritz n'est pas un hasard. En 2014, ETA avait amorcé un plan de désarmement volontaire, mené sous le contrôle d'une Commission internationale de vérification, et souhaitait le poursuivre selon un protocole ordonné et vérifié. En empêchant que le processus de mise sous scellé et hors d'état d'usage des armes de l'organisation se fasse selon ces modalités, les Etats espagnol et français montrent clairement que leur objectif est d'entraver le processus de résolution du conflit et d'aboutir à une reddition totale et sans conditions d'ETA par le seul biais de la répression.

De plus, ces arrestations du 28 mai ont été mandatées quelques jours après les très mauvais résultats électoraux du Partido Popular en Espagne et au Pays basque et deux semaines avant la Conférence pour la Paix qui a eu lieu le 11 juin à Paris (cf. encart), et qui n'était pas vue d'un bon oeil par les autorités des deux pays.

PROCÈS DE 7 MILITANTS D'ERNAI ET DE LA JOURNALISTE DE TOPATU

Le 11 juin a débuté à Madrid le procès de sept militants d'Ernai (nouvelle organisation de jeunes indépendantistes du Pays Basque Sud) et d'une journaliste de Topatu (journal indépendantiste en ligne). Le juge n'a pas autorisé la presse et le public à assister à l'audience. La justice espagnole leur reproche "l'apologie du terrorisme" lors d'un événement politique de 2013, Gazte Danbada (rassemblement festif et militant de jeunes). Ils encourent 18 et 24 mois de prison.

Elargir la dynamique du processus de paix : Bake Bidea à Paris le 11 juin

Face au blocage des Etats, la construction du processus de paix se poursuit.

Comme «Paris ne vient pas au Pays Basque et n'en parle pas», le collectif Bake Bidea (Le Chemin de la Paix) a organisé une "conférence humanitaire pour la paix au Pays Basque", le 11 juin à Paris, à l'Assemblée Nationale ... mais au troisième sous-sol (tout un symbole !). Des organisations politiques, des associations citoyennes et humanitaires, des médias ont été invités. Ont pris part à la conférence des membres du Groupe International de contact sur le Pays Basque comme Brian Currin et Raymond Kendall, des magistrats, des témoins du conflit, des personnalités politiques françaises et étrangères, des élus de tous bords... La démarche a des allures lobbyistes. L'objectif est de sensibiliser l'opinion publique à propos du conflit basque, de présenter les nombreuses initiatives et la pluralité des soutiens en faveur de la paix,... en espérant un impact au niveau parisien et hexagonal, pour peser sur les Etats français et espagnol afin qu'ils s'impliquent dans le processus de résolution du conflit, eux qui s'acharnent à le contrecarrer.

Ce qui prime aujourd'hui ce sont des revendications humanitaires et légalistes (pour les prisonnier-es, par exemple, il s'agit d'exiger que la loi soit appliquée, ni plus ni moins : le rapprochement et le regroupement des prisonniers et la mise en liberté des détenus malades), avec l'espoir (l'illusion ?) que cela va contribuer à agglutiner des forces et

élargir le champ des soutiens. Il n'empêche que le dossier basque est bien évidemment politique (revendication du droit à l'autodétermination) et que c'est justement cela qui fait que les Etats rejettent tout geste en faveur de la résolution du conflit et continuent à utiliser la voie répressive.

La stratégie des petits pas et du moins-disant politique menée depuis quatre ans n'a, à ce jour, produit aucun changement dans l'attitude des Etats, et en particulier n'a pas permis de faire des avancées sur la question essentielle des prisonniers (94 dans l'Etat français ; 367 en Espagne) soumis à un régime d'exception (dispersion, peines à perpétuité...). Dans ce contexte, le 18 juin, 112 anciens prisonnier-es du Pays basque nord et sud ont signé un appel pour que soit remise à l'ordre du jour la revendication d'une amnistie, revendication qui a été mise sous le boisseau. Les auteurs de cet appel souhaitent ainsi rappeler clairement que la répression a un caractère politique, ce que les discours évoquant les droits de l'Homme ont tendance à masquer, et que l'objectif à atteindre est, par la voie de l'amnistie, la « libération de tous ceux frappés par la répression, sans condition et dans la dignité, sans nous prosterner devant quiconque ». Cet appel permettra peut-être de lancer un débat au sein du mouvement sur la stratégie actuellement menée, débat qui, il faut le dire, peine à s'établir.

GREVE DE LA FAIM A FLEURY-MEROGIS

Le 15 juin, huit détenus politiques basques et corses de la prison de Fleury-Mérogis ont entamé une grève de la faim pour protester contre la diminution de leurs droits de visite (réduit de quatre parloirs mensuels à deux). Ils ont dénoncé cette «attaque arbitraire» fondamentalement "politico-répressive" par courrier adressé à la direction de l'établissement, ils ont rappelé leur combat pour le droit à une visite hebdomadaire. Cinq jours plus tard, direction et prisonniers sont arrivés à un accord. La Direction s'est engagée à "rétablir dès le mois de juillet les parloirs prolongés", mettant ainsi fin à la grève des huit détenus.

A BAPAUME, LE COURRIER DES DÉTENUES BASQUES PEUT ÊTRE RETENU

Une note de service du centre de détention de Bapaume (Pas-de-Calais) prévoit un dispositif de surveillance, pouvant aller jusqu'à "bloquer le courrier" de certaines

détenues, dont deux basques. Un contrôle qui viole le droit de libre correspondance et la confidentialité du courrier entre avocat et prisonnier garantissant le secret professionnel et le droit d'organiser librement sa défense.

Selon leur avocat, un traitement particulier serait bel et bien réservé aux détenues basques, dont les noms apparaissent suivis de la mention "DPS, Basque" pour l'une ("détenu particulièrement signalé"), et "Suivi Basque" pour l'autre. De plus les jeunes femmes sont soumises à des réveils nocturnes répétés, toutes les deux ou trois heures.

L'avocat a lancé une procédure pour agir et faire réagir : "Cet encerclement doit être brisé. (...) Il y a des détenues qui s'effondrent pour moins que cela."

107 BARS POPULAIRES AU PAYS BASQUE SUD FERMÉS ET VENDUS AUX ENCHÈRES

Le 17 juin, le Tribunal Suprême espagnol ratifie la sentence de l'Audience Nationale prise en 2013 et confirme la saisie de 107 bars populaires proches des indépendantistes (herriko tabernak) qui seront vendus aux enchères, l'argent devant remplir les caisses de l'Etat. Cette mesure, inédite depuis le franquisme, se base sur une théorie élaborée à la fin des années 1990 par la justice espagnole qui estime que l'ensemble des mouvements de la gauche indépendantiste font partie d'ETA ; en fonction de quoi les recettes de ces bars auraient alimenté la lutte armée. Des mobilisations de protestation ont lieu dans tous les villages et quartiers concernés.

MEGA-PROCES A VENIR A MADRID, CONCERNANT 35 MILITANT-ES INDÉPENDANTISTES

(dont Aurore Martin et Haizpea Abrisketa, du Pays Basque Nord), qui sont poursuivis pour leur activité politique (participation à des meetings, réunions etc.), c'est à dire pour délit d'opinion. Le procès devait avoir lieu en janvier 2015 ; il avait été suspendu puis a été repoussé à l'hiver 2015, après l'interpellation d'avocat-es des inculpé-es le jour même de l'ouverture du procès. Les avocat-es ont été libérés quelques jours après mais mis en examen. Leurs passeports leur ont été retirés et leurs contacts avec les prisonnier-es sont désormais limités. C'est là une nouvelle atteinte aux droits de la défense.

Les Etats espagnol et français maintiennent la voie répressive et continuent d'utiliser la politique pénitentiaire comme moyen de vengeance alors que la société basque et nombre de ses organisations sont engagées dans la résolution du conflit. Ce refus de tout dialogue, cette répression tous azimuts sont autant de freins au processus de paix et relèvent de la provocation.

Certes, chaque opération policière et judiciaire entraîne des dénonciations de la répression et des manifestations de solidarité avec ceux-celles qui en sont victimes ; mais le combat est loin d'être terminé et la mobilisation devra être plus grande encore pour faire reculer les gouvernements espagnol et français, exiger l'arrêt des poursuites, la relaxe pure et simple de tous-tes les inculpés, le retour des exilé-es et l'amnistie des prisonnier-es.



Manifestation contre la répression le 14 Juin à Biarritz

Pays Basque, le 22 juin

RENCONTRES LIBERTAIRES

d'Eychenat en Ariège

25 juillet – 1er août 2015

Chaque année, l'OCL organise des Rencontres ouvertes à celles et ceux que les thèmes choisis intéressent. L'idée est de profiter de la période estivale pour échanger autour de ces thèmes ou d'investissements militants sur lesquels nous avons peu le temps de discuter au quotidien. Il ne s'agit pas pour autant d'une université d'été où l'on écouterait la bonne parole. Nous souhaitons offrir un espace de dialogue, d'échange formel comme informel. Les débats se tiennent «à la fraîche», à 21h, après le repas du soir. Les journées offrent de vastes plages de temps libre qui peuvent permettre de proposer et d'organiser d'autres débats, de partager une expérience, de présenter une lutte particulière... ou de consulter la vidéothèque, la librairie et les tables de presse.

Nous sommes dans une ferme en activité (élevage) qui met à disposition un local collectif. Ce local a une histoire : il a été créé à la fin des années 70. Au sortir d'expé-

Samedi 25 juillet : Situation sociale et politique

Dimanche 26 juillet (après-midi) : Le FN est le seul parti qui ne connaît pas la crise du militantisme. Depuis quelques années de nouveaux militants y viennent, issus de différentes couches sociales. Il est évident que le rapport avec ces gens ne peut être le même que celui des fachos traditionnels. A partir de l'écoute d'une enquête radio diffusée sur France Culture dans l'émission Les pieds sur terre (voir CA n° 250, mai 2015, p.4).

Dimanche 26 juillet (soirée) : Comment faire renouer avec le désir d'un changement social porteur d'émancipation ? Depuis qu'elle a accédé au pouvoir en France, la «gauche» mène, à son habitude, une politique ultralibérale qui réduit à la misère les couches populaires et précarise des fractions toujours plus larges de «classes moyennes», tandis que les riches continuent de s'enrichir ; elle mène aussi, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, une politique ultrarépressive qui réduit méthodiquement les libertés d'expression et de circulation. Comme toujours quand cette «gauche» gouverne, les syndicats et partis sur lesquels elle s'appuie s'emploient à

riences de vie communautaire et après une installation en Ariège pour travailler la terre, il a paru nécessaire de construire un lieu collectif : cette construction s'est fait avec la participation de beaucoup de monde (des voisins, des gens de la ville et des alentours). Ce sont des jeunes de la cité du Mirail à Toulouse qui ont inauguré le local : ils-elles y passaient leurs vacances en échange d'une aide aux travaux de la ferme. Depuis, ce lieu sert toujours à des initiatives menées par des associations ou à des activités partagées (réunions-débats, ateliers...) Les rencontres libertaires organisées par l'OCL s'y déroulent depuis de nombreuses années.

Nous avons à disposition un local comprenant un coin cuisine, une salle de repas, une pièce pour les débats, des sanitaires (douches, lavabos, WC) et des prés pour camper (prévoir une tente, seul mode de logement possible). Pour ne pas gêner les travaux quotidiens de la ferme, un parking

neutraliser la contestation. Loin de créer dans la rue et dans les entreprises une dynamique d'opposition à la mesure des attaques subies, le mécontentement se traduit pour l'essentiel par un vote protestataire sous forme d'abstentions ou de voix au Front national: les mobilisations d'envergure visant à défendre la justice sociale face à l'accentuation de l'exploitation capitaliste tardent à se développer, et tant l'extrême gauche que les anarchistes voient leurs forces et audience décroître. Dans le même temps, les idées réactionnaires et racistes retrouvent de la vigueur grâce au rejet viscéral que provoquent les «sujets de société» mis en avant par le gouvernement. Autant d'éléments qu'il importe d'analyser: en France, comme ailleurs dans le monde, pourquoi le mal-être et le désir d'un changement social débouchent-ils plus facilement sur la recherche de boucs émissaires parmi d'autres exploités-e-s que sur le développement d'une solidarité et d'un internationalisme contre les exploités, et comment inverser la donne afin d'aboutir à un changement de société porteur d'émancipation ?

Lundi 27 juillet : La société dite sécuritaire et la surveillance tous azimuts. Que le pouvoir d'Etat soit géré hier par la bande à Sar-

kozy et aujourd'hui par le PS, les lois sécuritaires et leurs applications concrètes pleuvent et touchent tous les aspects de notre vie individuelle et sociale. Dans leur contestation, sont très souvent mises en

pour les voitures (autres que camping-car) est disponible à dix minutes à pied. Pour la même raison les chiens sont malvenus.

La vie quotidienne est collective : les repas sont pris en commun et confectionnés par des équipes tournantes. Chaque jour, une équipe s'occupe des courses et des deux repas de 13h et 19h en fonction d'un budget précis. Une seconde équipe s'occupe de la vaisselle, de la propreté des sanitaires, de la salle de réunion et de l'entretien quotidien du lieu. En dehors des repas, chacun fait sa vaisselle (en particulier le soir et le matin).

Les tarifs pour les trois repas quotidiens et les frais de fonctionnement du lieu sont établis en fonction des revenus. Ils s'échelonnent de 5 à 20 euros/jour pour les adultes, et sont de 5 euros/jour pour les enfants. Pour les bébés, le séjour est gratuit.

kozy et aujourd'hui par le PS, les lois sécuritaires et leurs applications concrètes pleuvent et touchent tous les aspects de notre vie individuelle et sociale. Dans leur contestation, sont très souvent mises en

TARIFS JOURNALIERS EN FONCTION DES REVENUS :

Revenus mensuels

Tarifs

inférieurs à 400 euros

5 euros

entre 400 et 700 euros

7 euros

entre 700 et 800 euros

8 euros

entre 800 et 900 euros

9 euros

entre 900 et 1 100 euros

10 euros

entre 1 100 et 1 200 euros

12 euros

entre 1 200 et 1 500 euros

14 euros

entre 1500 et 2000 euros

18 euros

supérieurs à 2000 euros

20 euros

avant les atteintes à la liberté des individus, aux droits de l'Homme, à l'Etat de Droit... à des valeurs qui sont, pourtant, à interroger ! En fait, cette société sécuritaire ne vise-t-elle pas, en tout premier lieu, tout ce qui est ou risque d'être collectif et porteur de valeurs qui contestent cette société impliquant le repli sur soi, l'individualisme et l'isolement social ? Alors, quelles réponses collectives ?

Mardi 28 juillet : Projection à Esplas de Sérou de "THE LAB", film documentaire de Yotam Feldman, - L'industrie militaire israélienne : du business avec du sang. Yotam Feldman dévoile l'industrie militaire israélienne et son fonctionnement ; il interviewe des protagonistes majeurs du marché israélien de la sécurité. Il met en évidence le rôle de l'industrie au sein de la société et de l'économie israéliennes. Durant les dernières années, les exportations militaires israéliennes ont atteint le niveau sans précédent de 7 milliards de dollars par an. 20% des exportations israéliennes sont militaires ou d'ordre militaire et Israël est maintenant le quatrième plus gros exportateur de matériel militaire. L'industrie militaro-industrielle israélienne développe et teste de nouvelles armes. Les médecins palestiniens, en soignant les victimes d'attaques israéliennes, découvrent souvent de nouveaux types de blessures.

Mercredi 29 juillet : Antisionisme / antisémitisme, à qui profite l'amalgame ? La guerre que mènent les dirigeants israéliens contre le peuple palestinien n'est ni raciale, ni religieuse, ni communautaire. C'est une guerre coloniale. Il faut dire les mots qui désignent ce que subissent les Palestiniens : occupation, colonisation, discriminations, apartheid, nettoyage ethnique, crimes de guerre. A la base de cette situation insup-

portable, il y a une idéologie, le sionisme. C'est une théorie de la séparation qui proclame que Juifs et non-Juifs ne peuvent pas vivre ensemble. Les sionistes ont toujours eu comme projet d'expulser les Palestiniens ou d'en faire les "Indiens" du Proche-Orient, parqués dans leurs réserves et privés de tout droit. Les sionistes instrumentalisent l'antisémitisme en considérant que toute critique d'Israël est antisémite. C'est leur ultime défense pour continuer à violer le droit international. Débat animé par Pierre Stambul, coprésident de l'UJFP et membre de BDS France Toulouse.

Jeudi 30 juillet : Du repli identitaire et tribal en milieu « radical »

Le manque d'impacts des mouvements révolutionnaire et anarchiste sur la société induisent des comportements et des interventions de plus en plus basés sur la morale. On y trace des frontières, des barrières protectrices entre le bien et le mal, un « politiquement correct » délimite les « bonnes lignes de fracture ». On y reproduit le célèbre « le parti se renforce en s'épurant ». Les mots utilisés prennent plus d'importance que le fond, le contenant que le contenu. La liste des anti-ismes « dont il faut être » pour faire partie de la tribu s'allonge de semaine en semaine, donnant l'illusion d'une large prise en compte du monde alors qu'elle ne signifie qu'une construction frileuse et apeurée d'une muraille contre l'ennemi qui serait à nos portes (et même infiltré chez nous !). L'anticapitalisme n'est plus qu'un « isme » parmi tous les autres, perdant tout sens globalisant et reléguant l'exploitation au rang d'une oppression particulière comme une autre. Le communisme, évidemment, devient presque un gros mot.

On peut être taxé d'antisémitisme si on est

antisioniste, de sexiste si on rejette les néo-théories du genre, de fachos si on est spé-ciste, de maquereau si on n'est pas abolitionniste, de libéral si on défend la liberté d'expression même pour ses ennemis.

Certes il ne s'agit pas simplement d'énumérer à l'infini ces exemples mais, tout en les nommant, d'essayer de comprendre sur quoi ces névroses se fondent pour se développer. En tout cas sur une énorme difficulté à exister politiquement et collectivement DANS la société et non en dehors de l'existant. Il faut ouvrir les fenêtres et sortir de l'aquarium tribal.

Vendredi 31 juillet : Luttés de sites contre des grands chantiers et ZAD, par rapport à la lutte anticapitaliste ; sont-elles les nouveaux « lieux centraux » de la lutte de classe ?

Samedi 1er août : Quartiers urbains populaires et question sociale. Quelle réalité sociale ? Quelles luttes sur les terrains de l'école, du logement, de l'emploi, de l'anti-répression... ? Quelles formes d'organisation ? Quelles solidarités ? Y a-t-il une spécificité de ces luttes (anti-discriminations, anti-racisme) ? Comment éviter qu'elles soient ethnicisées et renvoyées à un pseudo-communautarisme ?

Certaines dates de débat peuvent changer. L'information sera accessible sur le site de l'OCL : oclibertaire.free.fr.

Pour s'inscrire, écrire à oclibertaire@hotmail.com. Il est nécessaire de prévenir de votre arrivée au moins 48h à l'avance afin d'organiser l'accueil et les repas en appelant directement sur place le **05 61 65 80 16** (ligne ouverte du 24 juillet au 2 août).

Liste des librairies diffusant Courant Alternatif

▶ Librairie l'équitable, 11 place Duthil, 09 000 FOIX

▶ Librairie Plume(s), 16 rue St Martin, 12 100 MILLAU

▶ L'Odeur du temps, 35 rue Pavillon, 13 001 MARSEILLE

▶ Maison de la Presse, 14 000 CAEN

▶ Librairie « Au brouillon de culture », 29 rue St Sauveur, 14 000 CAEN

▶ La Rétive, 42 rue du Faubourg d'Auvergne, 30 100 ALES

▶ Le Kiosk, Maison des associations, 3 rue Escoussières Arnaud, 31 000 TOULOUSE

▶ Librairie La Commune, 17 rue de Châ-

teaudun, 35 000 RENNES

▶ 1675, Bar-Tavarn, 44 rue Legraverend, 35 000 RENNES

▶ Vent d'Ouest, 5 place du Bon Pasteur, 44 000 NANTES

▶ Le Droit à la Paresse, La Libraithèque, 68 rue Saint James, 46 000 CAHORS

▶ Le Livre en fête, Place Vival, 46 100 FI-GEAC

▶ Les Nuits Bleues, 21 rue Maillé, 49 100 ANGERS

▶ Centre Culturel Libertaire, 4 rue Colmar, 59 000 LILLE

▶ Le Lag, 23 avenue Jean Jaurès, 62 800

LIEVIN

▶ La Gryffe, 5 rue Sébastien Gryphe, 69 007 LYON

▶ Librairie Parallèles, 47 rue St Honoré, 75 001 PARIS

▶ Quilombo, 23 rue Voltaire, 75 011 PARIS

▶ Librairie Publico, 145 rue Amelot, 75 011 PARIS

▶ La Brèche, 27 rue Taine, 75 012 PARIS

▶ Mag Presse, 64 rue du général De Gaulle, 78 300 POISSY